This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

THE LIBRARIES

THE
UNIVERSITY OF GEORGIA

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

de la

Société d'Émulation

DU JURA

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU JURA

DIXIÈME SÉRIE

CINQUIÈME VOLUME

1921

LONS-LE-SAUNIER
IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE LUCIEN DECLUME

1922

Digitized by Google

Digitized by Google

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU JURA.

Procès-verbaux des Séances.

Séance du 15 avril 1920.

Présents : MM. l'Abbé PERROD, *Président* ; GUICHARD, *Vice-Président* ; Chanoine BRUNE, Colonel BAILLE, BARON, BEY, DECLUME, GIRARDOT, LACHICHE, LOMBARD, MERCIER, MONOT, Maurice PROST, ROBIN, Dr SAULÉ, Mme TROUILLOT, Dr VOGELIN et CARREZ, *Secrétaire*.

Absent excusé : M. Louis LEBRUN.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

Le Président adresse des condoléances émues à M. GUICHARD, qui vient de perdre la compagne de ses longs jours et il rappelle la mémoire de M. GIROD, instituteur honoraire, membre de la Société, décédé à Pontarlier.

Il souhaite la bienvenue à MM. le notaire BARON et le Dr SAULÉ ; puis il donne lecture de la correspondance, notamment d'une lettre dans laquelle M. le Dr GONOT, de Dole, remercie la Société d'Emulation du titre de membre correspondant qu'elle a bien voulu lui décerner à la réunion du 11 mars dernier. Il communique également le programme des concours ouverts

Digitized by Google

par la Société d'Emulation de Cambrai et l'Académie Royale de Belgique.

Au sujet du vœu relatif aux monuments aux Morts de la Guerre, adopté à l'unanimité dans la dernière séance et transmis aux autorités compétentes, M. le Président rappelle que cette initiative de la Société d'Emulation a reçu partout un excellent accueil. La presse régionale a publié le texte de ce vœu, et *Le Temps* lui a consacré un article élogieux.

A Lons-le-Saunier, un Comité a été constitué et a désigné comme Président et Vice-Président deux membres de notre Société.

Il est donné un compte rendu sommaire des ouvrages et fascicules reçus, notamment du *Bulletin de la Société d'Histoire naturelle du Jura* et du programme des excursions qu'elle projette pour 1920.

M. l'Abbé Perrod lit son mémoire sur les *Poissons d'Avril*, où il traite les questions d'origine du nom des mois et des différents usages locaux qui subsistent encore à son occasion.

M. Monot étudie la dernière œuvre de Mme Henry Rozier : *Une âme d'Enfant. Gilbert Tiennot.* Cette étude, faite dans un esprit de respectueuse sympathie pour le talent si attachant de l'auteur, et dans un sentiment de vive affection pour la jeunesse, est écoutée avec beaucoup d'attention. De nombreuses citations la rendent particulièrement intéressante.

On aborde ensuite la question, toute d'actualité, que M. le Chanoine Bourgeat a traitée dans son remarquable travail : *La Houille dans le Jura*, dont M. l'Abbé Perrod donne lecture. M. Girardot ajoute quelques réflexions et parle sur les gisements de houille triasique qui existent dans les environs de Lons-le-Saunier et de Salins, ainsi que sur le lignite de certaines localités du canton de Beaufort.

Digitized by Google

Toutes ces communications paraîtront dans les *Mémoires* de 1920.

M. Monot parle de la question du projet d'acquisition de la maison de Rouget de Lisle, à Montaigu. La Société étudiera le projet ; elle espère pouvoir mener à bien cette œuvre, en l'honneur de notre célèbre compatriote.

M. Girardot annonce qu'il se propose, dans la prochaine réunion, d'entretenir ses confrères des mouvements lents du sol dans la région de Doucier et de la tectonique de la région des Lacs.

La candidature de M. de Chalain, présentée par Mme Trouillot et M. l'Abbé Perrod ; celles de Mme Boussey et de Mme Goy, présentées par MM. Monot et Perrod, seront soumises au vote de l'Assemblée en mai prochain.

Séance du 20 mai 1920.

Présents: MM. l'Abbé Perrod, *Président*; Guichard, *Vice-Président* ; Colonel Baille, Baron, Chanoine Brune, Robert Genoud, Girardot, Lebrun, Lachiche, Letorey, Monot, Maurice Prost, Robin, Mme Trouillot, Dr Vagniot, Dr Vogelin, et Carrez, *Secrétaire*.

Absent excusé : M. Lombard.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

Au début de la séance, le Président annonce qu'il vient d'envoyer, au nom de la Société, ses félicitations à l'un de nos membres correspondants les plus distingués, M. l'Abbé Marius Besson, Professeur à l'Université catholique de Fribourg, nommé récemment évêque de Lausanne et Genève.

Digitized by Google

Il donne lecture de la correspondance, notamment d'une lettre de M. le Dr Fiaux, dans laquelle l'auteur de l'ouvrage sur Rouget de Lisle et *la Marseillaise* offre de mettre à notre disposition plusieurs exemplaires de son travail intéressant, dont l'analyse a été donnée par M. l'Abbé Perrod dans une des séances de la Société d'Emulation.

Il communique également une lettre de M. le Président de l'Association franc-comtoise, sollicitant l'avis de notre Société sur la possibilité de réunir à Gray, à une date prochaine, le Congrès annuel de cette Association, retardé depuis 1914 par suite des événements de la guerre.

L'Assemblée est d'avis qu'il n'y a pas lieu, cette année encore, de réunir le Congrès, en raison de la difficulté des transports et de la cherté de la vie.

M. Feuvrier demande s'il n'y aurait pas lieu de renouveler une heureuse initiative qui, précédemment, avait donné d'excellents résultats : la tenue, à Dole, d'une séance extraordinaire de la Société d'Emulation. Après échange de vues entre les membres présents, il est décidé qu'une réunion aura lieu à Dole, le 22 juillet prochain.

M. l'Abbé Perrod précise quelques détails sur la question du projet d'acquisition de la maison de Rouget de Lisle, à Montaigu ; puis il donne la parole à M. le Dr Vogelin pour une communication sur l'*Encéphalite léthargique*.

Cette causerie, très intéressante, sur une maladie assez étrange et dont plusieurs cas ont été observés dans le Jura, soulève les applaudissements de l'Assemblée.

Le Président remercie chaleureusement l'éminent conférencier en exprimant l'espoir que cette étude si complète et si documentée puisse être publiée dans les *Mémoires*.

Digitized by Google

Lecture est donné du travail de M. Lejay, concernant deux blocs armoriés conservés à Baume-les-Messieurs.

M. Girardot fait ensuite sa communication sur l'étude de mouvements lents du sol dans la région de Doucier et la tectonique de la Région des Lacs. Ce travail paraîtra dans les prochains *Memoires*.

Il est statué sur plusieurs présentations faites le 15 avril dernier. M. de Chalain, Mmes Boussey et Goy sont admis au titre de membres résidant au chef-lieu.

M. Maillet, de Chaux-des-Crotenay, professeur à Nantua et auteur d'un volume de poésies estimées, demande à faire partie de la Société d'Emulation. Il sera statué ultérieurement sur cette demande.

La prochaine séance aura lieu le 17 juin. Elle sera précédée de la réunion de la Commission de lecture.

Séance du 17 juin 1920.

Présents : MM. l'Abbé Perrod, *Président* ; Bey, Chanoine Brune, Declume, Genoud, Lachiche, Lebrun, Letorey, Lombard, Mercier, Monot, Maurice Prost, Robin, Dr Saulé, Dr Vogelin et Carrez, *Secrétaire*.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

Le Président donne un souvenir ému à la mémoire de M. Mias, ancien professeur au Lycée de Lons-le-Saunier, ancien président de la Société d'Emulation du Jura, décédé le 13 juin, et il adresse, au nom des membres présents, ses vives condoléances à la famille de notre regretté confrère. Selon une ancienne tradition, une couronne a été déposée, de la part de la Société, sur le cercueil du défunt.

Digitized by Google

Il est ensuite donné lecture de la correspondance et notamment d'une lettre de M. MAIRE, président de la Société Grayloise d'Emulation, annonçant l'ajournement, à l'an prochain, du Congrès de l'Association franc-comtoise.

L'analyse des fascicules reçus dernièrement n'offre rien de particulièrement intéressant.

La *Revue Mabillon* reprenant sa publication interrompue par la guerre, il est entendu que la Société continuera à lui envoyer en échange, non seulement le volume de l'année courante, mais la collection des *Mémoires* depuis 1913.

M. MONOT lit un travail de M. LONGIN, intitulé : *Notes inédites sur la conquête de la Franche-Comté* (1668), dans lequel sont donnés des détails inédits sur l'entrée de Louis XIV à Dole, après un siège de quelques jours.

M. le Chanoine BRUNE raconte ensuite l'histoire de la statue de Thomas de Plaine, chancelier du duc de Bourgogne sous Louis XI. Ce chef d'œuvre d'un artiste bourguignon du XV^e^ siècle, était dans une église désaffectée d'une petite ville du Jura. Bien que classée comme monument historique, elle fut vendue à un brocanteur pour une somme minime et finalement acquise par le Musée du Louvre au prix de quinze mille francs. Notre province a donc perdu, sans compensation, un objet d'art de la plus grande valeur.

M. l'abbé PERROD donne quelques précisions sur les listes épiscopales de Besançon, d'après un travail de M. BARDY ; puis il aborde la question de la tenue d'une séance à Dole, le 22 juillet prochain. Il a reçu de M. FEUVRIER des renseignements précis sur les détails d'organisation de cette réunion. Le programme sera prochainement arrêté, adressé à tous les membres de la Société et publié dans les journaux locaux.

Digitized by Google

On passe ensuite au vote sur la candidature de M. André MAILLET, de Chaux-des-Crotenay, actuellement professeur à Nantua, présenté par MM. l'Abbé PERROD et Alphonse GAILLARD. A l'unanimité, M. MAILLET est admis.

MM. MONOT et l'Abbé PERROD présentent ensuite M. MEYNIER, curé doyen d'Arinthod, et M. Victor GIROD, viticulteur à Lons-le-Saunier. Il sera statué sur ces demandes à la réunion de juillet.

Séance du 22 juillet 1920,

tenue à Dole.

Présents : MM. l'Abbé PERROD, *Président*; COURTOT, DECLUME, FEUVRIER, GARDIEN, GAZIER, GROSPIERRE, Dr GONOT, Chanoine GUICHARD, Léon MONNIER, MONOT, Mme ROSIER et CARREZ, *Secrétaire*.

La réunion étant publique, en présence d'un nombreux auditoire, le Président de la Société ouvre la séance et donne la parole au Secrétaire pour la lecture du procès-verbal qui est adopté.

Il fait part de la correspondance, notamment des lettres de remerciements de Mme GOY et de M. André MAILLET nouvellement admis, et des excuses présentées par MM. le baron D'ALIGNY et Roger ROUX. Il transmet également les regrets de M. le Chanoine BRUNE, en traitement dans une clinique de Besançon.

Après une analyse sommaire des volumes reçus des Sociétés correspondantes, le Président revient sur la question de la statue de Thomas de Plaine. Il donne des détails précis sur les circonstances qui ont amené

Digitized by Google

la vente à vil prix d'une œuvre de réelle valeur et proteste, au nom de la Société, contre un fait aussi regrettable.

Il rappelle ensuite la mémoire de quelques membres de la Société récemment décédés : M. Girod, ancien directeur d'école ; M. le Chanoine Poulain, curé de Saint-Désiré ; M. Mias, ancien président ; M. l'Abbé Fromont, à Dole ; il fait de chacun un discret éloge.

Parlant du monument élevé dans la cour du Collège de l'Arc à la mémoire des anciens élèves tués à l'ennemi, il salue en termes élevés les glorieux morts de la cité doloise.

Il fait remarquer que c'est en juillet 1914, à la veille de la terrible tourmente, que s'est tenu à Dole le dernier Congrès de l'Association franc-comtoise. Il exprime l'espoir de voir bientôt revivre ces assemblées traditionnelles où aiment tant à se retrouver ceux qui s'intéressent à l'histoire et à l'archéologie de notre région.

Après la paix glorieuse imposée à nos ennemis, la Société d'Emulation aurait voulu pouvoir célébrer le centenaire de sa fondation. Les circonstances ne l'ont pas permis encore. Toutefois, il sera représenté par un petit volume dû aux longues et minutieuses recherches de M. l'Abbé Perrod, une table-répertoire de tous les travaux publiés par la Société depuis 1818 ; ce sera désormais le guide indispensable à tous ceux qui consulteront la collection de nos *Mémoires*.

Avant d'aborder les communications portées à l'ordre du jour, M. le Président tient à adresser, au nom de l'Assemblée, à M. Emile Monot, ses plus chaleureuses félicitations au sujet de la haute distinction que le gouvernement de la République vient de lui accorder en lui décernant la Croix de Chevalier de la Légion d'honneur. C'est la récompense bien méritée pour les services rendus par notre sympathique confrère à la

Digitized by Google

cause de l'enseignement, aux œuvres de guerre et aux multiples œuvres de solidarité et de bienfaisance dans sa ville natale.

Des applaudissements unanimes accueillent les paroles de M. l'Abbé PERROD.

M. MONOT remercie vivement l'Assemblée des paroles si aimables qui viennent de lui être adressées et dont il est profondément touché.

Un charmant poème, fort applaudi, de Mme Henry ROSIER, ouvre ensuite la série des communications. Toutes devant être publiées dans les journaux locaux ou dans les *Mémoires* de la Société, nous en rappelons seulement les titres :

M. Julien FEUVRIER : *Le basson du Musée de Dole et la clarinette du Musée de Lons-le-Saunier.*

M. Emile MONOT : *Une épitaphe de la cathédrale de Mayence et la troisième femme de Charlemagne.*

M. COURTOT : *Evolution de l'architecture.*

M. Léon MONNIER : *Les Poètes comtois pendant la Guerre.*

MM. GROSPIERRE et M. GONOT : *Vieilles chansons comtoises* (avec accompagnement au piano par M. GARDIEN).

La lecture de ces mémoires donne lieu à de nombreux applaudissements.

Le Président adresse à chaque auteur quelques paroles de remercîments. Il exprime tout particulièrement la reconnaissance de l'Assemblée à M. FEUVRIER, organisateur de cette belle réunion, et à MM. le Dr GONOT et GARDIEN qui ont contribué à la rendre encore plus intéressante.

Sur la proposition de M. l'Abbé PERROD, le titre de membre correspondant de la Société d'Emulation est décerné par acclamation à M. le Dr GONOT.

Il est procédé au vote sur l'admission de MM. l'Abbé

Digitized by Google

MEYNIER, curé doyen d'Arinthod et Victor GIROD, propriétaire-viticulteur à Lons-le-Saunier. Ils sont admis à l'unanimité.

Un grand nombre de présentations sont faites par divers membres :

M. Victor MALPAS, industriel, et Mme MALPAS, à Dole (La Bedugue), par Mme Henry ROSIER et M. Jean COURTOT.

M. Henry ROSIER, industriel, rue des Tanneurs, à Dole, par les mêmes membres.

M. Jean BOUVERET, avocat à Dole, par MM. Léon MONNIER et FEUVRIER.

Mlle CRUT, institutrice à Dole, par MM. FEUVRIER et CARREZ.

M. JOVIGNOT, notaire à Dole, par MM. FEUVRIER et PERROD.

M. CHRETIN, avoué à Lons-le-Saunier, par MM. BARON et PERROD.

M. CHOMEREAU DE ST-ANDRÉ, capitaine en retraite, à Verges, par MM. FEUVRIER et PERROD.

M. MOREAU, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Lons-le-Saunier, par MM. MONOT et GIRARDOT.

M. MADERS, directeur d'école à Lons-le-Saunier, par MM. LOMBARD et CARREZ.

Il sera statué sur ces présentations à la réunion d'octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance.

Digitized by Google

Séance du 21 octobre 1920.

Présents : MM. l'Abbé PERROD, *Président* ; GUICHARD, *Vice-Président* ; BEY, DECLUME, GIRARDOT, GIROD, LEBRUN, LACHICHE, LETOREY, LOMBARD, MAITRE, MONOT, Maurice PROST, VIANNAY, Dr VOGELIN et CARREZ, *Secrétaire*.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. le Président lit la correspondance et fait un compte-rendu sommaire des fascicules reçus de diverses Sociétés.

Il donne ensuite quelques détails complémentaires sur la séance publique tenue à Dole, le 22 juillet dernier, par la Société d'Emulation, et dont le succès s'est affirmé par de nombreuses et intéressantes adhésions.

Il envoie à nouveau et au nom de l'Assemblée, à nos confrères dolois et notamment à M. FEUVRIER, organisateur de la réunion, ses meilleurs remerciements pour l'accueil si cordial et si sympathique qu'ils ont témoigné aux Membres de la Société qui avaient répondu à leur appel.

Il est statué sur les présentations indiquées au dernier procès-verbal. Elles sont votées à l'unanimité.

En conséquence, sont admis au titre de membres résidant dans le département :

M. Victor MALPAS, industriel, et Mme MALPAS, à Dole-la-Bedugue, présentés par Mme Henry ROSIER et M. Jean COURTOT ;

M. Henry ROSIER, industriel, rue des Tanneurs, à à Dole, présenté par les mêmes membres ;

M. Jean BOUVERET, avocat à Dole, par MM. Léon MONNIER et FEUVRIER ;

Digitized by Google

Mlle Crut, institutrice à Dole, par MM. Feuvrier et Carrez ;

M. Jovignot, notaire à Dole, par MM. Feuvrier et Perrod ;

M. Chomereau de Saint-André, capitaine en retraite, à Verges, par MM. Feuvrier et Perrod.

Sont admis au titre de Membres résidant au chef-lieu :

M. Chretin, avoué, à Lons-le-Saunier, présenté par MM. Baron et Perrod ;

M. Moreau, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, à Lons-le-Saunier, par MM. Monot et Girardot;

M. Maders, directeur d'école, à Lons-le-Saunier, par MM. Lombard et Carrez.

De nouvelles présentations sont ensuite faites :

M. Henri Besson, industriel, à Dole, par MM. Feuvrier et Courtot ;

M. Edmond Antoine, agent d'assurances, Place Perraud, à Lons-le-Saunier, par MM. Guichard et Perrod ;

M. Ledeuil, professeur au Lycée, rue Lafayette, à Lons-le-Saunier, par MM. Monot et Perrod ;

M. Georges Pichegru, chef de service à la Banque de France, à Paris, par MM. Perrod et Declume.

Il sera statué sur ces présentations à la nouvelle séance qui aura lieu le 18 novembre prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Digitized by Google

Séance du 18 novembre 1920.

Présents: MM. l'Abbé PERROD, *Président*; GUICHARD, *Vice-Président* ; Mmes BOUSSEY et GOY, MM. BEY, DECLUME, GIRARDOT, GIROD, LEBRUN, LACHICHE, LÉTOREY, LOMBARD, LEJAY, MONOT, Maurice PROST, VIANNAY, Dr VOGELIN et CARREZ, *Secrétaire*.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

Le Président analyse sommairement les ouvrages reçus et signale en particulier le volume de l'Académie de Dijon.

Il fait ensuite l'éloge funèbre de M. le Chanoine Paul BRUNE, récemment décédé, et donne lecture de quelques lettres de condoléances qui lui ont été adressées en cette triste circonstance. Une notice nécrologique plus complète sera publiée dans le prochain volume des *Mémoires*.

M. MONOT donne connaissance de deux brochures récemment parues : l'une de M. CHALLAN DE BELLEVAL sur la *Vie du Médecin principal Léon Rochet* ; l'autre de M. Roger ROUX, sur le *Radeau de la Méduse*. Il en commente le texte et donne lecture de quelques pages fort intéressantes.

M. l'Abbé PERROD lit une notice sur la découverte de vestiges archéologiques, faite par M. VUILLOT à l'ancien prieuré de St-Georges près de Gevingey.

On aborde ensuite la question du rachat de la maison de Rouget de Lisle, à Montaigu. Ce bâtiment pourrait être transformé en un petit musée et devenir ainsi un but de promenade pour ceux qui s'intéressent à la vie et à l'œuvre de notre célèbre compatriote.

Digitized by Google

Le Président donne quelques détails sur les pourparlers engagés avec le Maire de Montaigu, propriétaire, en vue de l'acquisition de cet immeuble. Il ajoute que la Société d'Emulation est qualifiée tout spécialement pour s'occuper de cette question et prendre, s'il y a lieu, l'initiative d'une souscription publique pour recueillir les fonds nécessaires. Il est entendu qu'à la réunion de décembre, des décisions fermes seront prises à ce sujet.

M. Monot parle de l'abandon regrettable dans lequel se trouvent les tombes de deux anciens membres de la Société : l'avocat Perrin, un de ses bienfaiteurs, et Guillermet, ancien bibliothécaire de la ville. M. l'Abbé Perrod se chargera de faire le nécessaire, le plus promptement possible.

Il est ensuite statué sur les présentations faites à la réunion du 21 octobre dernier.

Sont admis à l'unanimité :

M. Georges Pichegru, chef de service à la Banque de France, présenté par MM. l'Abbé Perrod et Declume.

M. Henri Besson, industriel à Dole, présenté par MM. Feuvrier et Courtot.

M. Edmond Antoine, agent d'assurances à Lons-le-Saunier, présenté par MM. l'Abbé Perrod et Guichard.

M. Ledeuil, professeur au Lycée, rue Lafayette, à Lons-le-Saunier, présenté par MM. Monot et Perrod.

La prochaine réunion aura lieu le 16 décembre. Elle comportera le renouvellement partiel du Bureau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Digitized by Google

Séance du 16 décembre 1920.

Présents: MM. l'Abbé Perrod, *Président*; Guichard, *Vice-Président*; Mmes Boussey, de Chalain, Trouillot; MM. Baille, Bey, Declume, Robert Genoud, Girod, Girardot, Lachiche, Lebrun, Maître, Monot, Maurice Prost, Robin et Carrez, *Secrétaire*.

Absents excusés : MM. le Dr Vogelin, Genoud, Lombard.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

Le Président rend compte des publications et volumes reçus dernièrement.

Il signale un article de la Revue *Franche-Comté et Monts-Jura*, relatant l'hommage rendu récemment à M. Pointelin par un groupe de ses nombreux admirateurs ; puis il donne, d'après un récent article de journal, un exposé rapide de la méthode radiographique due à M. Lippmann, laquelle permet de constater les fraudes de certains restaurateurs de tableaux anciens.

Il communique ensuite un document original et inédit sur la mort du capucin Romain Joly, auteur de divers ouvrages de littérature et d'histoire concernant notre ancienne province; puis il lit son *Essai de Pogonologie* ou d'*Histoire philosophique de la barbe*, d'après l'ouvrage de J.-A. Dulaure et ses recherches personnelles. Cette curieuse étude intéresse vivement les membres présents.

M. Monot annonce qu'il a reçu dernièrement la visite de M. Max Bruchet. L'éminent archiviste du Nord a recueilli, sur la correspondance de Marguerite d'Autriche, un nombre considérable de notes qu'il se pro-

Digitized by Google

pose de publier prochainement dans les *Mémoires de la Société d'Emulation.*

M. l'Abbé Perrod donne quelques détails sur l'impression du volume de 1920, la restauration de la tombe de l'avocat Perrin et le projet d'acquisition de la maison de Rouget de Lisle, à Montaigu.

Au sujet d'affiches théâtrales placardées sur les murs de notre ville, la Société d'Emulation s'associe à la protestation de la Ligue de la Moralité publique, afin d'obtenir de la Municipalité, s'il est possible, l'interdiction de certaines pièces à tendances pornographiques.

L'ordre du jour indiquant le renouvellement partiel du Bureau, il est procédé à l'élection du Président et du Vice-Président, conformément à l'Art. 8 des statuts dont le Secrétaire donne lecture.

M. l'Abbé Perrod est élu Président et M. Guichard, Vice-Président, pour l'année 1921.

A la fin de la réunion, M. le Président adresse ses souhaits de bienvenue à M. Maders, directeur de l'Ecole de la rue St-Désiré, nouvellement admis. M. Maders remercie la Société, aux travaux de laquelle il s'intéresse tout particulièrement.

Après la fixation de la date de la prochaine réunion au 20 janvier, M. le Président lève la séance, l'ordre du jour étant épuisé.

Digitized by Google

Séance du 20 janvier 1921.

Présents : M. l'Abbé Perrod, *Président ;* Mmes Boussey de Chalain, Trouillot ; MM. Antoine, Colonel Baille, Bey, R. Genoud, Girardot, Girod, Lachiche, Létorey, Ledeuil, Lebrun, Lombard, Mercier, Moreau, Monot, Maurice Prot, Robin, Dr Vagniot et Carrez, *Secrétaire.*

Absents excusés : MM. Guichard et Maders.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

M. l'Abbé Perrod remercie l'Assemblée de l'honneur qu'elle a bien voulu lui faire en le désignant comme Président pour l'année 1921.

Il souhaite la bienvenue à MM. Antoine, Ledeuil et Moreau, nouveaux membres ; puis il donne lecture de la correspondance, notamment d'une lettre de M. le Maire de Montaigu, au sujet du projet d'acquisition de la maison de Rouget de Lisle.

Il rappelle que M. Fiaux, auteur d'un ouvrage sur la *Marseillaise*, avait eu l'intention d'acquérir cet immeuble dont la cession aurait été faite au prix de six mille francs. Or, le propriétaire en voudrait actuellement cinquante-cinq mille. En raison de ces conditions inacceptables, l'Assemblée, à l'unanimité, décide qu'il n'y a pas lieu de continuer les pourparlers engagés dans le but de conserver cette maison pour en faire un musée des souvenirs de notre illustre compatriote.

Après une analyse sommaire des fascicules reçus dernièrement, le Président donne lecture d'une demande concernant le relèvement des frais de Secrétariat de la Société. Cette question sera examinée par la Commission des finances dans sa prochaine réunion.

Digitized by Google

M. Robert GENOUD fait un intéressant commentaire d'une lettre d'ABRY d'ARCIER à Mme DE LAURAGUAIS pour lui raconter une visite domiciliaire faite au château d'Arlay, au début de la Révolution. L'Assemblée fait un accueil sympathique à cette communication de notre jeune et actif collègue, et M. le Président lui adresse ses vives félicitations.

M. MONOT donne lecture d'un mémoire très documenté de M. le Dr CHALLAN DE BELLEVAL sur *Le Puits Salé et les eaux minérales de Lons-le-Saunier.*

M. le Président prie M. MONOT de vouloir bien transmettre à l'auteur les remerciements de la Société. Il propose l'impression de ce travail dans les *Mémoires*, avec un tirage à part spécial, dans le but de multiplier la brochure et faire ressortir plus efficacement la valeur de notre station balnéaire. — Adopté.

M. l'Abbé PERROD fait l'historique de l'origine et des anciennes coutumes de la Fête des Rois.

Il adresse ensuite quelques paroles de félicitations à M. LEBRUN, élu Président de la Société d'Histoire Naturelle, et à M. DODANE, nommé Secrétaire. Il exprime toute sa satisfaction de voir la continuation des bons rapports qui existent entre les deux Sociétés.

M. LEBRUN, au nom de la Commission d'apurement, donne lecture du rapport de cette Commission en ce qui concerce les recettes et les dépenses de l'Exercice 1919. Les conclusions tendant à l'approbation de ce compte sont mises aux voix et adoptées à l'unanimité.

M. MONOT communique une lettre de M. FARDET, administrateur colonial, membre de la Société, dans laquelle il demande à racheter sa cotisation moyennant une somme de cent francs. Cette proposition est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Digitized by Google

Séance du 17 février 1921.

Présents : MM. l'Abbé PERROD, *Président ;* GUICHARD, *Vice-Président ;* ANTOINE, DECLUME, R. GENOUD, GIRARDOT, GIROD, LEDEUIL, LOMBARD, LACHIÇHE, LEJAY, MONOT, MOREAU, Maurice PROST, ROBIN, Mme TROUILLOT et CARREZ, *Secrétaire.*

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

Le Président a reçu une invitation à l'effet d'assister au Centenaire de l'Ecole des Chartes. Il a délégué, pour y représenter la Société d'Emulation, M. Léon GAUTHIER, archiviste aux Archives Nationales, membre correspondant. Il regrette qu'une invitation d'assister à une séance publique de l'Académie des Sciences, Lettres et Arts de Besançon, lui soit parvenue trop tard.

Il lit une lettre de M. PERRENOT, professeur au Lycée de Marseille, qui offre de publier dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Jura une étude sur les Etablissements burgondes dans le pays d'Amaous.* Avant de donner une réponse affirmative, il demandera à M. PERRENOT de vouloir bien lui communiquer la première partie de son travail, pour la soumettre à la Commission de lecture.

Le Président annonce ensuite que les tableaux offerts à la Société par Mme LOBRICHON, en souvenir de son mari, ont été placés au Musée de la Ville, et il fait part d'une lettre de M. LEBRUN, Maire de Lons-le-Saunier, qui exprime ses remerciements à la Société d'Emulation. Il donne quelques détails sur ces toiles d une réelle valeur.

Digitized by Google

M. le Chanoine Bourgeat a envoyé un manuscrit intitulé : *Y a-t-il du pétrole dans le Jura ?* M. l'Abbé Perrod lit cette étude très intéressante. M. Girardot y ajoute quelques commentaires, en rappelant les recherches organisées par une Société, dans la région du Bugey, en vue de découvrir une nappe pétrolifère, recherches qui ont été abandonnées, mais qui paraissent devoir être reprises par la Société des Mines de Blanzy.

M. l'Abbé Perrod analyse un livre récemment paru et dont les journaux ont fait un éloge mérité : *La belle vie de sainte Colette de Corbie*, par Madame Sainte-Marie Perrin. Il lit quelques pages ayant trait au rôle de sainte Colette en Franche-Comté, notamment à Poligny.

La question du relèvement de crédit pour frais de Secrétariat, posée dans la dernière séance, est de nouveau soumise à l'Assemblée.

Il est décidé que le crédit affecté à cet effet sera porté à deux cents francs.

Deux présentations nouvelles ont ensuite lieu : M. Lamy, ancien notaire à Lons-le-Saunier, est présenté par MM. Monot et Declume ; M. André Jouvet, docteur en médecine, par MM. Girardot et Monot.

Le Président termine la séance en faisant un pressant appel aux membres de la Société en vue de susciter un plus grand nombre de communications et de donner ainsi un intérêt plus vif à nos réunions mensuelles.

Digitized by Google

Séance du 17 mars 1921.

Présents : MM. l'Abbé Perrod, *Président* ; Guichard, *Vice-Président* ; Mme Trouillot ; MM. le Colonel Baille, Bertrand, Genoud, Lachiche, Ledeuil, Lejay, Maders, Martin, Monot, Monnier, Moreau, Robin et Carrez, *Secrétaire*.

Absent excusé : M. Lombard.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

Après avoir souhaité la bienvenue à M. André Monnier, Conseiller général, nouvellement élu et qui remercie la Société en termes fort aimables, le Président fait l'analyse sommaire des fascicules reçus. Il signale en particulier dans les *Mémoires de la Sociéié éduenne* une note intéressante concernant une statue de saint Emiland, à Conliège.

Il fait ensuite l'éloge de M. Achille Billot, le doyen d'âge et d'ancienneté de la Société d'Emulation, décédé il y a quelques semaines.

Il retrace la vie et la carrière de l'éminent artiste lédonien, ancien professeur de dessin au Lycée, au petit Séminaire de Vaux, fondateur et directeur de l'Ecole municipale de dessin et de modelage de Lons-le-Saunier pendant une cinquantaine d'années. Il rappelle ses mérites comme peintre et dessinateur, et donne l'énumération de ses œuvres principales. Une notice biographique plus complète sera d'ailleurs publiée dans les prochains « Mémoires ».

Le Président annonce que la famille de l'artiste vient de faire don au Musée de la Ville d'un tableau, *La Juive*, qui a figuré au Salon ; d'un portrait au fusain de Jules

Digitized by Google

GRÉVY et d'un buste d'Achille BILLOT, par Max CLAUDET.

L'Association Rhodania (archéologues et préhistoriens de la Vallée du Rhône) tiendra à Besançon, au mois d'août prochain, son 3e Congrès auquel elle prie la Société d'Emulation de vouloir bien se faire représenter. Cette invitation est acceptée en principe.

A ce sujet, M. l'Abbé PERROD parle de la reprise des travaux de l'*Association franc-comtoise* dont le dernier Congrès a été tenu à Dole en 1914. Il exprime l'espoir de voir prochainement toutes les Sociétés faisant partie de l'Association se réunir à Gray, ainsi qu'il en avait été décidé avant la Guerre.

M. Emile LONGIN ayant demandé à la Société d'Emulation de vouloir bien insérer dans les « Mémoires » une importante publication qui pourrait d'ailleurs être répartie sur plusieurs années, l'Assemblée, avant de donner une réponse affirmative, décide que le manuscrit de M. LONGIN sera soumis à la Commission de lecture et qu'un rapport lui sera présenté sur cette question à la prochaine réunion.

M. le Président lit une lettre de M. le Capitaine Georges GRAND, détaché à l'armée d'Orient, dans laquelle cet officier raconte une excursion faite par lui au pays des Alaouïtes et la découverte d'une forteresse construite jadis par les Croisés. Ces pages intéressantes sont vivement applaudies.

M. l'Abbé PERROD parle ensuite des reliques de saint Maur qui viennent d'être replacées, en une châsse magnifique, dans l'église du village qui porte son nom. Il donne la monographie de ce monument qui date du XIIe siècle et rappelle la vie du saint dont les restes, d'après la chronique de Raoul GLABER, auraient été apportés dans le Jura par les moines de Glanfeuil-sur-Loire fuyant l'invasion normande.

M. MONOT, adjoint au Maire de Lons, remercie, de la

Digitized by Google

part du Conseil municipal, la Société d'Emulation pour avoir donné au Musée de la Ville les deux tableaux qui lui avaient été offerts par Mme LOBRICHON, en souvenir du regretté peintre franc-comtois.

Puis il ajoute quelques traits à la biographie d'Achille BILLOT et rappelle notamment combien l'éminent artiste aimait à se trouver au banquet de l'Association des anciens élèves du Lycée, auquel il assista régulièrement jusqu'en 1913.

Après avoir appelé l'attention de la Société sur la nécessité de l'entretien des plaques commémoratives de Philibert de Chalon et de Rouget de Lisle, M. MONOT présente une hache en pierre, envoyée pour le Musée par M. FARDET, administrateur colonial, et qui rappelle l'art primitif des époques paléolithiques de nos régions.

Il est ensuite décidé que la prochaine séance aura lieu lors de la réunion du Conseil général et sera tenue à 8 h. 1/2 du soir. M. MONOT a le plaisir d'informer ses confrères que M. Victor BÉRARD, sénateur du Jura, pourra sans doute y assister.

Après l'admission de MM. Henri LAMY et le Dr André JOUVET, au titre de membre résidant au chef-lieu, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance publique du 3 mai 1921.

Présents : MM. le Préfet, *Président d'Honneur ;* Abbé PERROD, *Président ;* GUICHARD, *Vice-Président ;* Victor BÉRARD, sénateur, Colonel BAILLE, CHRETIN, GENOUD, GIRARDOT, Mme GOY, Dr JOUVET, LACHICHE, LETOREY, LEBRUN, Commandant MARTEAU, MADERS,

Digitized by Google

A. MONNIER, MONOT, MERCIER, Maurice PROST, Mme TROUILLOT, Dr VAGNIOT et CARREZ, *Secrétaire*.

Absents excusés : MM. LOMBARD et LEDEUIL.

Assistent à la séance : M. Charles DUMONT, Député, ancien Ministre ; M. BROCARD, Sénateur ; MM. les Colonels ANTOINE et de ST-GERMAIN ; M. MOLITOR, Inspecteur d'Académie ; Mme la Directrice du Lycée de Jeunes Filles ; M. le Proviseur du Lycée ; M. DAUDON, Secrétaire-général de la Préfecture, etc., etc.

Après avoir remercié toutes les personnes qui avaient bien voulu répondre à l'invitation de la Société, M. l'Abbé PERROD retrace, en termes fort précis, l'historique de la Société d'Emulation depuis sa fondation en 1817 et montre l'œuvre considérable accomplie par elle depuis cette époque.

Il exprime sa confiance dans l'avenir, garantie par le concours dévoué de ses membres, dont le nombre ne cesse de s'accroître, et par les sympathies si intelligentes et si actives dont elle est entourée.

M. MONOT, en une charmante causerie, fait le récit d'une récente excursion à l'ancienne Chartreuse de Vaucluse, près d'Orgelet.

L'Assemblée par des applaudissements unanimes lui témoigne combien elle a goûté ces pages si poétiques où il nous fait connaître, sous un jour tout nouveau, l'un des plus remarquables sites jurassiens.

Puis M. Victor BÉRARD, sénateur, membre de la Société depuis déjà bien des années, prend la parole et montre la vie sociale, politique et économique de notre région depuis l'époque préhistorique jusqu'à la période moderne.

Cette conférence si vivante et qui ouvre des horizons si nouveaux pour l'avenir de notre beau Jura est chaleu-

Digitized by Google

reusement applaudie. Un résumé ne pourrait qu'en donner de pâles reflets et en affaiblir la portée, aussi M. le Président a-t-il demandé à M. Bérard de vouloir bien lui remettre le texte complet de son discours afin de le publier dans les « Mémoires ». L'éminent conférencier s'est engagé à le lui faire parvenir prochainement.

A la fin de la réunion, le Président lit une lettre de M. le Maréchal Lyautey, membre de la Société, remerciant le Bureau des félicitations qu'il lui a envoyées à l'occasion de son élévation à la plus haute dignité de l'Armée française.

Présentation est faite par MM. le Colonel Baille et l'Abbé Perrod, de M. le Colonel Meyer, Conseiller général à Villers-Farlay.

La séance est levée à 10 heures du soir.

Séance du 2 juin 1921.

Présents : MM. l'Abbé Perrod, *Président* ; Antoine, Colonel Baille, Baron, Bertrand, Bey, de Chalain, R. Genoud, Cirardot, Girod, Mme Goy, Lachiche, Lamy, Lebrun, Letorey, Ledeuil, Lombard, Maitre, Mercier, Monot, Moreau, Maurice Prost, Robin, Dr Vogelin et Carrez, *Secrétaire*.

Absents excusés : MM. Guichard, Genoud et Feuvrier.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

Le Président a le regret d'annoncer le décès de M. Boussey, membre résidant ; puis il donne connaissance de la correspondance et des fascicules reçus depuis un mois.

Digitized by Google

A l'occasion du Centenaire de la Mort de Napoléon 1er, il rappelle une petite brochure, assez peu connue, parue en 1827, à Agen et intitulée : *Comme quoi Napoléon n'a pas existé.* Il en lit les passages les plus importants en y joignant d'intéressants commentaires.

M. Monot donne lecture d'une légende publiée dans *Le Figaro,* d'après laquelle ce n'est pas l'Empereur lui-même qui était à Sainte-Hélène, mais un sosie qui lui aurait été substitué par les ordres de Fouché, au moment de l'embarquement à bord du *Bellérophon.*

Il donne également quelques détails inédits sur le passage du Premier Consul à Morbier et à Morez, où l'on avait illuminé en son honneur, puis aux Rousses et à Nyon, le 8 mai 1800, au moment où il se rendait à l'armée d'Italie.

On passe ensuite à une proposition visant l'érection à la Chevalerie, d'une plaque qui rappellerait notamment aux étrangers visitant notre ville, la revue historique qui eut lieu sur cette place le 14 mars 1815, et à la suite de laquelle le Maréchal Ney se rallia à la cause de Napoléon.

Après une discussion à laquelle prennent part plusieurs membres de l'Assemblée, cette proposition est retirée.

M. l'Abbé Perrod a reçu une communication de M. Maire, président de la Société Grayloise d'Emulation. La tenue d'un Congrès de l'Association franc-comtoise à Gray est provisoirement ajournée.

Il parle également du Congrès de *Rhodania*, à Besançon, au mois d'août prochain, et d'une séance publique de la Société d'Emulation, à Champagnole, dans les derniers jours de juillet. Les membres de la Société recevront, en temps utile, les communications relatives à ces deux réunions.

M. Letorey présente un percuteur en granit, de

Digitized by Google

l'âge de la pierre, trouvé sous la Côte de Pymont, et un fragment d'amphore romaine provenant de Maynal. Ces objets seront déposés au Musée de la Ville.

Il est ensuite procédé au vote sur la candidature de M. le Colonel MEYER, Conseiller général à Villers-Farlay. — Admis à l'unanimité.

MM. l'Abbé PERROD et ROBERT présentent M. Paul ROBERT, à Domblans ; MM. FEUVRIER et PALLUY présentent également M. JANOLY, ingénieur au P.-L.-M., à Azans ; MM. GIRARDOT et Maurice PROST présentent M. Léon BUTIN, industriel, à Lons-le-Saunier, et MM. l'Abbé PERROD et BEY, M. GRILLON, professeur en retraite, à Lons-le-Saunier. Il sera statué sur ces présentations à la réunion d'octobre.

Après quelques mots de M. le Président sur un nouveau travail extrêmement intéressant de M. FEUVRIER sur les voies romaines de la région de Dole, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Pour extrait conforme :

Le Président, Maurice PERROD.

Le Secrétaire, H. CARREZ.

Digitized by Google

Digitized by Google

A LA DÉCOUVERTE

DU

PAYS NATAL

PAR

Émile MONOT

Digitized by Google

Digitized by Google

A LA DÉCOUVERTE DU PAYS NATAL.

Découvrir son petit pays, quelle douce surprise ! Au milieu d'un ensemble dont le moindre détail devrait vous être familier, voir subitement se révéler un harmonieux paysage, et se trouver devant lui comme un étranger fraîchement débarqué, mais avec un sentiment qu'il ne saurait avoir : de l'amour pour cette terre si belle où l'on a ses racines !... Il est, sur un des coteaux au pied desquels Lons est bâtie, à l'angle d'un sentier solitaire qui se glisse entre des vignes perdues, tel coin charmant qu'il y a quelques semaines je ne connaissais pas. Oh ! la vue reposante sur le vallon natal ! On aperçoit entre les arbres, en se penchant un peu, les dernières maisons d'un faubourg. On se retourne ; tout est si calme qu'on se croirait transporté loin de toute vie humaine.

Ce petit tableau, un vigneron l'a sous les yeux chaque matin, quand il monte à sa vigne ; mais il ne l'a jamais regardé. Un flâneur l'a connu avant moi ; mais il ne l'a pas aimé. Moi, je l'ai aimé tout de suite, et ainsi je puis dire que je l'ai découvert. Mais découvrir les Roches de Baume, jadis, avant l'hôtel ; ou le lac de Chalain, naguère, avant le déshonneur ; ou enfin, avant que l'Union Electrique ne le mette en tubes, le Hérisson !... C'est pourtant — ou presque — ce qui vient de m'arriver. J'en rougis ; mais c'est seulement le 4 avril 1921 que j'ai vu, pour la première fois, la Chartreuse de Vaucluse.....

Digitized by Google

*
* *

Charme toujours nouveau de la route matinale ! Le soleil d'avril n'est pas encore haut. On suit les lacets des Monts de Revigny. L'auto monte avec vitesse : il fait frais ; on se resserre ; on se ramène sur soi ; on est tout heureux d'avoir laissé à la maison les soucis, et d'avoir un peu de loisir, dont on va faire un si bon usage ! On est même induit par le démon à la tentation d'un plaisir mauvais : celui de rendre une fois aux autres ce qu'on en a reçu tant de fois : de la poussière, de la fumée ; on va jusqu'à s'en reconnaître le droit ; la hauteur d'un marchepied, un degré d'élévation au-dessus du sol, eût dit Pascal, renverse toute la jurisprudence.

J'aime infiniment ce premier plateau. Un air plus vif y souffle. A gauche, la silhouette sombre de Beauregard domine fièrement toute cette chaîne de l'Eute, aussi inséparable de ce paysage que l'est, du paysage lédonien, mon vieil ami d'enfance le donjon plus humble de Montmorot. A droite, Saint-Maur s'allonge sur sa crête qui se relève. Partout des buissons ; peu de champs ; des prés pauvres, où la roche apparaît ; quelques bouquets d'arbres sans vigueur. Nature dénuée, émouvante cependant, et qui semble réclamer notre amitié. Mais comme elle est plus touchante à la sortie du bois de Pannessières, en automne, le soir, quand la brume traîne sur les labours, et que les voitures crient dans les sentiers pierreux ! Les feuilles rougissent aux hêtres ; la route assombrie entre dans le bois noir comme dans le mystère, et se perd vite dans la nuit. Mais, en ce matin d'avril, sous ce soleil joyeux qui monte, ce paysage du « dessus des Monts » me paraît moins mélancolique que je ne m'y attendais.

Je trouve la tristesse plus loin, quand nous avons

Digitized by Google

rejoint la route qui vient de Montaigu. Bois moroses, aux branches nues, à l'aspect méchant. La Bête de la Gargaille avait bien choisi le théâtre de ses exploits.

Il y a plus de lumière dans l'air et plus de gaîté quand on approche d'Orgelet. La petite ville aux vieilles maisons paraît se souvenir. Elle reste accueillante et vivante, tout en gardant les vestiges d'un intéressant passé.

Après les Tanneries, on rentre dans la tristesse. Les bois sont sans feuilles et sans chansons, et la route est solitaire. Une seule maison : l'*Auberge de la Goutte*. J'aime mieux *Chez la Marie* : c'était plus galant, plus gentil. Chez la Marie aussi, on buvait la goutte, bien sûr ; mais on n'en mettait point enseigne.

On arrive subitement au-dessus de la vallée de l'Ain. Elle apparaît ici bien plus resserrée qu'à la hauteur de Pont-de-Poitte. Moins lumineux, plus compliqué, moins aisé à embrasser, le panorama, qui s'est révélé brusquement, est certainement plus grandiose. Moins sauvage qu'au Pont de la Pile, il est aussi majestueux.

La route, ayant tourné à angle droit, descend en pente rapide jusqu'à l'Ain. En bas, à Brillat, bientôt, je trouverai un de ces points sacrés où l'homme, depuis des siècles, franchit les rivières.

En amont, à la Pile, on arrive à l'Ain par un défilé qui semble préparé par la nature pour être le lit d'un chemin : passage préhistorique, certainement, qu'a suivi, plus tard, la route romaine qui, se détachant à Orgelet de la voie de Besançon à Lyon par le plateau, se dirigeait vers la colonie d'Antre et vers l'abbaye de Saint-Claude et sa vénérable relique. Par Brillat, lieu de passage moins ancien, moins imposé par la nature, la route vers Saint-Claude est bien plus directe : aussi y trouve-t-on un pont avant le milieu du XV[e] siècle (1).

(1) D. Monnier. – *Annuaire du Jura* pour 1848, p. 238.

Digitized by Google

Mais sur quel pont passe-t-on la rivière aujourd'hui ? D'un ancien voyage en diligence j'ai retenu seulement ce souvenir : c'est que le conducteur y faisait un de ces arrêts, mystérieusement réglés, où il buvait la goutte. Le pont n'a laissé aucune image en ma mémoire. Trouverai-je encore un de ces ponts suspendus qui tremblent, et dont les fils aériens vibrent dans le vent ? Ou sera-ce un de ces vieux ponts délicieux, au dos arqué, avec deux parapets en pierre dorée au soleil, où, dans les interstices des blocs, les mousses, les lichens et les scolopendres ont remplacé le ciment effrité ; un de ces ponts comme il y en a encore sur notre Vallière, à Conliège et près du Parc des Bains ?.... Non ! Pour traverser la belle rivière bleue, devant le magnifique décor de cette vallée profonde, on a posé un long tablier de fer, droit, inflexible comme la Table de Pythagore, étroit, accosté de deux gardes-fous géants, en poutrelles entrecroisées, — collaboration ingénue du service vicinal avec « l'Architecte de l'Univers » !...

L'automobile file entre les deux trottoirs, éveillant tout ce métal qui vibre aigrement. Elle s'arrête à la sortie du pont. Je veux voir, d'en haut, l'Ain rouler vers moi ses eaux couleur-de-temps. Et puis, j'entends, à quelque distance, comme le bruit frais d'une cascade... Hélas ! tout ce que j'ai vu du paysage, derrière les poutrelles entrecroisées, c'est tout ce qui s'encadrait dans de petits losanges en quinconce : ici, un peu d'eau ; là, un bout de rive ; en bas, la fin d'un arbre ; en haut, le commencement d'un autre ! Quant à ma fraîche cascade chantante, c'est un barrage d'usine : un gamin qui passe me renseigne, d'un air important.

*
* *

Méditons. Il est contre la raison, l'homme ayant été créé par Dieu à son image, qu'il y ait, entre les œuvres

Digitized by Google

de l'homme et celles de son Créateur, une discordance essentielle et nécessaire. Dès lors, pourquoi l'homme, quand il est appelé à collaborer avec lui, est-il, si souvent, un aussi maladroit « compagnon » ? Quand les ingénieurs des Ponts et Chaussées ont construit la voie ferrée qui va de Champagnole à Saint-Laurent, et celles qui, de Saint-Laurent et de Saint-Claude, conduisent à Morez, ils ont élevé des viaducs et des ponts qui ne sont pas tous également beaux ; mais ils y ont mis, parfois, une certaine coquetterie, comme lorsqu'ils ont jeté sur l'Ain leur viaduc de Syam : ils ont eu le désir de faire ce que leurs ouvriers appelaient « de la belle ouvrage ». Même, quand j'arrive à Morez par la route de Paris à Genève, j'admire chaque fois ce haut et majestueux viaduc sous lequel je passe, et qui s'incurve avec tant d'élégance pour amener à la gare le petit train de Saint-Claude. Pourquoi n'a-t-on pas, dans cette combe, fait le même effort d'art ? Le problème devait être posé de la façon suivante : « Etant donné « deux tronçons d'une route, que coupe la plus belle « rivière jurassienne, on les réunira par un pont que « l'on construira en fonction du cadre où il sera vu. » C'était, je le sais bien, une préoccupation d'artiste, mais si légitime ! L'auteur du projet a éliminé cette variable d'un caractère transcendant, et il a résolu le problème avec l'équerre et le compas.

Je venais d'écrire ce paragraphe lorsque j'ai reçu le dernier numéro de la « Revue des Jeunes ». J'y ai lu les lignes suivantes de M. Jean Brunhes, professeur au Collège de France, le savant, le lettré, l'artiste qui a fondé la Géographie humaine : « Toute la pensée des « peuples, politique et mercantile, religieuse et scienti- « fique, nationale et familiale, s'est inscrite sur la « surface du globe par quelques-uns des faits essentiels « de la géographie humaine: le champ, le jardin ou la

Digitized by Google

« vigne, la carrière ou la mine, le village groupé autour « de son clocher, la ville autour de la flèche de sa « cathédrale ou du beffroi de sa maison commune, le « marché ou la halle au drap, le canal, la voie ferrée, « le chemin ou le pont,— *le pont, suprême expression* « et partie vive *de la route.* »

Puisque nos routes jurassiennes sont si belles, puisque nos ingénieurs et nos agents-voyers en surveillent l'entretien avec un soin jaloux, pourquoi le pont, « suprême expression de la route », en est-il ici, ailleurs peut-être, une expression si inférieure ?

*
* *

Je suis descendu sur la rive, pour entendre le murmure de l'eau.

En face de moi, sur une croupe qui domine l'Ain d'une quarantaine de mètres, un village s'allonge : c'est Le Bourget, maisons isolées, bouts de jardins, bouts de champs en pente rapide, buissons et bouquets de bois. La file des maisons, d'abord parallèle à la rivière, s'en écarte ensuite et disparaît derrière des arbres.

Site pittoresque, qui me plaît. Je rêve que je fixe là ma demeure d'été. J'ai une maison à la Jean-Jacques. Mes voisins sont séparés de moi par des jardins. Par ma fenêtre matinale, j'entends l'Ain chanter au soleil levant sa chanson ; entre les buis humides de rosée, il fait briller ses eaux. De l'autre côté de la vallée, la forêt monte la côte avec la grande route. Le village est propre. La rue tourne doucement avec la ligne des maisons coquettes. La vie y est discrète et charmante...

Hélas ! mon rêve est vite dissipé ! L'automobile a retraversé le pont et s'est engagée dans le village. Les maisons sont posées de guingois. La rue se brise, à tous les angles, en tournants brusques et menaçants. Elle se creuse subitement en caniveaux invisibles. On

Digitized by Google

passe devant des intérieurs ténébreux. Quelquefois la rue s'élargit, et le soleil l'éclaire et l'égaie ; mais, quelques mètres plus loin, on retrouve l'ombre d'un défilé. Type du groupe d'habitations bâti à flanc de coteau, près du passage d'une rivière ; d'abord hameau, puis village prolongé petit à petit dans le sens de la vallée, fantaisiste comme le profil horizontal de la montagne, imprévu, pittoresque, et, comme trop de villages jurassiens, malpropre.

Des gamins courent après nous, sabotant dans l'écho des dernières maisons ; puis le chemin entre dans la forêt ; et c'est, subitement, la solitude et le silence, que rompt seul le bruit du moteur et des leviers de vitesse. Les arbres tantôt s'écartent en clairière, tantôt se rapprochent comme ceux qui bordent une allée étroite dans un parc. Le chemin est hostile à l'auto, tantôt empierré d'hier, tantôt, malgré la longue sécheresse, encore boueux aux endroits resserrés où le soleil de printemps, trop jeune et trop bas, n'a pas pu le sécher d'en haut. Il est à peu près parallèle au cours de la rivière. Ici, entre les fûts et les branches sans feuilles, là, à découvert, on la voit rouler en bas ses eaux bleues. L'autre flanc de la gorge, généralement boisé, est parfois sauvagement nu : nappe éployée de pierre grise, avec des coulées de terre jaune ou brune, où nulle verdure du plus humble buisson n'apparaît encore. L'endroit est si lointain, si désolé, si conforme à la vie du chartreux, qu'il semble toujours qu'à la seconde d'après, on va voir apparaître les ruines. Mais non : on tourne, on tourne, dans le souci des pneus à la torture, et dans l'inquiétude d'une voiture qui viendrait en sens inverse et qui mettrait les deux conducteurs dans un grand embarras. On n'a ni le temps, ni le loisir d'admirer ; et le professeur songe à Jean-Jacques et à ce qu'il a dit des charmes de la promenade à pied.

Digitized by Google

Enfin, tout à coup, au-dessus de la glace de l'auto, apparaît l'extrémité gauche d'un fronton, puis une croix qui le surmonte, puis un mur et un porche : c'est la Chartreuse. Le régisseur est là, près du chemin ; et il nous donne, avec complaisance, l'autorisation d'entrer et de visiter à notre gré.

*
* *

A ma gauche est une terrasse qui domine certainement la rivière. De beaux vieux arbres l'ombragent. Une balustrade en pierre paraît en faire le tour. Allons nous accouder et regarder dans la vallée sauvage.

Mais, au-dessous, s'étend une autre terrasse encore. Une balustrade en pierre en fait aussi le tour. Pas d'arbres ; quelques arbustes ; des restes de jardins à la française. Qu'une imagination obéissante ressuscite en ces lieux, si elle veut, les fils de saint Bruno : moi, je suis dans un château du XVIII[e] siècle. J'imagine ici un vieux marquis, misanthrope, qui a fui le monde parmi « l'horreur » de cette solitude, mais à qui, de loin en loin, la visite de quelques belles dames ne déplaît pas. Il les reçoit dans ses plus beaux habits, avec une courtoisie et une élégance déjà un peu raidie par l'âge. Il leur fait faire le tour de la première terrasse. Je les vois, je les accompagne du regard.

Soudain, ce regard tombe sur un objet étrange. Contre le mur du couvent, je découvre un cylindre de bois, muni d'une manivelle, sur lequel s'enroule un câble métallique ; et ce câble porte, par un mécanisme compliqué, une boîte aux lettres ! Je suis le câble par dessus la rivière, et j'aperçois, de l'autre côté, une cabane. Un autre câble en part, qui aboutit, à ma gauche, à un bâtiment en ruines ; et ce second câble porte, sur des poulies, une chaise roulante... Mes charmantes images se sont évaporées, et je ne les retrouve plus.

Digitized by Google

Entrons dans la Chartreuse, où habitent, je le vois bien, des hommes d'aujourd'hui. Sur le fronton, une Vierge à l'enfant. Au-dessous, une inscription en hautes capitales que je ne puis lire, dans la lumière éblouissante de midi. Sous le porche, à droite, l'ancienne porterie. Une grande cour s'ouvre devant moi, tout éclairée et chauffée, en cet exceptionnel jour de printemps, par les rayons d'un soleil d'été. A gauche, des bâtiments d'habitation du XVIII^e^ siècle ; à droite, des écuries et des remises ; en face, les ruines d'une église du XVII^e^ siècle ; derrière, d'autres restes de constructions beaucoup plus anciennes, qui ont appartenu au premier couvent.

J'escalade des décombres, et j'entre dans l'église par une brèche. Ces ruines n'ont pas de beauté : pierres trop jeunes, nues, où le lierre n'a pas monté. Nulle image ne s'éveille en moi ; nulle émotion n'y descend. A côté, voici un cloître. Je l'ai reconnu du haut de mes décombres. Il est ruiné, lui aussi : la voûte a disparu, mais les arceaux perpendiculaires aux murs subsistent en partie, encore intéressants ; l'arc, appuyé sur un pilastre, part avec élégance ; mais sa courbe ne s'achève pas : écroulée ou démolie, son élan meurt brusquement. Le mur intérieur du cloître est bien conservé. Entre les pilastres s'ouvrent des fenêtres, qui donnaient sur le cimetière. Je fais le tour du cloître, cherchant une entrée. Partout un grillage métallique, et — Dieu me pardonne ! — un fil de fer barbelé. Je trouve enfin la baie de l'ancienne porte. Elle est fermée par une barrière à claire-voie munie d'un verrou. Que de précautions ! Quelques marches branlantes, et me voici dans le vieux cimetière des moines. Hélas ! le vieux cimetière des moines est un jardin potager ! Des légumes pointent deci delà. Je comprends maintenant pourquoi on a mis le cloître sur le pied de guerre : il fallait défendre contre

Digitized by Google

les poules les salades et les petits pois. Du moins a t-on respecté la partie centrale : elle est séparée du jardin par une bordure en vieilles pierres, qui dessine sur le sol le plan d'une minuscule chapelle à une nef, terminée par une abside. A l'entrée de l'abside, sur un piédestal supporté par trois degrés, une croix en pierre. Toute cette pierre est brune, vêtue de lichens, rongée par le temps. Ici du moins, sur ce tout petit coin que le propriétaire et le régisseur ont, à leur honneur, religieusement conservé, on peut évoquer les moines et les antiques bienfaiteurs de cette abbaye. Mais il faut s'asseoir au pied de la croix, sur le plus bas degré, et lever les yeux vers les ruines, pour ne pas voir les salades.

*
* *

Entre l'église ruinée et les bâtiments du XVIII^e^ siècle est un passage par où je descends à la seconde terrasse. Le mur tourné, j'entends, derrière une baie largement ouverte, le bruit d'une eau qui glisse ; elle coule ensuite, rapide et limpide, dans un caniveau où un crapaud se baigne, et par des tuyaux, s'en va à la rivière. Par l'allée qui fait le tour de la terrasse, je vais lentement ; ou bien, accoudé à la noble balustrade de pierre, je me penche sur l'eau qui passe. Les premiers moines ont bâti leur couvent sur un éperon de la montagne. L'Ain caché par le flanc gauche de l'éperon, apparaît tout d'un coup. Il dessine une courbe dont la concavité paraît avoir pour centre la terrasse même où je suis, et il disparaît brusquement. On ne voit ni d'où il vient, ni où il va. Vallée fermée vraiment, *vallis clusa*, *Vaucluse*. La rivière passe en murmurant doucement, pendant que l'eau qui descend de la première terrasse fait à ce murmure un écho rieur.

Deux escaliers partent de la deuxième terrasse. L'un est raide, étroit, sans garde-fou ; il monte à la première.

Digitized by Google

Même quand il avait sa balustrade de fer, au temps des moines, il devait paraître bien étriqué, en discordance choquante avec la beauté du décor naturel et du décor humain : un escalier de service qu'on n'aurait pas su dissimuler. L'autre mène, par une double rampe, au bord de la rivière. Il est majestueux, en harmonie avec le décor. Je descends, pour aller m'asseoir dans l'herbe, près de la fraîcheur de l'eau.

Sous la terrasse, s'étend une longue et étrange avenue. De hauts arceaux s'ouvrent l'un derrière l'autre, dans le même axe, sur des travées successives, donnant à cette avenue l'air d'un autre cloître. Mais ce n'est qu'un artifice élégant d'architecte : ayant à élever cette terrasse au bord de l'eau, il a su lui donner pour support, au lieu d'un bloc massif de maçonnerie, une construction légère, où la lumière joue. Ces travées sont des chambres, voûtées en berceau, qui s'ouvrent sur la rivière par de larges arcades. Eclairées au milieu, plus sombres sous chaque arceau, elles dessinent aux yeux comme un rythme curieux de lumière et de demi-teinte. Sur le seuil de chaque arcade, entre les pierres, quelques arbustes ont poussé ; ils s'inclinent vers le dehors, avides du ciel.

Vus du fond de cette gorge, les bâtiments du XVIII^e^ siècle se dressent avec majesté. Leur façade blanche s'éclaire des rayons obliques d'un soleil qui va disparaître, pendant que, plus loin, à gauche, les très vieilles ruines du premier couvent restent sombres sous un épais vêtement de lierre. Comme ce XVIII^e^ siècle fut bâtisseur, dans les couvents de Franche-Comté ! A Besançon, les Carmes ; à Lons, les Cordeliers, les Bénédictins, les Tiercelines. On s'installait pour des siècles, sans entendre, derrière les murs, les premiers grondements de la tourmente ; et les plâtres étaient à peine secs, que l'homme de la Révolution entrait, chas-

Digitized by Google

sait les moines et les nonnes, et s'installait à leur place.

Vendue comme bien national, toute la propriété des Chartreux de Vaucluse appartient à un homme de goût qui la conserve, et qui, étant riche, n'a pas été sollicité d'établir, derrière ses romantiques arcades, les turbines d'une Société électrique.

*
* *

Quelle paix ! La rivière chante sa chanson monotone ; elle clapote contre une barque amarrée au mur de la terrasse ; tout le reste est silence. On est loin des hommes, loin de toute vie, dans un de ces lieux solitaires où il m'a semblé plus d'une fois que je perdais la notion du temps. L'eau qui passe en est le symbole : *panta rheei*, disait déjà Héraclite ; elle en signifie l'écoulement ; mais son flux toujours égal ne le mesure pas. Quelle douceur que de suivre ainsi la pente d'une rêverie sans objet ! On finit par se fondre dans les choses, et la conscience glisse avec la rivière. Les vieux moines, eux, méditaient sans s'abîmer. Mais leur méditation sage et raisonnable ne trouvait pas de lieu plus approprié que celui-ci. Plus haut, ces terrasses charmantes, ces bâtiments qui dominent, — une âme d'ascète y pouvait blâmer encore ce que saint Jean appelle la *libido sentiendi*. Ici, au fond de la gorge, on se sent dominé, humilié ; et près de l'eau qui coule sans se lasser jamais, on entre dans l'éternel....

Un coup de sifflet lointain, très doux, me ramène dans le temps, et dans mon temps, que j'aime. Il me rappelle que là-bas, derrière les bois qui montent de la rivière, il y a une voie ferrée qui porte, vers Moirans et Saint-Claude, des hommes et des choses d'aujourd'hui.

*
* *

Les premières teintes obscures commencent à s'étendre sur l'Ain : l'eau n'est plus claire et lumineuse, et il

Digitized by Google

me semble que son murmure fraîchit. Bientôt, il faudra partir. Je remonte lentement sur la première terrasse. Elle a encore un peu de soleil. Disons adieu à cette vallée close où, dans le silence, l'âme d'un moine se repliait sur soi, — où, au murmure des plus belles eaux jurassiennes, l'âme d'un moderne peut, un fugitif moment, se disperser dans les choses. Imprimons en notre mémoire les images de ces terrasses, de ces jardins, de ces bâtiments d'une si noble ligne, fruit d'une collaboration respectueuse de l'homme avec Dieu. Emportons d'ici une leçon d'harmonie et de goût.

Lamartine a fait plusieurs séjours au château de Maisod, chez M. Guigue de Champvans. Il est certainement venu à la Chartreuse de Vaucluse. Que ne l'a-t-il décrite ? Que n'en a-t-il dit l'émouvante beauté ! Pourquoi n'a-t-il pas ressuscité, dans cette solitude, les ombres de ceux dont la cendre s'est depuis longtemps dissipée au vent de cette vallée ? Moi, j'en suis incapable : je le sais, et c'est pourquoi je ne l'ai pas fait. Je ne suis qu'un enfant du pays qui, au déclin de sa maturité, y promène une âme toujours sensible, y fait encore des découvertes, n'en rougit point, et en fait le récit,— sans nécessité.

20 avril — 1er mai 1921.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Cliché P. Brune.

Dole. — Substruction d'un petit temple de l'époque gallo-romaine.

Digitized by Google

JULIEN FEUVRIER

DOLE

LES ORIGINES

Digitized by Google

Digitized by Google

AVANT-PROPOS.

Il a été beaucoup écrit et depuis longtemps sur les origines de Dole.

Louis GOLLUT(1), à la fin du XVI^e^ siècle, est le premier de nos historiens qui ait abordé le problème. Dans ses *Mémoires historiques de la République séquanoise*, il consacre à cette ville un chapitre entier. Irrité contre les Bisontins qui, se targuant de l'antiquité et de l'importance de leur cité, intriguaient pour posséder dans ses murs le Parlement et l'Université, il rabaisse Besançon et s'efforce en exaltant Dole de prouver que, par son illustration et son très ancien passé, notre ville n'avait rien à envier à sa rivale. Il nous dit qu'elle existait déjà en tant que ville à l'époque de la Gaule indépendante ; il nous décrit en détail les découvertes archéologiques qu'on y fit de son temps ; il l'identifie avec *Dittation* du géographe PTOLÉMÉE et lui attribue une longueur supérieure à trois kilomètres. Après les Romains, les souverains de la Province y donnent des tournois sur une grande place bordée de royales demeures ; pendant le règne de Charlemagne, le paladin ROLAND aura maison dans la rue du Mont-Roland et plus tard Frédéric BARBEROUSSE construira, dominant le Doubs, un somptueux château qu'il nous ressuscite complaisamment.

En 1697, le jésuite DUNOD publiait son ouvrage, la *Découverte de la ville d'Antre en Franche-Comté*,dans

(1) Né à Pesmes en 1535, professeur à l'Université, vicomte-mayeur de Dole en 1592 et 1595, mort de la peste en 1595.

Digitized by Google

lequel il cherche à prouver qu'Antre est l'*Aventicum* de Ptolémée. Aux attaques justifiées de ses adversaires, il répond en 1709 par les *Méprises des auteurs de la Critique d'Antre* où il passe en revue — on ne sait pas bien pourquoi — toutes les découvertes de monuments romains faites jusqu'alors dans les villes de Franche-Comté. Il rappelle notamment celles qu'a signalées Gollut à Dole et y ajoute celles qu'il prétend, lui aussi, avoir opérées au même lieu en 1698 et 1699. Doué d'une imagination prodigieusement féconde, mais totalement dépourvu d'esprit critique, il voit partout du romain : il dote le Dole gallo-romain d'un vaste amphithéâtre, d'aqueducs, de bains et d'autres choses encore.

Le jurisconsulte Dunod de Charnage, dans la troisième dissertation de son *Histoire des Séquanois*, parue en 1735, jette à bas, en un tour de main, tout l'échafaudage de son oncle. D'un ton tranchant, il décide tout au contraire que Dole a commencé au XII^e^ siècle par une maison de campagne des comtes de Bourgogne et qu'à la fin du XIII^e^ siècle, ce n'était encore qu'un château auprès duquel — comme autour de celui de Versailles au XVII^e^ siècle — devait bientôt après surgir la ville.

Le médecin Normand, Dolois d'adoption, répond à ce comtempteur de Dole par une dissertation historique et critique sur l'antiquité de la ville où il s'efforce de justifier les vues du P. Dunod ainsi que d'autres qui lui sont propres. Riposte du jurisconsulte, réplique de son adversaire, puis le silence.

Nous arrivons au XIX^e^ siècle qui vit paraître les travaux de Persan (1812), Fransquin (1822) et Marquiset (1841). Ces auteurs acceptent avec confiance ce qu'ont dit Gollut, le P. Dunod et Normand sur l'antiquité de Dole. Sauf le premier, qui a étudié consciencieusement

Digitized by Google

les origines de l'église, les autres n'apportent à la question aucun élément nouveau.

Avec le *Dictionnaire des communes du Jura*, (1853-1858), de Rousset, nous évoluons en pleine fantaisie. Pourtant, soyons équitable, *cuique suum*. Cet historien a eu seulement le tort d'accepter les yeux fermés les notes que lui fournit notre bibliothécaire PALLU pour l'article DOLE. Si ce dernier, en parvenant par des soins intelligents et une activité incessante à constituer le fonds si riche de notre bibliothèque publique, a droit à la perpétuelle gratitude des Dolois, il ne mérite par ailleurs que réprobation de la part des historiens du Pays. Son amour de la petite patrie, poussé au paroxysme, l'a entraîné à des actes coupables : malgré les objurgations d'érudits franc-comtois, il s'est plu à jeter à travers les siècles de l'histoire de Dole, sa ville natale, quantités d'erreurs qui depuis se sont répandues jusque dans le peuple ; il est allé jusqu'à rédiger un faux document et à fabriquer ou faire fabriquer des statuettes d'une divinité romaine qu'il présentait comme authentiques.

Est-il besoin de le dire ? Avant d'utiliser pour notre étude les matériaux que nous ont fournis les travaux de nos devanciers, nous les avons tous soumis à une critique sévère, exempte toutefois de passion. Beaucoup de documents ont été ainsi rebutés pour des raisons que nous donnons, et ceux que nous avons retenus n'ont pas toujours reçu de notre part l'interprétation première.

Le mémoire qui vous est présenté, précédé d'une notice topographique sur le territoire de Dole est divisé en trois parties : la première comprend les temps préhistoriques, c'est-à-dire antérieurs à la conquête de Rome ; la seconde, l'époque gallo-romaine ; la troisième s'étend de l'invasion burgonde à la mort de Frédéric Barberousse, fin du XII^e^ siècle.

Digitized by Google

Les recherches préhistoriques effectuées depuis cinquante ans dans le département et spécialement celles qui ont eu lieu dans la région dont Dole est le centre nous ont livré de précieux renseignements relatifs aux civilisations qui se sont succédé sur notre sol pendant la première de ces périodes ; des ouvrages d'auteurs contemporains, les découvertes de monuments et de restes gallo-romains, les fouilles de cimetières mérovingiens, qui ont projeté de nouvelles lueurs sur les deux dernières sont aussi des sources mises par nous à contribution.

Loin de nous la pensée d'avoir fait ici œuvre définitive. D'autres viendront qui, utilisant de nouvelles découvertes archéologiques et des documents manuscrits encore enfouis dans nos dépôts d'archives, résoudront certaines questions restées posées faute de données suffisantes ou appliqueront à des problèmes d'ordre secondaire des solutions différentes des nôtres ; mais nous ne croyons pas que sur les points importants nos conclusions se trouvent modifiées.

Ce n'est pas seulement aux érudits que s'adresse ce travail, mais aussi à tous ceux qu'intéresse le passé, si lointain soit-il, de la Franche-Comté. A beaucoup, parmi ces derniers, la Préhistoire, science nouvelle, est restée jusqu'ici étrangère ; comme la géologie dont elle est le prolongement, elle possède sa classification et son vocabulaire spécial. Dans le chapitre consacré aux temps préromains, nous avons, au début de chaque période, exposé brièvement les généralités qui caractérisent chacune d'elles ; en outre, nous avons pris soin de n'employer que des termes préalablement définis. Notre dessein, en procédant ainsi, a été de nous faire comprendre de tous. Puissions-nous avoir réussi.

Il nous reste en terminant le devoir d'adresser nos remerciements les plus sincères à deux artistes, nos

Digitized by Google

amis, M. le Professeur Albert BILLARDELLE et M. Léon GRÉVY, qui, le plus obligeamment du monde, ont bien voulu par leurs dessins à la plume contribuer à l'illustration du texte.

J. F.

Dole le 18 mai 1921.

Digitized by Google

Digitized by Google

CARTE DE LA RÉGION DE DOLE.

Echelle de 1/500 000.

Digitized by Google

Digitized by Google

I

TOPOGRAPHIE.

L'établissement de toute agglomération humaine en un point déterminé, ainsi que son développement subséquent, s'explique avant tout par la situation du lieu, la nature de son sol, sa configuration. L'historien ne doit donc pas séparer de l'étude d'un groupe d'hommes celle du terrain sur lequel il vit. C'est en raison de cette nécessité que nous donnons, dès le début de ce travail sur les origines de Dole, la topographie de son territoire.

La partie ancienne de la ville est située sur la rive droite du Doubs par 3°9'29" = 3°,50 89 de longitude Est, et 47°5'33" = 52°,32 50 de latitude Nord. Le territoire, qui s'étend de part et d'autre de la rivière dont le cours est dirigé du N.-E. au S.-O., possède une superficie de 3.097 hectares en y comprenant l'enclave du petit village d'Azans détachée de Dole au moyen âge. Il s'allonge du N.-N.-O. au S.-S.-E., depuis la chapelle du Mont-Roland jusqu'au point où la limite avec Villette coupe la route nationale de Paris à Genève, sur une longueur de 7.800 mètres; sa largeur mesurée sur la perpendiculaire au milieu de cette ligne n'est que de 3.600 mètres.

L'ensemble du territoire se divise, au point de vue géologique, en trois zones distinctes, que délimitent les deux bords de la vallée du Doubs proprement dite. Celle-ci, aux endroits où la main de l'homme n'est pas intervenue, offre une surface plane de forme très irrégulière. En amont de Dole, entre le chemin du Temple près de l'île Saint-Philippe et Brevans, la vallée mesure

Digitized by Google

1 500 mètres de largeur ; entre l'ancien couvent des Minimes (rue des Romains, n° 2) et la Grande Fontaine à la tête du pont du Prélot, 620 mètres ; en aval, de l'extrémité du Boichot aux rochers de Saint-Ylie, 1.000 mètres. Tout le terrain de cette zone, formé de strates d'argile et de cailloux roulés, appartient aux alluvions modernes, étage supérieur du terrain quaternaire. La présence en plusieurs endroits de mares allongées, de *mortes* ainsi qu'on les nomme ici, a fait croire à des historiens qu'aux temps gallo-romains, le Doubs venait directement de Rochefort, passait devant le couvent des Minimes — près duquel se voyait encore au siècle dernier une morte qui se prolongeait jusque dans la prairie de la Fenotte — et de là tirait droit sur Crissey. Les alluvions qui remplissent la vallée montrent, il est vrai, que le lit du Doubs a beaucoup varié ; mais si, aux époques géologiques la rivière possédait un débit plus grand qu'aujourd'hui, un cours plus rapide et par suite moins sinueux, à l'époque romaine il était devenu à peu près aussi calme qu'il l'est à présent, et partant déjà cycloïdal. Dans la suite des siècles, des bras de la rivière se sont comblés totalement ou partiellement, des îles se sont formées ; d'autres ont disparu, cela est non seulement probable, mais certain. Ainsi, des sondages ont montré que la presqu'île dite du jardin Philippe, tout au moins dans la moitié d'aval, n'existait pas avant le moyen âge. Des modifications lentes peuvent se constater encore en ce moment ; le Doubs érode sa rive gauche aux prés Gaudard et sa rive droite au creux des Nonnes. L'île qui s'est formée derrière l'usine à gaz s'allonge très sensiblement vers le pont depuis quarante ans. Il est à peine besoin de faire remarquer que les nombreux et souvent importants travaux, routes, canaux, ponts, voies ferrées exécutés dans la vallée au cours des siècles, notamment pendant le dix-neuvième,

Digitized by Google

ont modifié le régime des eaux, ce qui a provoqué, tout au moins pour une grande partie, les changements dont nous sommes les témoins.

La partie basse du territoire de Dole située sur la rive gauche du Doubs, souvent éprouvée par les crues de cette rivière, ne reçut jusqu'au XII[e] siècle, aucune habitation ; elle était entièrement occupée par des mortes, des prairies et quelques champs sous le hameau du Boichot.

La zone nord est bordée sur la vallée par une falaise de roches du calcaire jurassique coupée de ravins qui, avant la construction de conduits souterrains, évacuaient les eaux sauvages provenant des terres supérieures : c'est le ravin qui, de la place Jules-Grévy, descend dans la plaine parallèlement à la rampe du Cours Saint Mauris ; c'est celui bien moins creusé qui épouse le tracé de la rue Carondelet ; celui des Vieilles-Boucheries, le plus important de tous, collecteur à ciel ouvert de la plus grande partie des eaux tombées sur le sol de l'ancienne ville ; celui de la rue Maillard autrefois plus profond ; enfin celui de la ruelle du Bouc qui reçoit encore maintenant les eaux du flanc est de la colline de Plumont.

Entre la base des roches et la couche de marne imperméable sous-jacente, sourdent de distance en distance des sources alimentées par les eaux d'infiltration dans les fractures du calcaire. En amont, nous rencontrons d'abord la fontaine de Gujans qui donne naissance à un ruisseau nommé autrefois bief de Gujans et aujourd'hui canal des Tanneurs, lequel suit le pied de la falaise pour aller se jeter dans le Doubs à la pointe du jardin Philippe ; puis, en aval, la fontaine du Lion qui jadis allait grossir le bief de Gujans et maintenant déverse ses eaux dans le canal ; plus bas, la Grande Fontaine jaillissant du rocher à l'entrée du pont du

Digitized by Google

Prélot ; ensuite la Fontenotte, supprimée dans la première moitié du XIXe siècle, laquelle se situait au fond d'une impasse de la rue des Vieilles-Boucheries ; la Fontaine-Argent, elle aussi supprimée, dans une autre impasse s'ouvrant sur le chemin de halage du canal, derrière la caserne Bernard ; une source sans nom dans l'ancien parc de Scey ; la fontaine d'Arans, à 200 mètres au-delà de l'entrée inférieure de la ruelle du Bouc.

En arrière de la terrasse sur laquelle est assise la partie ancienne de la ville, s'enchaînent de petites éminences qui s'appuient à l'ouest contre la colline de Plumont et vont par le château d'eau et le nord du cimetière, se souder au mont des Bruyères. Cette chaîne établit la séparation entre le bassin du Doubs et celui de la Saône. A l'extrême ouest du territoire et au nord, l'horizon est borné par le Mont-Roland et le mont des Bruyères ou Grand-Mont dont la partie sud seule dépend de Dole. Entre ces deux monts s'ouvre le val de Landon dont les eaux vont alimenter le ruisseau de la Blaine, tributaire de la Saône.

Toute cette partie nord du territoire appartient au terrain jurassique. Entre différents points de sa surface, on constate de notables différences d'altitude. Si l'on prend pour point de repère le zéro de l'échelle du sud au grand pont de Dole qui est à 197 m.,60 au-dessus du niveau de la mer, on obtient les cotes suivantes : extrémité inférieure de la rue des Vieilles-Boucheries, 4,50; pavé du porche de l'église de Notre-Dame, 21,80; angle de la place du Vieux-Château près de la vieille porte d'Arans, 23,35 ; entrée du bâtiment des voyageurs à la gare de Dole-Ville, 33 ; sommet de Plumont, 70 ; château d'eau, 56,40 ; creux de Blaine près de la grange Chaillot, 18,40 ; point le plus élevé de la partie du mont des Bruyères appartenant au territoire de Dole,

Digitized by Google

123,40 ; maison Ragel, sur la route de Paris, près de la limite avec Monnières, 102,40 ; niveau du sol devant la chapelle de Mont-Roland, 148 (1).

Le Mont-Roland et le mont des Bruyères sont partiellement en friches ; un peu de prairie s'étend au sud du val de Landon ; ailleurs, en dehors de la Ville, se voient des champs, des vignes, des carrières : les unes importantes autrefois, aujourd'hui abandonnées ; les autres en exploitation, qui fournissent des pierres à bâtir, de la chaux. Au voisinage de la grange Chaillot, au lieudit *en Rougefer*, se trouve du minerai de fer alimentant, très anciennement et tout auprès, une petite forge.

La zone sud dont le point culminant est à environ 45 mètres au-dessus du niveau du Doubs n'offre pas le même aspect que la précédente. Excepté dans l'enclave d'Azans où les bords du Doubs présentent des pentes raides, le terrain, en lignes molles, s'élève de la plaine jusqu'au plateau de la forêt de Chaux par des pentes assez douces qui s'amortissent encore progressivement dans la direction du sud. A part un liséré de calcaire jurassique qui s'étend de l'entrée des prés Gaudard jusqu'au-delà de Crissey, la zone appartient au pliocène, étage supérieur du terrain tertiaire. Toutefois le rocher se retrouve à peu de profondeur, dans la partie nord, notamment dans l'ancien enclos des Minimes, près de la ruelle d'Azans, dans la déclivité entre l'église de la Bedugue et la gare, endroits où des carrières de pierre à bâtir étaient exploitées pendant les deux derniers siècles. Sur le plateau se remarquent d'importants dépôts d'argile où s'approvisionnèrent trois tuileries au XVIII^e^ siècle, ainsi que des carrières de gra-

(1) Ces cotes ont été, soit empruntées au plan de Dole de Budin, soit calculées d'après les cotes d'altitude au-dessus du niveau de la mer des cartes de l'Etat-major et du Ministère de l'Intérieur.

Digitized by Google

vier et de sable. En dehors des terrains consacrés à la culture maraîchère, la zone comprend des champs, des pâtures s'étendant jusqu'à la limite de la grande forêt de Chaux dans laquelle Dole posséda, jusque dans le XIXe siècle, un droit d'usage.

Dans sa remarquable *Histoire de la Gaule,* Camille JULLIAN, décrivant la structure de notre Pays, fait observer (T. I, p. 37) qu'en chacun de ses bassins, la Gaule possédait des carrefours de vallées où « devaient se lier les principaux nœuds des voies naturelles et des relations humaines. »

En particulier, le bassin supérieur du Rhône au nord de Verdun, confluent du Doubs avec la Saône, dans le quadrilatère formé par les trois villes de Dole, Pontailler, Saint-Jean-de-Losne et le bourg de Chaussin, offre un remarquable carrefour de vallées : sur la rive droite de la Saône, les vallées de ses tributaires, la Vingeanne, la Tille et l'Ouche ; sur la rive gauche, l'Ognon et le Doubs qui a lui-même pour affluents la Loue et l'Orain. De la configuration physique de ce coin de terre devait résulter la rencontre en cet endroit, dès les époques anciennes, de multiples voies de terre. Au nord, par la Saône, déboucheraient les routes des vallées de la Meuse et de la Moselle, au nord-ouest par la Vingeanne et la Tille, celles des vallées de la Marne, de l'Aube, de la Seine ; à l'ouest, le Morvan, où s'affrontent l'Arroux et l'Ouche, laisserait communiquer entre eux les bassins supérieurs de la Loire et du Rhône ; au nord-est, la vallée du Doubs dirigerait la voie venant du bassin rhénan ; à l'est et au sud-est, la Loue et l'Orain recevraient les chemins descendus des monts Jura, enfin vers le sud, la voie fluviale doublée d'une voie de terre relierait la région au carrefour de Lyon. Et tous ces chemins devaient converger en un point situé entre Saône et Doubs, sur le terri-

Digitized by Google

toire des communes limitrophes de Tavaux et de Saint-Aubin dont le sol recèle de fort nombreux témoins de toutes les civilisations qui se sont succédé dans notre région depuis les temps préhistoriques.

Situé en terrain alluvial, exposé aux inondations qui interdisaient souvent le passage des rivières toutes proches et coupaient les chemins, ce carrefour de voies, lorsque dès le haut moyen âge se firent plus actives les relations commerciales, fut peu à peu délaissé. Le trafic se détourna vers la bourgade doloise solidement assise sur sa falaise rocheuse, au débouché dans la plaine du couloir du Doubs, et dont le sol pouvait fournir en abondance la pierre, la chaux, le sable, la terre à briques, les bois de construction et de chauffage. Ainsi s'explique la multiplicité des chemins qui, de notre ville, rayonnent dans toutes les directions et lui ont assuré depuis lors une croissante prospérité.

II

AVANT LES ROMAINS.

C'est le passé qui donne au présent sa forme. La civilisation d'un peuple à un instant donné de son histoire, est fonction de toutes les formes successives qu'elle a revêtues depuis les premiers âges de l'humanité. Ce qui est vrai pour un peuple s'applique tout aussi bien à un groupe humain de moindre importance et, en particulier, à une ville, à notre ville.

Pour étudier le passé de Dole jusqu'au moment où les monuments gravés et les documents écrits se trouveront assez nombreux pour permettre à l'historien de suivre de façon ininterrompue son développement et de

Digitized by Google

noter avec quelque précision les principaux événements auxquels il s'est trouvé mêlé, nous sommes donc conduits à emprunter à la Préhistoire et aussi à l'Archéologie classique les renseignements qu'elles ont recueillis sur l'occupation de notre sol par nos lointains devanciers.

Les temps préhistoriques s'arrêtent pour la Gaule à la conquête romaine ; leur étude, en ce qui concerne Dole et la petite région dans laquelle est englobé son territoire fera l'objet du présent chapitre que nous diviserons, selon la classification adoptée, en *âge de la pierre*, *âge du bronze*, *âge du fer* (1).

*
* *

Pendant la période de la pierre taillée — le pléistocène des géologues — les glaciers des Alpes ont débordé la chaîne du Jura et avancé leurs moraines frontales jusque dans la plaine comtoise. Les terres habitables sont restreintes ; aussi, dans notre région jurassienne,

(1) Pour ceux de nos lecteurs qui n'ont pas fait une étude spéciale de la Préhistoire, nous donnons ci-dessous les divisions introduites dans chacun des âges.

1° L'âge de la pierre se divise en deux périodes :

A) De la pierre taillée ou paléolithique qui se subdivise elle-même en époques :

a) Chelléenne (de Chelles, Seine-et-Marne).
b) Moustérienne (de Moustier, Dordogne).
c) Aurignacienne (d'Aurignac, Haute-Garonne).
d) Solutréenne (de Solutré, Saône-et-Loire).
e) Magdalénienne (de la Madeleine, Dordogne).

B) De la pierre polie ou néolithique.

2° L'âge du bronze comprend 4 périodes désignées respectivement par les chiffres romains I, II, III, IV.

3° L'âge du fer comprend 2 périodes :

A) Premier âge du fer ou de Hallstatt (localité d'Autriche).

B) Deuxième âge du fer ou de la Tène (station près du lac de Neufchâtel).

Digitized by Google

sont rares à l'époque chelléenne les traces de l'homme primitif, chasseur nomade duquel nous ne connaissons qu'un instrument, le *coup-de-poing*, outil de silex ou de quelque autre roche dure, en forme d'amande, taillé à grands éclats sur les deux faces. Quelques unités seulement en ont jusqu'à ce jour été découvertes dans les environs de Lons-le-Saunier.

Même rareté des vestiges de l'époque moustérienne, caractérisée par deux instruments de forme typique, la pointe et le racloir, taillés sur une seule face et plus petits que l'outil chelléen. Il en a été rencontré à la Balme d'Epy, à Baume, à Pretin, à Clucy.

Aucun gisement des deux époques suivantes, aurignacienne et solutréenne, n'a encore été reconnu dans le département.

A la fin du pléistocène, laquelle correspond au magdalénien, les glaciers se retirent lentement vers les Alpes à travers nos plateaux ; climat froid et sec ; les tribus humaines, plus nombreuses qu'aux époques précédentes, se réfugient dans les cavernes où les archéologues trouvent les traces de leur séjour.

L'homme magdalénien comme ses ancêtres est chasseur ; il poursuit ou guette le renne très abondant, le mammouth, l'ours, le cerf, le bœuf ; il est en même temps pêcheur. Le travail de l'os déjà pratiqué par les Aurignaciens se perfectionne ; l'industrie du silex, produit quantité d'outils de petites dimensions.

Les grottes du Jura où ont été reconnus des dépôts magdaléniens sont celles de la Balme d'Epy, d'Arlay, de Mesnay et, tout près de nous, celle du *Trou de la Mère Clochette* à Rochefort, fouillée par nous de 1905 à 1908, ce qui a fourni au musée de Dole une belle série de petites lames de silex (grattoirs, burins, perçoirs, scies, couteaux, etc.), des armes et des outils en bois de renne et en os (pointes de lances, sagaies,

Digitized by Google

perçoirs, etc.), des sculptures et des gravures sur os et ivoire.

Les troglodytes du Trou de la Mère Clochette ont peut-être avant tous autres, au cours de leurs randonnées de chasse, foulé le sol de Dole ; toutefois, ils n'y ont, que nous sachions, laissé aucune trace de leurs passages.

Au froid sec des temps magdaléniens succède un climat tempéré. Les glaciers se sont définitivement retirés et le renne a émigré vers les régions boréales.

Des changements notables s'opèrent peu à peu dans les mœurs et la condition des habitants. Aux chasseurs de l'époque paléolithique succèdent les pasteurs et les agriculteurs. Ils domestiquent le chien, le cochon, le cheval, la chèvre, le mouton et le bœuf ; cultivent le blé, l'orge, le seigle, l'avoine et aussi le lin qu'ils savent filer et tisser.

Les temps sont abolis où les hommes vivaient éparpillés en petits groupes clairsemés. Ils habitent dans des huttes construites en clayonnages enduits d'argile, le plus souvent groupées en véritables villages, dans les vallées des grands cours d'eau, au sommet des collines fortifiées soit naturellement, soit artificiellement, ou encore élevées sur pilotis au-dessus des lacs et des marécages. Par les archéologues, les villages établis sur les lacs ont été dénommés stations ou cités *lacustres* ; ceux construits sur les marécages, stations *palustres* ; on désigne plus brièvement les uns et les autres sous le nom de *palafittes*. Dans le département du Jura des palafittes ont existé sur les lacs de Clairvaux et de Chalain (1) et sur des marécages de la région de Dole.

(1) Les musées de Dole et de Lons-le-Saunier renferment de nombreux objets provenant des fouilles exécutées à ces deux lacs.

Digitized by Google

L'homme néolithique, comme le paléolithique, taille des armes et des outils en silex ; mais alors on en voit apparaître de nouveaux, notamment la hache polie, en roche dure, qui a donné son nom à cette période. Il utilise aussi la corne de cerf pour façonner des emmanchures de haches et des pioches, l'os pour des poignards et des poinçons, le bois pour des arcs, des manches d'outils et des écuelles.

La céramique ne lui est pas inconnue, car on la rencontre abondamment dans beaucoup de stations. Les vases, avec ou sans anses, faits à la main, sont généralement en pâte d'argile grossière cuite à l'air libre.

En même temps que la chair des animaux et le lait, les noisettes, les prunelles, les fraises, les pommes, les poires, les châtaignes d'eau, les faînes, les glands entrent dans l'alimentation des tribus néolithiques.

Ce sont elles qui ont érigé ces monuments en pierres énormes dits *monuments mégalithiques* que l'on rencontre surtout en Bretagne. Les uns, *menhirs*, affectent la forme de colonnes grossières ou d'obélisques ; d'autres, *dolmens*, celle de tables posées sur des supports. Ces derniers monuments, chambres sépulcrales, ont été pendant longtemps considérés comme des autels druidiques. Menhirs et dolmens sont rares dans l'Est de la France et l'on n'en connaît point d'authentiques dans le Jura. Ici, la sépulture se compose d'une *ciste* ou caisson de dalles plates posées de chant, recouvert par d'autres dalles. Dans les environs de Dole nous pouvons citer les sépultures sous *tumulus* — tertres artificiels — du *Mont-Terrible* à Lavans et de *Moulanbeu* à Rainans.

La région dont Dole est le centre était déjà pendant cette époque relativement très habitée, ainsi qu'on va en juger. Des villages fortifiés ont été reconnus et fouillés sur le *Mont-Guérin*, commune de Montmirey-

Digitized by Google

la-Ville, et près de l'usine de Moulin-Rouge, au territoire de Lavans. De nombreuses stations palustres ont existé dans la vallée marécageuse du Cleux, de Tavaux jusqu'en aval de Saint Aubin, ainsi qu'en bordure de la Saône, d'Auxonne à Labergement. D'autres ont été découvertes par nous à Foucherans, Aumur, Saint-Baraing, la Chaînée-des-Coupis, Neublans, Saint-Symphorien-sur-Saône, Samerey. Outre les deux stations en terre ferme, de Rainans et de Rochefort, nous pouvons encore signaler trente-cinq communes de l'arrondissement qui ont fourni chacune un ou plusieurs outils, haches et silex.

C'est à dessein que nous avons omis Dole dans l'énumération qui précède. Ce travail étant spécialement consacré à notre ville, nous avons voulu, non en quelques lignes seulement, mais avec quelques détails, exposer les découvertes préhistoriques faites sur son territoire.

A toutes les époques, les lieux situés à proximité de points d'eau ont été de préférence choisis par l'homme pour son habitat. Nous avons signalé dans le précédent chapitre les nombreuses sources qui sourdent à la base de la terrasse de la rive droite du Doubs de Brevans à Saint-Ylie. C'est dans leur voisinage qu'il convenait donc de chercher tout d'abord les traces du séjour des premiers habitants.

Au-dessus de la fontaine d'Arans, dans un terrain en nature de champ, autrefois en vigne (lieu dit *Croix d'Arans*, section E, 357), nous avons relevé, en avril 1903, la partie supérieure d'une pointe de flèche brisée, très finement retouchée. A peu de distance, dans le dans le jardin, clos de haies, longeant le chemin creux qui descend à la fontaine (sect. E, 309), ainsi que sur le talus d'éboulis (E, 306) qui s'étend jusqu'à la ruelle du Bouc, furent trouvés un grattoir à encoches et en même temps quatre ou cinq autres pièces en silex fauve sans

Digitized by Google

formes bien définies. Au mois d'août suivant, au cours de fouilles effectuées place du Vieux-Château, sur l'emplacement de l'ancien couvent des Carmes et à quelque trente mètres à l'est de la porte d'Arans, la pioche du terrassier a ramené de la profondeur de deux mètres un superbe grattoir en silex blond (fig. 1).

Il eût été intéressant de pouvoir poursuivre les recherches entre la ruelle du Bouc et la place du Vieux-Château, malheureusement le sol de la terrasse et de la pente sur le Doubs est occupé par des bâtiments, des cours, des jardins clos de murs et un parc.

FIG. 1.
2/3 grand. nat.

Plus loin du bord du plateau, en creusant les fondations de la maison qui porte le n° 6 de la rue du 21 Janvier, une petite lame à dos abattu a été relevée par les ouvriers. Elle figure aujourd'hui dans une collection particulière.

D'autres silex ont été recueillis en des points éloignés de la ville, à l'ouest et au nord. Camille NICOLAS, alors élève au Collège de l'Arc, nous a communiqué trois petites lames minces à sections droites triangulaires, provenant du plateau de Plumont. Au cours de nos recherches sur le mont des Bruyères, nous avons trouvé à fleur de terre dans un champ près de la grande friche (1) une petite pointe de flèche triangulaire d'un blanc laiteux (fig. 2). A l'extrémité nord du val de Landon, près de la fontaine qui avoisine la limite du territoire de Dole, a été relevé un silex taillé sans forme bien déterminée, peut-être un simple éclat de taille ; il en est de même de celui qui fut ramené à la

(1) Ce champ dépend des terres de la ferme, cadastrée sect. A, 1241, 1242, 1243.

Digitized by Google

lumière au cours de travaux dans une vigne, au sud-ouest du hameau de Landon, lieu dit *Sur la Fontaine*.

En octobre 1907, M. Henri Chevaux, sous-ingénieur des Ponts-et-Chaussées et membre de la Société d'Emulation du Jura, a ramassé, pour sa collection, une petite hache polie errante sur le chemin vicinal n° 10 de Dole à Landon, à environ 200 mètres avant Truchenne.

FIG. 2.
Vraie grand.

Si de la rive droite, nous passons à la rive gauche du Doubs, nous trouvons aussi des traces du séjour de l'homme néolithique. Auparavant faisons observer que le territoire d'Azans, enclavé dans celui de Dole, se compose de deux parties : l'agglomération proprement dite ou *le Village*, et *le Bisard*. Le territoire du village d'une superficie de 29 hectares a été distrait de celui de Dole lors de la fondation de l'église, c'est-à-dire postérieurement à l'époque mérovingienne. Quant *au Bisard*, qui faisait partie de Dole, il n'a été réuni à Azans qu'en 1863. Les découvertes que nous allons signaler dans l'enclave moderne d'Azans appartiennent donc légitimement au Dole d'avant l'histoire.

Du jardin de la propriété cadastrée lieudit *au Village*, 121 *pars*, provient une pointe de flèche à pédoncule (collection particulière) ; dans les champs de la section du Bisard, près de la ferme de Valcombe, un objet analogue, nous a-t-on affirmé, a été recueilli.

Au même lieudit, un petit plateau, entre deux ravins qui débouchent dans la vallée, occupe le bord de la terrasse du Doubs. Le terrain porte aux plans cadastraux de Dole et d'Azans, dans la section D, les n^{os} 323 et 324. L'un de ces ravins, profond, aux flancs abrupts, fait limite entre la section et la forêt de Chaux. La disposition des lieux est la même que celle qui se voit aux

Digitized by Google

enceintes fortifiées du *Mont-Ceint*, dans la forêt de Parcey, et au *Château-Saillard*, à Souvans. On ne remarque pas de trace très apparente de rempart ; cependant, à 45 mètres en arrière de l'escarpement du front, on observe un mouvement de terrain d'un ravin à l'autre, lequel semble représenter les restes d'un barrage que la culture des terres aurait endommagé.

FIG. 3
7/8 grand.

Ce qui tend à faire croire à l'existence en ce point d'une petite enceinte fortifiée, ce sont les trouvailles suivantes, qu'à différentes reprises nous y avons faites depuis 1902 : un tranchant de hache polie en jadéite, trois grattoirs à encoches, dont l'un est représenté ci-contre (fig. 3) un racloir en beau silex blond, une pointe de flèche grossièrement taillée, un fragment de meule en grès arkose provenant de la Serre et plusieurs éclats de taille.

Tels sont les documents — à la vérité, ni très nombreux, ni très importants — recueillis (1) jusqu'ici, à notre connaissance, sur le territoire du Dole préhistorique. Quels enseignements peuvent-ils nous fournir ?

Tout d'abord, étant donné le nombre des stations repérées dans nos environs, il apparaît comme vraisemblable que, dès la période néolithique, une tribu était établie au bord de la falaise de la rive droite du Doubs, entre la fontaine d'Arans et la place du Vieux-Château. Lorsque nous aurons passé à l'âge du bronze, cette vraisemblance se sera transformée en certitude. De plus, la petite enceinte du Bisard nous désigne l'habitat d'un faible groupe d'individus, peut-être même d'une seule famille.

(1) Notons une fois pour toutes que les objets que nous signalons, font, à moins d'indications contraires, partie du musée archéologique de Dole.

Digitized by Google

Les hommes de la pierre polie, étaient avons-nous dit, agriculteurs et pasteurs ; mais ils ne dédaignaient pas pour autant de s'adonner, comme leurs ancêtres de l'époque paléolithique, à la chasse et à la pêche. Les trouvailles de pointes de flèches isolées dans le village d'Azans, au Bisard, aux Bruyères témoignent qu'à la forêt de Chaux, ainsi que sur les monts broussailleux au nord du Doubs, ils poursuivaient le gibier de poil et de plume. Quant à la pêche, elle était bien évidemment pratiquée par eux à l'instar des peuplades de la même époque groupées sur les lacs et sur les bords de nos rivières.

*
* *

L'âge de la pierre qui correspond à une longue succession de siècles dont il est impossible de fixer la durée est révolu ; nous nous trouvons maintenant en présence d'nne civilisation nouvelle, celle de l'âge du bronze, dont le début en Gaule remonte, pense-t-on, à 2.500 ans avant notre ère.

Entre la période néolithique et l'apparition de l'outillage de bronze, l'archéologie ne signale aucune invasion ; la substitution à l'outillage de pierre de celui en bronze n'eut pas lieu brusquement, mais par une lente évolution. On est donc amené à penser que les tribus établies à l'âge du bronze dans la Gaule de l'Est descendent des pasteurs et agriculteurs qui occupaient la région à la fin de la pierre polie (1).

Comme à l'époque précédente, les centres d'habitat se trouvent sur des hauteurs fortifiées, sur les lacs et les marais, dans les vallées des fleuves et de leurs affluents. Les palafittes de Chalain et de Clairvaux ont continué à être occupées par les gens du bronze ; de même plus près de nous, les villages palustres de la

(1) Dèchelette, *Manuel d'Arch. préhist.*, II, 6, 15.

Digitized by Google

la vallée du Cleux, et, à Dole même, la terrasse de la rive droite du Doubs.

Les objets métalliques de l'âge du bronze se trouvent non seulement isolément dans le sol ou dans le gravier du lit des cours d'eau, mais encore en nombre, enfouis intentionnellement daus un espace restreint. De tels groupements d'objets se nomment *cachettes* ou *dépôts*. Un des plus célèbres dépôts de France, est celui de Larnaud, près de Lons-le-Saunier, contenant 1.800 objets du poids total de 66 kgs. 500 (Musées de Saint-Germain et de Lons). Dans nos environs, on n'a jusqu'à ce moment exhumé qu'une seule cachette : celle de la *petite Epine*, près du ruisseau du Cleux à Tavaux, renfermant vingt-deux objets ou fragments (Collection Morillot, à Dijon) (1). D'autres trouvailles, mais d'objets épars, ont été faites dans la région : à Saint-Jean-de-Losne, Saint-Symphorien, Auxonne, Lamarche, pour la vallée de la Saône ; à Asnans, Chaussin, Longwy, Molay et Dole pour la vallée du Doubs, et aussi à Saint-Aubin (2), Goux, Nevy, Rochefort, Brans, Jallerange.

On sera peut-être frappé, comparativement au nombre de celles qui ont donné des outils néolithiques, du petit nombre des localités signalées par nous comme ayant fourni des objets de l'âge du bronze. Cette différence sensible qui pourrait laisser croire que la population était alors moins dense qu'à l'époque de la pierre polie demande à être expliquée.

A l'exception de la hache polie que l'on croyait autrefois lancée par la foudre et douée de propriétés merveilleuses, qui se souçiait, jusqu'au dernier siècle, de recueillir les armes et les outils en pierre ? Il en va tout autrement des objets en bronze, lesquels possèdent

(1) J. Feuvrier, *La Cachette de Tavaux* dans *Revue préhist. de l'Est*, 1909, p. 16.

(2) Douze objets au M. de Dole.

Digitized by Google

une valeur intrinsèque. De tout temps, le paysan dont la charrue a heurté l'un de ceux-ci, loin de le dédaigner, l'a emporté au logis et jeté sur le tas de ses vieux fers pour le revendre au chiffonnier ou au ferrailleur ambulant. Qui dira combien de tonnes d'outils et d'instruments de bronze ont ainsi passé de sa hotte au creuset du fondeur ? (1).

Au cours de l'âge du bronze, l'industrie métallurgique prend une extension de plus en plus grande, aussi bien par la diversité que par le nombre des objets fabriqués (armes, outils, instruments, ustensiles, objets de parure). Les tribus de cet âge connaissent l'or et l'argent qu'elles utilisent pour la bijouterie, ainsi que le plomb et le verre (perles).

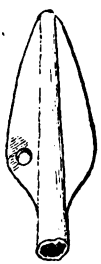

FIG. 4
1/3 grand.

Dans l'Est de la France, on trouve, comme au Néolithique, des sépultures en cistes sous tumulus, notamment dans la région de Salins ; il n'en a encore été rencontré aucune autour de Dole.

Nous avons avancé ci-dessus que l'habitat sur la rive droite du Doubs s'était maintenu pendant l'âge du bronze. En effet, dans le talus d'éboulis de la terrasse entre la fontaine d'Arans et la place du Vieux-Château où nous avons récolté des outils en silex, deux objets en bronze ont été recueillis.

Vers 1906, en effectuant des travaux pour agrandir le chantier de bois situé au bas de la propriété Brelot (E. 306), il a été relevé, à la profondeur de 2 m. 50, une pointe de lance à douille de 92 millimètres de longueur (fig. 4). Cette arme présente une particularité. L'extrémité inférieure de la douille ayant été retranchée après

(1) Les 1.800 objets de la cachette de Larnaud faillirent subir ce sort funeste.

Digitized by Google

avoir subi un dommage, la partie restante devenait insuffisante pour assurer l'adhérence entre la pointe et sa hampe. Alors le possesseur fit percer un œillet à l'emporte-pièce sur l'un des ailerons à peu de distance de la douille. Cet œillet permettait au moyen d'une cordelette dont le combattant tenait l'une des extrémités, de ramener la pointe au cas où elle se serait échappée de la hampe (1).

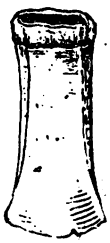

FIG. 5
1/4 grand.

Entre le manège de la caserne Bernard et le chemin de halage du canal — terrain faisant aussi partie du talus d'éboulis de la terrasse — dans la propriété Bastit (F, 282 *pars*), laquelle confine à l'impasse qui la sépare du jardin de l'Hôtel-Dieu, une hache à douille, sans anneau latéral, mesurant 108 millimètres en longueur (fig. 5), a été, en 1909, extraite d'une fosse profonde de 1 m. 50. La forme de cet outil le classe à la dernière période de l'âge du bronze.

Les deux objets dont nous venons de parler conservés dans une vitrine du musée d'archéologie, y voisinent avec une autre hache provenant du territoire de Dole. Il est regrettable que la notule qui accompagnait l'objet lorsqu'il faisait partie du musée des Beaux-Arts, ne nous ait pas donné l'indication du point où il a été trouvé. C'est une hache à ailerons terminaux peu accentués, sans anneau, de 145 millimètres de longueur (fig. 6), qui appartient à la même période que la précédente.

FIG. 6
1/4 grand.

Au musée national de Saint-Germain,

(1) On voit dans DÉCHELETTE (II, p. 218, fig. 69, n° 10) une pointe de lance percée à la base de deux œillets venus à la fonte.

Digitized by Google

une pièce cataloguée sous le nº 18.780, est indiquée comme ayant été achetée à Dole. Provient-elle de son territoire ? Il est permis de le penser ; aussi la mentionnerons-nous ici. Il s'agit d'un peigne à anneau de suspension figurant, semble-t-il, un homme, les jambes et les bras écartés (fig. 7). Déchelette (II, 443), fait observer que la ressemblance avec la figure humaine n'est que fortuite. Les appendices latéraux qui répondraient aux bras se terminent par des crochets qui ne seraient — par comparaison avec des amulettes de la même époque — que des dégénérescences de têtes d'oiseaux. L'objet a été reproduit dans le *Musée préhistorique* de G. et A. de Mortillet et le Musée de Dole en possède un moulage.

Fig. 7
1/3 grand.

C'est à l'âge du bronze, plutôt qu'au Néolithique, en raison de sa forme géométrique, qu'il convient, croyons-nous, d'attribuer le poids de filet en terre cuite grossière extrait du Doubs à Dole. Ce poids (nº 706, du musée d'archéologie de Dijon) a la forme d'une pyramide tronquée à bases rectangulaires dont les arêtes sont très mousses ; sa hauteur est de 11 centimètres ; un trou servant à sa suspension le traverse près de la base supérieure. Les trouvailles d'engins ou parties d'engins de pêche de cette époque sont loin d'être rares ; les hameçons surtout sont abondants dans les stations lacustres.

*
* *

Les géographes de l'antiquité ont désigné sous le nom de Ligures les peuples qui, au début de l'âge du bronze — et probablement depuis la période de la pierre polie — occupaient la Gaule orientale et par suite le Jura. Postérieurement, à une époque qui ne

Digitized by Google

peut être encore exactement déterminée, mais qui est antérieure à la fin du second millénaire avant notre ère, arrivèrent dans la Gaule du Nord-Est et du Centre, de nouveaux peuples, les Celtes, venus, pense-t-on, de l'Europe centrale (1).

C'est quelques siècles après cette invasion pacifique, vers l'an 900, que la métallurgie d'un nouveau métal, le fer, s'est introduite dans les pays celtiques. Nous voici à l'aube d'une nouvelle civilisation, celle de l'âge du fer, qui marque la substitution de ce métal au bronze pour la fabrication des armes offensives et des instruments tranchants, le bronze restant en usage pour la confection d'armes défensives, de vases, d'instruments domestiques, d'objets de luxe et de parure.

Les archéologues ont distingué dans l'âge du fer deux phases : la période hallstattienne (900 à 500 avant J.-C.) du nom du célèbre cimetière de Hallstatt en Autriche dont le mobilier est pris pour type de la période, et celle de la Tène (de 500 à notre ère), qui a pris son nom d'une station fortifiée, située sur un îlot de gravier au nord-est du lac de Neufchâtel. Ces deux époques se différencient surtout par la forme des épées et des fibules (2).

Les temps celtiques coïncident pour la Gaule avec l'apogée de sa puissance métallique. La siderurgie surtout prend rapidement une grande importance en raison de l'abondance des gisements du minerai de fer. Entre tous ceux de la Gaule, le pays des Séquanes ou Séquanie — c'est ainsi que les historiens grecs et latins

(1) Déchelette, II, 571 et note. — Arbois de Jubainville, *les Celtes depuis les temps les plus anciens*, 6.— D'après C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, I, 229, leur domicile, avant d'avoir franchi le Rhin, devait être situé dans les plaines basses de l'Allemagne septentrionale.

(2) Agrafes de métal ou communément épingles de sûreté.

Digitized by Google

devaient bientôt dénommer notre province — est, sur ce point parmi les plus favorisés. Dans notre région, entre le Doubs et l'Ognon, se remarquent, nombreux, des vestiges d'exploitations et des restes de petits établissements pour la réduction du minerai. Le nom du lieudit *En Rougefer*, près de la Grange Chaillot, dénonce en cet endroit la présence de minerai dans le sol; des culots de fonderie exposés au musée de Dole, en proviennent (1).

L'activité des forges gauloises entraîna l'accroissement des relations économiques, non seulement entre les divers peuples de la Gaule, mais encore avec les habitants de l'Europe méridionale. Pour la facilité des rapports commerciaux s'imposaient l'existence de routes et l'emploi de la monnaie destinée à remplacer les instruments d'échange utilisés pendant l'âge du bronze (2).

Concurremment avec les pirogues en usage depuis le Néolithique (3), des barques, des bateaux, des radeaux circulèrent sur nos cours d'eau pour le transport des marchandises. A la période de la Tène, de nombreux péages étaient déjà établis sur la Saône devenue la grande artère commerciale de l'Est, et nous savons par l'historien Strabon que les Séquanes et les Eduens, (4) leurs voisins de la rive droite, se disputaient la possession de ceux qui s'échelonnaient sur leur frontière entre Pontailler et Verdun. Outre la Saône, son affluent, le

(1) L'absence de débris d'autre nature, les accompagnant, ne permet pas de les dater.

(2) Déchelette, II, 254 et 1557.

(3) Jusqu'à ce jour, 9 pirogues ont été retrouvées enfouies dans les graviers des rivières comtoises: la Saône en a donné 5; l'Ognon, 2; le Doubs a fourni celle de Fraisans au musée de Dole, et la Loue, celle de Chissey au musée de Dijon.

(4) Les Eduens occupaient la partie de la Bourgogne située entre la Saône et la Loire ; ils avaient pour capitale *Bibracte*, sur le mont Beuvray (23 km. ouest d'Autun).

Digitized by Google

Doubs établissait une seconde communication par eau de la Séquanie avec Chalon et les cités méridionales du bassin du Rhône.

Ces « chemins qui marchent » se doublaient de voies de terre. Celles-ci ne possédaient évidemment pas la solidité des chaussées que construiront plus tard les Romains dans notre pays ; cependant piétons et chars (1) y circulaient sans encombre ainsi que le démontrent plusieurs passages des *Commentaires* de César (2). De Chalon partait un chemin latéral à la Saône se dirigeant sur Pontailler par Pontoux, Seurre, Saint-Jean-de-Losne, Auxonne. Un autre s'en détachait qui côtoyait le Doubs en passant à Petit-Noir, Longwy, Peseux, Champdivers, Molay, Gevry et Dole (3), pour de là aller atteindre Besançon, puis par le col de Valdieu, pénétrer dans la vallée du Rhin. Cette voie de terre qui permettait de relier le grand port massaliote ainsi que toute la Gaule du Sud-Est avec la Germanie méridionale était très fréquentée (4).

Ce n'était certainement pas l'unique voie qui traversait notre région à la période de la Tène ; d'autres se rendaient bien évidemment aux passages voisins de la Saône : Auxonne, Saint-Jean-de-Losne et Glanon ; et de même qu'il y eut des « voies du fer », il y eut aussi des « voies du sel » dirigées celles-ci sur Salins, Grozon et Lons-le-Saunier. Sans craindre d'errer, on peut avancer que l'un de ces chemins traversait le Doubs à Dole. En effet, la largeur de la vallée à l'endroit où

(1) Les chars ont apparu en Gaule avant la fin de l'âge du bronze.

(2) C. Jullian, II, 229.

(3) J. Feuvrier et P. Brune, *les Voies romaines de la région de Dole* (*Bulletin Arch.*, 1920, p. 105-154).

(4) César (I, xxxix, 1), raconte que pendant son séjour à Besançon, en allant à la rencontre d'Arioviste, ses soldats questionnaient les marchands,

Digitized by Google

s'établira plus tard notre vieux pont est d'environ 620 mètres; jusqu'à Rans, à 20 kilomètres en amont, pareil étranglement ne se montre et, en aval, depuis Choisey, la rivière coule dans une vaste plaine qu'elle inonde fréquemment. La nature des lieux plaçait donc rationnellement là un passage du Doubs. Nous ne croyons pas à un pont de bois, mais à un bac. Il est vraisemblable que notre chemin contournant la forêt de Chaux se dirigeait sur Villette où il se bifurquait : l'une des branches, par la vallée de la Loue, devait gagner Salins ; l'autre, par Parcey, tendre vers le sud.

De la colline du Vieux-Château partait dans la direction du nord, une autre voie, transformation probable d'une piste de l'âge de la pierre. Il est possible de la suivre encore sur la plus grande partie de son trajet. On en aperçoit un premier tronçon, représenté par un étroit chemin, entre la rue Jantet et l'avenue de la Gare. Après avoir traversé les voies ferrées et l'une des rotondes des machines, elle va couper l'angle sud-est du cimetière, passe ensuite près du hangar de l'aviation, aux villages d'Authume et de Jouhe, au-dessus de Menotey, pour aboutir dans la forêt de la Serre au point où convergent les limites des territoires de Frasne, Menotey, Gredisans et Moissey. Là se voient des affleurements de grès arkose qui, depuis la période néolithique, ont livré à toutes les stations de la région des fragments de cette roche, utilisés d'abord comme polissoirs d'outils ou meules à broyer le grain, puis comme meules de moulins à bras lorsque l'emploi de ces machines fut introduit en Gaule, un peu avant l'arrivée des Romains. Ceux-ci superposèrent à ce chemin une route qui se prolongera vers le nord et servira encore, au XVII[e] siècle, de communication entre Dole et Gray (1).

(1) J. Feuvrier et P. Brune, *Op. cit.*, p. 148-150.

Digitized by Google

Nous avons dit que pour la facilité des transactions économiques nécessaire était l'usage de la monnaie. Celle-ci fit son apparition en Gaule après la fondation de Marseille (600 ans av. J.-C.) ; mais ce n'est qu'au IIIe siècle que furent établis des ateliers monétaires, lesquels se bornèrent au début à imiter les types étrangers.

La cité des Séquanes eut le sien. Des monnaies gauloises ont été recueillies à Annoire, Asnans, Saint-Aubin, Goux, Peintre, Commenailles, Billey et Flammerans, localités toutes situées sur le territoire de la Séquanie. En 1875, Z. Robert, conservateur du musée de Lons-le-Saunier, signalait « parmi les monnaies gauloises trouvées sur le territoire de Dole, et conservées dans la collection Pothenot.... plusieurs potins (1) des Séquanes, dont un porte derrière la tête la légende DOCI ; des deniers attribués aux Trévires, aux Eduens, aux Volks, à la ligue contre Arioviste (2) avec la légende COMA (un exemplaire de chaque variété); un petit bronze des Carnutes et un potin attribué aux Tricasses (3). »

Ces nombreuses trouvailles monétaires manifestent l'existence sur notre sol, à la fin de la période de la Tène, d'une agglomération humaine de quelque importance, d'un village sans nul doute. Et il devait en être ainsi. Beaucoup de villages destinés à devenir des villes doivent leur origine à la route qui les traversait, à un carrefour de chemins, à un passage de rivière, à des relais ou des péages (4). Or ici, nous avons des voies qui se croisent, dont l'une importante, et un passage de rivière. Notons aussi que la route venant de Chalon a

(1) Grossières monnaies en bronze coulé.

(2) C. Jullian (III, 157 note 2) assure qu'il faut rejeter l'hypothèse de monnaies rappelant cette ligue et donne comme référence Saulcy, *Revue numis.*, 1860, p. 409 et suiv.

(3) *Dict. arch. de la Gaule*, I, 347 (art. *Dole*).

(4) C. Jullian, II, 243.

Digitized by Google

quitté les terres basses qu'éprouvent de fréquentes inondations, pour aborder un terrain moins humide mais plus accidenté qui entraînera l'emploi de chevaux de renfort, d'où nécessité d'écuries, de greniers à fourrages, auxquels il conviendrait, pensons-nous, d'ajouter relai et auberge.

En quel point devaient se situer ces humbles cabanes de nos ancêtres ?

Nous avons constaté, sur le plateau dominant la rive droite du Doubs, la présence de l'homme au Néolithique et à l'âge du bronze ; nous y retrouverons les ruines de son établissement pendant l'époque gallo-romaine ; c'est donc là que s'élevait le village gaulois préromain, l'embryon déjà en développement du Dole moderne.

Les habitations de l'âge du fer, plus spacieuses que celles de la pierre polie, mais encore de construction sommaire, ne sont en dehors des villes et des villages importants que de simples huttes rondes, parfois quadrangulaires, en bois et argile, enfoncées dans le sol quelquefois jusqu'à mi-hauteur. Il faut venir jusqu'à la Tène pour en trouver comme au mont Beuvray, à *Alesia* (Alise-Sainte-Reine), Alaise du Doubs (*cabordes* de Chataillon), qui soient construites en pierres sèches ou liées avec de l'argile, sans mortier de chaux. Les cavités desquelles émergeaient ces cases sont appelées par les archéologues *fonds de cabanes* ou *Mardelles*.

Dans la région doloise où l'on peut évaluer leur nombre à environ 200, elles se rencontrent surtout dans les cantons de Chemin, Chaussin, Chaumergy et Auxonne, le plus souvent dans les terres incultes et les bois (1). Ailleurs, elles ont été soit bouleversées par

(1) La mieux conservée, dénommée le *Creux moisi*, se voit dans la forêt de Chaux, série XVI, coupe 13, à 20 mètres au nord du chemin de Dole à la Vieille-Loye. Cette excavation tronconique a 27 mètres de diamètre à l'ouverture, 6 à 7 mètres au fond ; sa profondeur est d'environ 4 mètres.

Digitized by Google

des travaux de mise en culture, soit détruites en édifiant au même endroit de nouvelles demeures. Aucun vestige n'en a encore été reconnu sur le territoire même de Dole. On ne s'en étonnera pas si l'on se rappelle que les fonds de cabanes d'*Alesia* ne sont connus que depuis les recherches archéologiques exécutées, au début de notre siècle, sur le mont Auxois. Les fouilles de mardelles n'ont jusqu'ici donné que très peu de débris intéressants ; elles ont néanmoins permis de constater que, pour certaines d'entre elles, l'habitat a commencé au Néolithique, et que dans d'autres, il a persisté pendant l'époque gallo-romaine (1) et même encore plus tard.

En même temps que les enceintes fortifiées d'époques antérieures continuent, comme au Mont-Guérin, à être habitées, de nouveaux retranchements viennent couronner plusieurs monts des environs : à Frasne, Chevigny, Rainans, au Mont-Ceint, dans la forêt de Parcey, lesquels nous ont livré des débris de vases hallstattiens.

César, dans ses *Commentaires sur la Guerre des Gaules* (V, xxi, 3), s'exprime ainsi au sujet de la fortification des Bretons : « *Oppidum autem Britanni vocant, cum silvas impeditas vallo atque fossa munierunt, quo incursionis hostium vitandæ causa convenire consuerunt* » (2). Or, aux environs immédiats de Dole, dans la forêt de Chaux, on peut voir deux enceintes quadrangulaires qui répondent tout à fait à cette description. L'une est située près du hameau du Temple, dans la série II, partie sur la coupe 19 et partie sur la coupe 20, à moins de 300 mètres du bord

(1) J. Feuvrier, *Les Mardelles de la région de Dole* (*Mém. de la Soc. d'Em. du Jura*, 1917, p. 63-98).

(2) *Traduction* : Les Bretons appellent *oppidum* un bois touffu qu'ils entourent d'un rempart et d'un fossé et où ils se réfugient pour échapper aux incursions de l'ennemi.

Digitized by Google

de la forêt. La seconde occupe une croupe dominant le Gouvenon, dans la coupe 18 du bois communal de Goux, à une vingtaine de mètres au nord-est du point kilométrique 3,9 du chemin de grande communication de Dole à Arc-et-Senans, et, comme la précédente, à une distance approximative de 300 mètres de l'orée de la forêt. Malgré des explorations répétées du terrain et des fouilles effectuées en divers points du rempart, nous n'avons pu jusqu'à ce jour, aussi bien dans l'une que dans l'autre, relever la moindre trace de séjour de l'homme à une époque ancienne. Le silence obstiné de ces ouvrages nous incline à penser que, comme les *oppida* des Bretons, ils remplirent le rôle de lieux de refuge (1).

Tandis que la plupart des historiens et des archéologues ont jusqu'ici attribué aux mottes une origine exclusivement féodale, d'autres — et nous sommes de ceux-ci — croient, non sans de bonnes raisons, que certaines d'entre elles existaient antérieurement au moyen âge (2). Les *castella* des *Commentaires* (II, XXIX, 2 ; III, 1, 4) désignent peut-être ces petits ouvrages militaires. La plupart des villages voisins de notre ville eurent ou ont encore des mottes (3). La motte de Saint-Aubin a fourni au musée de Dole des objets de l'âge du bronze. A Dole même, on pouvait en voir une, au début du XIX^e^ siècle, au bas des jardins du faubourg des Commards (4).

Les armes, instruments, ustensiles de l'âge du fer, ou

(1) J. FEUVRIER, *Enceintes et défenses de la région de Dole* (*IX^e^ Congrès préhist. de Fr.*, 1913, p. 686-786).

(2) *Bulletin de la Soc. préhist. franç.*, 1907, p. 95 ; 1909, p. 4 et 9 ; 1910, p. 178.

(3) Villette, Goux, Parcey, Tavaux, Foucherans, Champvans, Rochefort, 1 ; Choisey, la Loye, 2 ; Souvans, 3.

(4) FRANSQUIN *Notes topog. et hist. sur Dole*, p. 121. — J. FEUVRIER, *Enc. et Déf.*

Digitized by Google

leurs débris, se rencontrent rarement épars dans les terres. De même que ceux de l'âge du bronze, ils ont été, quand l'oxydation ne les avait pas anéantis, glanés pour les porter au creuset. Pour retrouver ces vestiges, il faut procéder à des recherches systématiques dans les enceintes et les nécropoles. Dans celles-ci on a affaire à des sépultures sous tumulus. Elles sont très nombreuses en Franche-Comté, surtout sur le premier plateau du Jura ; il s'en rencontre parmi les friches et les bois de la région au nord de Dole, comprise entre le Doubs et l'Ognon, notamment près de nous, sur le massif constitué par le Mont-Roland et celui des Bruyères qui, du hameau de Truchenne se prolonge vers le village d'Authume sous le nom de Grand-Mont.

Ces tumulus qui se sont évidemment fort affaissés depuis leur édification sont de faibles dimensions : les moindres ont 3 mètres de diamètre et 20 centimètres de hauteur, les plus importants 8 mètres et environ 60 centimétres. Nous en avons fouillé une dizaine entre l'extrémité sud des Bruyères et le bois de la Marsotte. Ils ne nous ont donné qu'un bracelet en lignite ou jayet et une fibule hallstattienne (fig. 8) ; deux seulement avaient conservé quelques ossements.

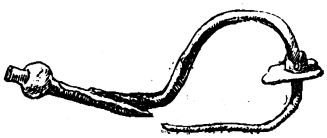

Fig. 8. — 4/5 grand.

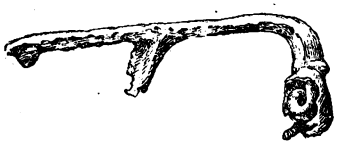

Fig. 9. — 2/3 grand.

En déblayant la terre superficielle pour donner de l'extension à une carrière, il a été relevé près des maisons au-dessus de Truchenne, une autre fibule, celle-ci de la Tène (fig. 9), laquelle provenait certainement d'un

Digitized by Google

petit tumulus que les ouvriers ne remarquèrent pas.

La friche du mont des Bruyères présente à la vue des cavités ovales, des combes, dont quelques-unes sont cernées par des *murées* ou amas de matériaux, pierres et terre, dessinant des lignes qu'on prendrait pour des vestiges de murs ruinés. Les tumulus se rencontrent souvent en nombre, du côté où ces combes sont de plus facile abord, et à l'entrée de l'une d'elles, on perçoit une dépression qui paraît avoir été produite par des passages de chars. Cette dernière remarque et la présence de sépultures hallstattiennes en face de l'entrée des combes rendent très vraisemblable l'attribution des murées à une peuplade du premier âge du fer habitant ces cavités, murées qui auraient servi à contrebouter les palis d'une clôture établie autour de la combe, sur un sol où le roc — lorsqu'il n'affleure pas — se trouve à faible profondeur. La présence de maisons au voisinage indiquerait la persistance de l'habitat en ces lieux depuis la lointaine période de Hallstatt.

FIG. 10
2/1 grand.

D'autres découvertes de sépultures ont été faites accidentellement dans la région : à Crissey, près du moulin de la Core — et non de l'Accord — et à Asnans, sur le chemin de Longwy, à proximité du moulin Boudard (torque, bracelets, fibules de la Tène). L'intéressante épée de fer à fourreau de bronze du musée de Dole, qu'un excavateur a extraite du *Cras de fourche* à Chaussin, provient assurément aussi d'une sépulture de la Tène, nous reproduisons ci-contre (fig. 10) la marque de fabrique qu'elle porte à l'extrémité supérieure de la lame.

Nous avons dit plus haut que les trouvailles d'objets isolés de cette époque sont rares. Nous ne pouvons citer pour Dole qu'une pointe de javelot en fer, de la Tène

Digitized by Google

(fig. 11), trouvée en 1833, au voisinage de la fontaine située dans les vignes au sud de Landon (section G) et « quatre fers de javelines dont trois de Dole », signalés en 1838, dans une lettre du bibliothécaire PALLU à son confrère bisontin Ch. WEISS, comme faisant partie du musée alors unique de Dole, mais qui n'ont pas été retrouvés lors de la constitution de celui d'archéologie.

FIG. 11
1/2 grand.

D'autres localités de l'arrondissement, nous ne connaissons que des pinces de forgeron qui semblent appartenir à la fin de la Tène et un soc de charrue (Musée de Lons) provenant de Saint-Aubin, une fibule de Chaussin, une hache de Neublans, de la Tène, et enfin de Rochefort la quatrième « javeline » de PALLU, disparue.

Le dernier siècle avant notre ère marque l'entrée de la Séquanie dans la période historique, car les événements qui se sont passés sur son sol jusqu'à la participation du Suève Arioviste aux affaires de la Gaule (entre 72 et 60) nous sont à peu près inconnus. A cette époque, entre Séquanes et Eduens s'était élevé un conflit relatif à la possession des péages de la Saône sur leur frontière commune. Les premiers, plus faibles que leurs rivaux, avaient appelé Arioviste qui, à la tête d'une armée, franchit le Rhin et après plusieurs combats, dans une grande bataille, écrasa les Eduens près d'*Admagetobriga* (1), *quod prœlium factum sit Admagetobrigam* (2), lieu

(1) La date de cette bataille reste incertaine. Camille JULLIAN la place entre 72 et 62 (III, p. 153 et 155); DOSSON et LEJAY dans leur quatrième édition des *Commentaires* en 61 ou en 60 (p. 695).

(2) CÉSAR, I, XXXI, 12; des éditions des Commentaires donnent *ad Magetobrigam* d'où le français Magétobrie.

Digitized by Google

entouré de marécages à l'abri desquels il avait d'abord fait camper ses troupes.

On avait primitivement situé *Admagetobriga* près du Rhin ; mais l'opinion courante depuis le XVIII^e^ siècle le place bien inconsidérément à Broye-lèz-Pesmes ou à Pontailler On l'a aussi depuis identifié — solutions absurdes — avec Amage près de Luxeuil, Gray, Gevry, Dole (1). Si, comme cela paraît le plus vraisemblable, *Admagetobriga* se trouvait en territoire séquane, non loin de sa limite avec celui des Eduens, on ne peut le fixer ailleurs qu'à Saint-Aubin, oppidum de l'âge du bronze, au centre d'une vaste plaine à ondulations légères laquelle présentait, avant les travaux d'assainissement exécutés au cours du XIX^e^ siècle, le plus bel emplacement qui soit d'un camp de marécages. C'est ce que nous nous proposons de montrer dans un prochain mémoire.

Arioviste qui s'était implanté en Séquanie exerçait sur ses protégés, aussi bien que sur les Eduens, une tyrannie insupportable. D'autre part, les Helvètes ayant formé le projet d'émigrer dans l'ouest de la Gaule, César accouru de Rome pour empêcher leur exode, les avait poursuivis et taillés en pièces non loin de Bibracte. Réconciliés avec les Séquanes, les Eduens profitent de son séjour sur leur territoire pour implorer son appui contre le Barbare. Le proconsul accepte avec empressement cette offre d'intervention. En hâte, il va occuper Besançon qu'il considère comme un point stratégique de premier ordre ; puis, par la vallée de l'Ognon, marche à la rencontre du chef germain. Il l'atteint en Haute-Alsace. L'armée d'Arioviste, mise en complète déroute, repasse le Rhin (sept. 58). César place alors

(1) Pour Dole, Cf. : NORMAND, *Supplément à la dissert. sur l'antiq. de Dole*, p. 7 et MARQUISET, *Statist. de l'arrond. de Dole*, I, 86.

Digitized by Google

ses légions en quartiers d'hiver chez les Séquanes, un peu plus tôt que la saison ne l'exigeait. La conquête de la Gaule qui devait durer huit années était commencée.

III

ÉPOQUE GALLO-ROMAINE.

L'un des premiers soins de l'Etat romain fut, pour assurer sa conquête, de couvrir la Gaule d'un réseau de routes solidement construites, communiquant avec l'Italie et se prolongeant à l'ouest et au nord jusqu'à l'Océan et la frontière du Rhin (1). Beaucoup de ces voies se superposèrent à des chemins gaulois, lesquels souvent subirent des rectifications. Il en fut ainsi de celle que j'ai signalée au précédent chapitre, qui reliait Chalon à Besançon par Petit-Noir, Longwy, Gevry et Dole. Comme elle devenait impraticable dans la basse vallée du Doubs à chaque crue un peu forte de cette rivière, les Romains apportèrent à son tracé une correction importante, entre Pontoux (canton de Verdun, Saône-et-Loire) et Dole, en créant une déviation par Annoire, Chemin et Tavaux, qu'empruntèrent au XVIII^e^ siècle les ingénieurs du Roi pour l'établissement de la route de Moulins à Bâle, aujourd'hui route nationale n° 73 ; toutefois, l'ancien itinéraire continua a être pratiqué concurremment avec le nouveau. Sous le gouvernement de Rome, Tavaux devint un carrefour de routes dirigées respectivement sur Langres, Dijon,

(1) Ces voies avaient une largeur comprise entre cinq et sept mètres. La route de Langres à Genève par Tavaux, au lieu dit le *Mont pavé*, au-dessus de Poligny où, taillée dans le roc, elle traverse une gorge étroite, ne mesure que 5 m. 20.

Digitized by Google

Autun, Chalon, Genève, Pontarlier, Besançon et la région de Gray (1).

En même temps, tout un ensemble de voies secondaires s'ajouta aux premières pour relier entre elles les villes et les bourgades ; de plus, des chemins privés mirent en communication les villas avec les localités les plus voisines. Par les voies gauloises améliorées, desquelles nous avons décrit précédemment les tracés, Dole eut accès à Villette sur la grande voie de Tavaux à Salins et à Pontarlier ; à Rahon sur celle de Poligny et Genève ; à Dammartin et au-delà de l'Ognon par le chemin de la Serre.

Peuvent, croyons-nous, dater aussi de cette époque : le chemin primitif d'Auxonne, déjà abandonné au XVIe siècle (2), par la rue du Château-d'Eau, le bas du val de Truchenne, le Mont-d'Alans, le sud de Monnières et de Sampans, Billey, Villers-Rotin ; le vieux chemin de Champvans, par la rue Sugnaux, la grange Chaillot, le grand Mont de Champvans ; l'ancien chemin de Châtenois qui se détachait de la voie romaine sur l'emplacement du n° 6 de la rue Général-Malet, se retrouve dans l'impasse comprise entre les nos 13 et 19 de l'avenue de Besançon, traverse les voies de fer à la gare de triage, reparaît dans les champs, va longer la lisière nord-ouest du bois des Ruppes, puis rejoindre le chemin vicinal d'Authume à Châtenois ; peut-être aussi le vieux chemin de Foucherans par le sud de Plumont qui s'embranche sur la route de Chalon au point kilométrique 21,85.

(1) J. Feuvrier et P. Brune, *les Voies romaines de la région de Dole.*

(2) Gollut, *Mémoires hist. de la Répub. séquanoise*, Dole, 1592, p. 210.— Afin d'éviter la multiplicité des références au bas des pages, notons une fois pour toutes que les emprunts faits à cet auteur sont tous, à moins d'indication contraire, tirés du livre II, chap. 49, p. 200-214.

Digitized by Google

Les grands chemins de l'Empire avaient été établis dans un but stratégique et politique ; mais ils ne tardèrent pas, comme ceux d'un ordre inférieur, a avoir en outre un rôle civil et économique. Les uns et les autres apportèrent en Séquanie, ainsi du reste qu'à toute la Gaule, une prospérité qu'elle n'avait jamais connue jusqu'alors (1). Sur toutes, va-et-vient de gens et de choses : troupes de soldats en déplacement, marchands d'Italie et de Provence avec des chargements d'huiles, de tissus, de céramique de luxe, charrois d'outils, d'armes, de fer et de vaisselle de terre fabriqués dans le pays, de bois de construction, de blé, de sel et de salaisons (2), lourds chariots de paysans transportant les produits de leurs terres, véhicules légers de voyageurs.

Cette activité routière entraîna sur le bord des voies l'établissement de relais pour les chevaux (*mutationes*) avec, dans le voisinage, des baraques (*tabernae*) où l'on pouvait se procurer les choses les plus nécessaires, et aussi des stations d'étapes (*mansiones*) où l'on trouvait un abri pour la nuit. Tavaux, point de croisement de voies importantes, posséda certainement un relai ; nous examinerons plus loin si Dole où — nous l'avons vu — se situait un relai à l'époque de la Tène, ne fut pas, pendant le gallo-romain, le siège d'une *mansio* de la grande voie de Chalon à Besançon et au Rhin.

De même que l'aimant agit sur la limaille de fer, les routes attirèrent à elles les petits groupes de demeures épars dans leur voisinage. C'est ce qui advint à Tavaux, par exemple, où se voient dans les champs des traces d'habitat au temps de l'indépendance, tandis que

(1) Jullian, V, 144.

(2) Au dire de Strabon, la renommée des salaisons de porcs de la Séquanie avait pénétré jusqu'à Rome.

Digitized by Google

les ruines gallo-romaines, se rencontrent au bord des routes. Ainsi se constituèrent les embryons de beaucoup de nos villages.

Avec la conquête romaine apparut en Gaule la construction de maisons en pierres liées par du mortier de chaux, avec couvertures en tuiles, les unes plates (*tegulae*) dites tuiles à rebords ou vulgairement dans notre pays, tuiles romaines, les autres hémicylindriques (*imbrices*) (1). En nous aidant des travaux d'archéologie de Désiré Monnier dans les *Annuaires du Jura*, des articles de Rousset dans son *Dictionnaire des communes du Jura* et en utilisant les résultats de nos recherches personnelles, nous avons pu constater que sur les 138 communes de notre arrondissement, 46 conservent sur leur territoire des restes d'habitations en pierre des temps gallo-romains et que 13 de ces ruines proviennent de riches villas où l'on a relevé des débris de mosaïques, des marbres, des colonnes, des statuettes, etc.

En même temps, nombre de huttes dans les mardelles continuaient à abriter des familles, et des bâtiments dont les ruines mêmes ont péri étaient construits, surtout aux lieux où la pierre faisait défaut, soit en bois et argile (habitations), soit simplement en planches (tavernes, écuries, hangars).

Et maintenant, dans le milieu dont nous venons d'esquisser à grands traits la physionomie, qu'était ce qui sera notre actuelle ville de Dole?

Les débris de la civilisation des Romains se retrouvant surtout sur les bords de leurs chemins et dans les environs immédiats, nous commencerons par décrire le trajet de la grande voie de Chalon au Rhin à travers le

(1) Ces tuiles ont été employées jusqu'à une période avancée du moyen âge ; elles ne sont donc pas caractéristiques de l'époque.

Digitized by Google

territoire ; nous passerons ensuite en revue les découvertes que nous ont signalées nos historiens, ainsi que celles qui ont été faites postérieurement à leurs travaux.

Venant de Saint-Ylie, la voie romaine entre sur le territoire de Dole avec la route nationale, à 400 mètres avant l'importante bâtisse dite Maison des Orphelins. Après avoir dépassé celle-ci, on la voit sur le côté gauche de la route où elle continue à se maintenir jusqu'à la naissance de l'ancien chemin de Foucherans (point kilométrique, 21,85) ; à partir de là, elle épouse à peu près le tracé de la route actuelle jusqu'au point où les rues du Mont-Roland et Bauzonnet aboutissent sur la rue officiellement dite *des Arènes* à laquelle nous nous croyons obligé, pour de bonnes raisons — elles seront données plus tard — de conserver le nom de rue *d'Arans* qu'elle a toujours porté jusqu'en 1839. En ce point, la voie romaine prend une seconde fois la gauche de la route, passant sur l'emplacement des maisons en bordure de la rue, jusqu'au n° 22. Nous sommes ici à la tête de l'important ravin des Vieilles-Boucheries qui évacuait dans le Doubs la plus grande partie des eaux sauvages provenant des parties supérieures de l'ancienne ville. La petite place que nous appelons *place aux Fleurs* repose sur des caves (anciens abattoirs) sur lesquelles s'élevaient des habitations démolies pendant la première moitié du XIX^e^ siècle. Ces caves se prolongent jusque sous une partie de la route nationale, ainsi qu'il est facile de s'en assurer. C'est pour éviter la descente par trop rapide dans le ravin que la voie a pris la gauche. En cet endroit, s'en détachait un chemin auquel s'est depuis superposé l'escalier qui descend dans la rue des Vieilles-Boucheries, lequel chemin descendait sans nul doute au passage du Doubs. On a reconnu des ornières à cinq mètres de profondeur en face du n° 26 (1). La voie

(1) FRANSQUIN, *Op. cit.*, p. 76.

Digitized by Google

se retrouve sous le large trottoir devant le n° 20 et se poursuit avec la rue jusqu'au delà du cours St-Mauris ; ici, elle quitte la route nationale, et, avec la rue Général-Malet, se rend au pont, sur la voie ferrée de Dole à Poligny ; puis, comme chemin rural, elle sort du territoire à 300 mètres de ce pont, pour se continuer par le haut de Brevans, la grange d'Haibe et Rochefort.

Ensemble, rebroussons chemin. Revenus à une cinquantaine de mètres du pont, nous commençons à longer, sur notre gauche, un cimetière mérovingien qui se prolonge au-delà vers la ville jusqu'en un point non encore exactement déterminé. A l'endroit où la rue Général-Malet et la rue des Commards communiquent entre elles par une large mais courte percée, arrêtons-nous. En face, dans la propriété qui porte le n° 13 (sect, C, 275 et 275 *bis* du plan cadastral), au cours de travaux exécutés dans le jardin au mois d'août 1838, on ramena à la lumière une stèle funéraire à fronton triangulaire, ayant les dimensions suivantes : hauteur, environ 0 m. 93 (incomplète, car la partie inférieure a été recoupée) ; largeur, 0 m. 58 ; épaisseur, 0 m. 13. Sur l'une des faces se voit un buste d'homme barbu ; au dessous, l'inscription : D (*is*) M (*anibus*) GENTILIS ; dans le fronton, un croissant (fig. 12). D'après M. Espérandieu qui l'a photographié, ce monument de notre musée d'archéologie paraît remonter au premier ou au deuxième siècle de notre ère (1).

Cette pierre funéraire devait appartenir à un cimetière dont les autres monuments auraient disparu à la suite de fouilles effectuées dans le sol en ce point, séjour de l'homme depuis des siècles ; ce qui le fait croire, c'est le voisinage immédiat d'un autre cimetière, mérovingien

(1) *Bulletin monum*, VI, (1840), p. 422. — MOWAT, *Bulletin arch.*, 1889, p. 329. — ESPERANDIEU, *Recueil général des Bas-Reliefs, Statues et Bustes de la Gaule romaine*, VII, n° 5299.

Digitized by Google

celui-ci, particularité souvent signalée et que nous avons nous-même pu constater près de nous, à Menotey, à Tavaux (1).

A peu de distance, au point d'intersection de la route nationale et du vieux chemin de Châtenois dont nous

Cl. de l'auteur.

Fig 12. — Musée de Dole.

avons donné le tracé, il fut trouvé, a-t-on dit, pendant des travaux de voirie, vers 1890, une monnaie romaine sur laquelle on n'a pu nous donner de détails.

(1) Citons encore, non loin, deux nécropoles contiguës, de ces époques, découvertes sur une voie romaine au cours des travaux exécutés pour l'établissement de la gare de Seurre (Côte-d'Or),

Digitized by Google

Parvenus sur la place Jules-Grévy, descendons la rampe du Cours et engageons-nous dans la rue Dusillet. Au n° 3, se trouve la propriété nommée *Les Tilleuls*, emplacement du boulevard ou bastion des Bénits, élevé de 1537 à 1540 par les ingénieurs de Charles-Quint. Les travaux de terrassement nécessités pour l'édification de cet ouvrage donnèrent lieu à des découvertes intéressantes. Voici ce que dit à ce sujet notre vieil historien Gollut : « Mais c'est chose asseurée que sur le lieu, auquel est le boulevert de Besançon, dict des Bénits, l'on treuvat du charbon de pierre, et que l'on tirat les quatre beaux piliers qui sont devant la chapelle de la Conception, et les quatres autres qui sont en celle de Nostre-Dame de Pitié (1) appartenante à Messieurs d'Authume. Et au mesme lieu furent treuvées des coralines et autres pierres effigiées, de diverses représentations, qui cstoient de tant bonnes graces, que l'on les faisoit enchasser en bagues et anneaux ».

D'autre part, l'avocat Bruand qui fut secrétaire du préfet en 1813, après avoir narré, dans *l'Annuaire du Jura* de 1814 (p. 129), la découverte des colonnes dont parle Gollut, ajoute : « On trouva dans le même lieu en 1757, un grand nombre de cornalines et autres pierres parfaitement gravées (2). Un voyageur du Midi les recueillit presque toutes, et il s'en trouve encore 17 à Limoux et à Toulouse. Elles ont fait partie de la collection de M l'abbé Bertrand, antiquaire, mort en 1808. L'une d'elles, taillée en ovale, nous a été communiquée. C'est un lapis-lazuli où l'on voit un ibis gravé ; nous en donnons ici le dessin dans ses dimensions exactes. » Reproduction ci-dessus (fig. 13).

Enfin les dragages effectués en 1915, dans le canal des Tanneurs, aux Grands Moulins, ont fourni une

(1) Deux chapelles de l'Eglise de Notre-Dame.
(2) Il en fixe ailleurs (p. 4) le nombre à soixante.

Digitized by Google

intaille de forme elliptique ayant 12 mm. de grand axe et 8 mm. de petit axe, par conséquent de dimensions permettant l'enchâssure dans une bague. Elle représente une embarcation avec ses rames (fig. 14), sur laquelle on distingue à l'arrière la cabine du maître d'équipage (M. de Dole).

On peut, sans témérité, penser que cette pierre gravée provient du bastion des Bénits, côtoyé par le bief de Gujans (absorbé au XVI[e] siècle par le canal Charles-Quint) lequel, après avoir fait tourner les roues du moulin en aval, va se jeter dans le Doubs. Tombée dans le ruisseau, elle aura été, pendant les crues importantes de la rivière, entraînée parmi les sables et les graviers jusqu'au pont du Prélot où la drague l'a recueillie.

FIG. 13. — Vr. gr.

Ces colonnes, ces pierres fines en nombre décèlent avec évidence, en ce lieu des Tilleuls, l'existence d'un édifice du temps de la Gaule romaine. Quelle était sa destination ?

Il n'est pas rare de rencontrer dans les ruines des temples, et plus particulièrement de ceux qui furent érigés près des sources à des dieux guérisseurs, de nombreux ex-voto. C'est ainsi qu'au Mont Auxois, où, interrompues par la dernière guerre, des fouilles importantes ont exhumé des restes d'*Alesia*, dernier rempart de l'indépendance gauloise, la pioche des ouvriers a mis au jour dans ce qui reste d'un sanctuaire dédié au dieu local *Moritasgus*, quantité d'ex-voto, au nombre desquels trente bagues, bracelets, fibules en bronze dont l'une en forme de broche représente un paon au corps

FIG. 14
Vr. grand.

Digitized by Google

émaillé (1). Le doute n'est pas permis ; il s'agit à Dole d'un temple où les dévots venaient se placer sous la protection d'une divinité de l'endroit.

Regagnons la voie romaine. Dans la rue de Besançon, rien qui s'offre pour retenir notre attention. Plus loin, sur la petite place aux Fleurs, remarquons à notre droite, entre les nos 18 et 20, l'entrée d'un *treige*, lequel, barré sur son parcours par une porte, va au-delà longer les bâtiments du Collège de l'Arc et déboucher dans la rue de la Monnaie. A 40 mètres de l'entrée, fut relevée voilà quelque dix ans, d'une fouille de moins d'un mètre de profondeur, une pièce de monnaie en bronze mesurant 25 millimètres de diamètre et dont voici la description.

A l'avers, une tête nue à gauche et la légende

CAESAR AVGVST. PONT. MAX. TRIBVN. POT.

Au revers : S. C. dans le champ, et la légende

M. MAECILIVS TVLLUS $\overline{III}$ VIR A. A. A. F. F.

« Ainsi que l'indique la légende du revers, dit le savant commandant Espérandieu à qui nous avons communiqué cette monnaie, M. Maecilius était triumvir (monétaire) chargé de la fabrication des pièces d'or, d'argent et de bronze. Chaque face possède une contremarque, celle du revers IMP AVG. doit se rapporter à Tibère, plutôt qu'à Auguste dont le nom figure déjà sur la pièce ; celle de l'avers, peu lisible, paraît être TIB, c'est-à-dire *Tiberius* » (Au Musée).

Dans la rue d'Arans, nous ne savons au juste en quel point, il a été trouvé, pendant le XIXe siècle, dans une tranchée, un objet en bronze de 8 centimètres de lon-

(1) Espérandieu, *Les Fouilles d'Alesia à la Croix Saint-Charles, Notice sommaire*, août 1911.

Digitized by Google

gueur : c'est une pièce de harnachement (n° 68 du Musée).

Un peu avant d'arriver à la Fontaine Attiret, s'ouvre à notre gauche la rue du Vieux-Château qui, au

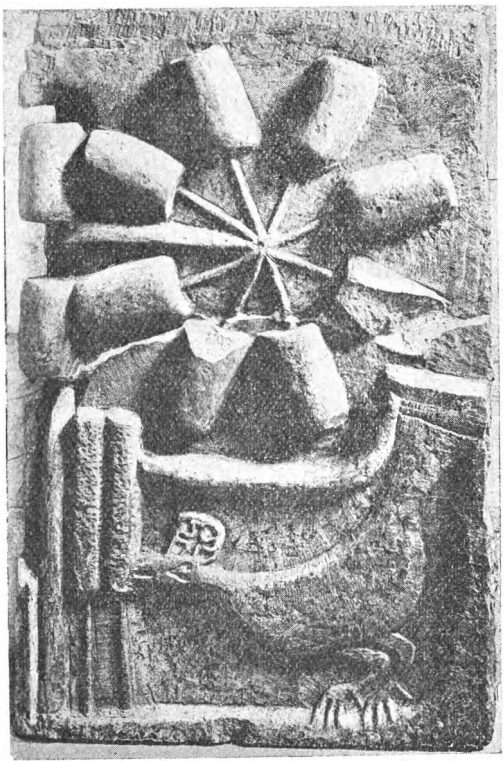

Fig. 15.

bout de 80 mètres, débouche sur la place du même nom, en face de l'ancienne porte d'Arans. Cette place, en forme de quadrilatère irrégulier, bordée à l'ouest par la rue du Vieux-Château et à l'est par la rue Maillard, est l'emplacement d'un couvent de carmes déchaux dont les

Digitized by Google

bâtiments furent commencés en 1629. Ceux-ci furent sous la Révolution affectés au service de la manutention des vivres pour la garnison ; sous la Restauration, ils servirent de dépôt de mendicité, et en 1836, d'asile départemental des aliénés. Après la construction d'un nouvel asile à Saint-Ylie, le département, en 1898, céda les bâtiments à la Ville, à condition de les raser. Parmi les matériaux de démolition, se trouvèrent deux tables en pierre de Sampans ayant servi de supports à un réchaud des cuisines, sur lesquelles tables se virent des sculptures en bas-relief. Ces monuments furent déposés au musée archéologique et, peu de temps après, vint les rejoindre un troisième, en calcaire gris du pays, découvert dans le jardin de l'Hôtel-Dieu, au pied de l'abrupt rocheux, à environ 130 mètres de l'emplacement des bâtiments démolis.

Voici la description sommaire des trois monuments. Le premier (fig. 15) mesure 0 m.81 × 0 m.53 × 0 m.10. Sur la face antérieure est figuré un objet assez semblable à la roue portée par le *dieu aux multiples maillets* de Vienne (Isère). Au lieu de maillets, on voit des masses cylindriques, telles des pilons emmanchés en bout, au nombre de huit. Tandis que la roue de Vienne est fixée à l'extrémité d'une hampe verticale portée par le dieu, celle de Dole possède un manche horizontal. Sous la roue sont deux épis, de blé pensons-nous, mordus par un serpent et becquetés par un coq dans la crête duquel est incisé un signe cruciforme. Le flanc gauche (pour l'observateur) supporte une façon de profil rudimentaire de la face, où l'on retrouve deux pilons, les épis, et les deux animaux, le tout surmonté de la croix.

Le second (fig. 16) mesure 0 m.79 × 0 m.51 × 0 m.10. Il reproduit également une roue ; mais ici, chacun des éléments de cette roue est en forme de feuille d'arbre

Digitized by Google

légèrement échancrée à son extrémité. Le symbole est évidemment le même que celui de la figure 15. L'échancrure représente la cavité creusée à l'extrémité de chaque pilon de la première roue. Au lieu de deux épis,

Fig. 16.

il s'en voit quatre becquetés par un coq ; le serpent est absent. Dans ce monument, c'est le flanc droit (pour l'observateur) qui a reçu un profil.

Quant aux traces de coups de ciseau, brettelures que l'on remarque sur le bord supérieur de la face du pre-

Digitized by Google

mier monument et sur le pourtour de celle du deuxième, si toutefois elles étaient modernes comme le prétendent certains archéologues — ce qui reste à prouver — elles ne pourraient provenir que du travail d'appropriation au nouveau rôle qu'elles remplirent en dernier lieu.

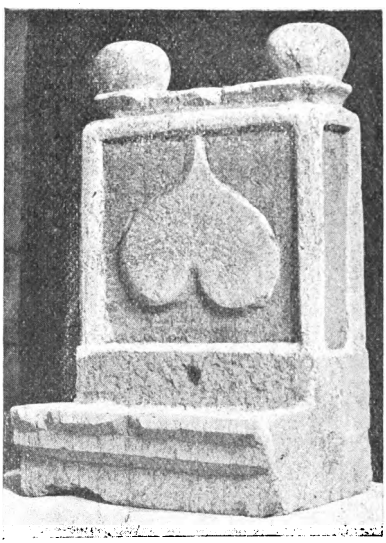

FIG. 17.

Le monument représenté par les figures 17 et 18 est un monolithe qui à pour hauteur totale 0 m. 52 et pour largeur 0 m. 30. Une tablette règne à l'extrémité inférieure de sa face antérieure. Sur celle-ci, cernée d'un bourrelet, est figuré en relief un cœur renversé, et sur l'autre face, le signe cruciforme, légèrement différent de celui de la figure 15. Il est surmonté de deux sphéroïdes un peu aplatis faisant corps avec le reste.

M. le professeur FÈVRET, d'Azans, qui avait étudié ces trois monuments et acquis la conviction qu'on se trouvait en présence d'autels gaulois, en fit l'objet d'une communication à la section d'archéologie du Congrès des Sociétés savantes des départements, le 7 avril 1904. Cette communication venait à une mauvaise heure. Quelque temps auparavant, l'Etat sur avis favorables de savants archéologues de Paris, conservateurs de

Digitized by Google

musées, s'était rendu acquéreur de la fameuse tiare de Saïtapharnès, et l'authenticité de cette coiffure venait d'être irrémédiablement ruinée par le célèbre rapport de M. Clermont-Ganneau. Or, la section d'archéologie, le 7 avril, était présidée par Héron de Villefosse qui venait de se trouver quelque peu touché par le susdit document. Devenu trop tardivement d'une prudence extrême, il refusa nettement, sans fournir d'argument sérieux, d'accepter comme authentiques les monuments de Dole (1).

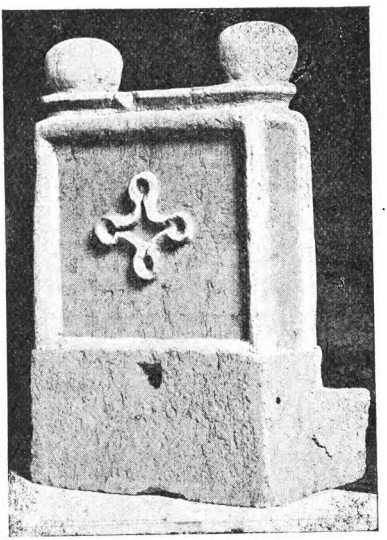

Fig. 18.

A notre tour, nous reprîmes la question au IXe Congrès de la Société préhistorique de France (2) en rapprochant, comme M. Fèvret, les symboles de nos monuments de symboles semblables figurant sur des documents de l'âge du fer.

Notre communication ne réussit à convaincre ni M. Toutain (3), ni M. S. Reinach (4) pour qui divers dé-

(1) *Journal Officiel*, 7 avril 1904, p. 2184. — *Bulletin arch.*, 1904, p. LXVIII.

(2) Session de Lons-le-Saunier, 1913, *Compte-rendu*, p. 544-548.

(3) *Revue de l'Hist. des Religions*, 1916, LXXIV, p. 117.

(4) *Rev. des Etudes anc.*, 1918. p. 115.

Digitized by Google

tails sont suspects (1) ; ni M. Espérandieu qui a pourtant cru devoir les reproduire dans son beau *Recueil général des Bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine* (2), mais en écrivant en même temps, comme correctif : « elles [les stèles] ne sont sûrement pas antiques ».

Nos monuments ont enfin, hors de Dole, trouvé un défenseur autorisé dans la personne d'un savant archéologue genevois, M. W. Deonna qui a publié, en 1918, un article fort intéressant et documenté dans la *Revue de l'Histoire des Religions* (3). Il commence par dire : « Dès maintenant, et à ne tenir compte que des monuments eux-mêmes indépendamment de toute circonstance accessoire, on peut montrer à l'aide d'exemples plus caractéristiques que ceux de M. Feuvrier qu'aucun motif n'est insolite, et que leur association est très naturelle. Les reliefs sont-ils inauthentiques, la valeur théorique de leur ornementation n'en subsiste pas moins ». Plus loin, il déclare que nos sculptures sont gallo-romaines, « mais répétent quelques vieux emblèmes qui furent en usage en nos pays dès l'âge du fer, et plus anciennement encore ». Suivent la description des monuments et la comparaison des sujets représentés avec de nombreux symboles de civilisations anciennes. Il conclut ainsi : « Je crois avoir suffisamment démontré que les emblèmes sculptés sur les trois reliefs de Dole, et leur association, trouvent de nombreux parallèles, non seulement dans l'art antique en général, mais dans l'art gallo-romain en particulier, à qui nous

(1) Les coqs de nos monuments ont, disent-ils, une apparence dont on ne connaît pas d'analogue dans l'art gallo-romain. C'est sans doute pour une semblable raison que l'authenticité du *Sucellus* de Vienne a été si longtemps contestée.

(2) T. VII, nos 5302 et 5303.

(3) T. LXXVIII, p. 143-161.

Digitized by Google

les rapportons ; que ce sont ceux de quelque divinité céleste, dispensatrice de la fertilité terrestre, et source de vie. Etaient-ils destinés à quelque sanctuaire, ou sont-ils funéraires ? On ne saurait le dire. Aussi longtemps que des preuves irréfutables de leur fausseté n'auront pas été fournies, je croirai à leur authenticité, car leur bizarrerie n'est qu'apparente ».

« Si l'on prouve la fausseté de ces reliefs, pour des raisons qui ne doivent pas être de simples suspicions non étayées, j'admirerai l'ouvrier moderne qui, de technique maladroite, a toutefois su combiner avec tant de science, et sans aucune fausse note archéologique, des motifs étroitement apparentés entre eux, et je le qualifierai volontiers de confrère avisé, même s'il est fou, comme le pense M. Espérandieu ».

Si d'ici nous entrons à côté, dans la grande cour du quartier Bernard, nous y voyons un grand bâtiment qui s'allonge du nord-ouest au sud-est. En 1738, lorsqu'on creusa ses fondations, on trouva plusieurs monnaies romaines de la période qui s'étend de Néron à Constantin (1).

Un peu plus loin, sur le trajet de la route nationale, dans une tranchée d'égoût, il en fut, il y a quelque vingt ans, relevé une qui ne nous a pas été communiquée.

Lorsque nous arrivons à la naissance de la ruelle du Bouc (du Beugue, en 1436) nous sommes en présence d'un vaste terrain, *la Croix d'Arans*, d'une superficie d'environ huit hectares un quart, parsemé de débris de constructions. Il est ainsi délimité : la route nationale jusqu'au vieux chemin de Foucherans; une ligne droite jusqu'au Doubs, perpendiculaire à la route ; la rivière ;

(1) Normand, *Dissert. sur l'antiq. de Dole*, p. 81. — Fransquin, *op. cit.*, p. 106.

Digitized by Google

la ruelle du Bouc. Les tuileaux à rebords n'y sont pas rares, nous en avons vu des amas. Il a été recueilli, au dernier siècle, parmi ces débris, des briques striées et un mascaron en terre cuite, sans doute une antéfixe, (fig. 19) qui sont caractéristiques de l'époque.

FIG. 19.

Mais c'est surtout près de la fontaine d'Arans qu'ont eu lieu les découvertes les plus nombreuses et les plus intéressantes.

GOLLUT raconte que « presque à l'endroict de la fontaine », où se trouvait autrefois, prétend-il, un prieuré de nonnes, la rivière découvrit quelques années auparavant (1592) « les reliques de deux aqueducs ». L'un de ces conduits, de la largeur d'un pied (0 m. 355) servait d'émissaire à la fontaine « faicte d'une pierre blanche merveilleusement bien cimentée », près de laquelle, maître Claude ARNOUX dit Lulier, « excellent ouvrier imageur » (1) trouva « deux antiques » représentant Romulus et Rémus et « des grandes pièces de pilastres striés et cannelés ». L'autre conduit, voisin du premier n'aurait servi qu'à « égouter les immundices » du prieuré.

En même temps, le Doubs met au jour « une tombe » ayant environ quatre pieds (1 m. 42) de long sur un pied de large sur laquelle « est gravé un éléphant portant son chastelet et l'escript sur le bord de la pierre dict : *Pontia præposita de Dola* ».

Ajoutons qu'en 1920 pendant une période de très basses eaux, nous avons reconnu non loin de la fontaine, au bas de la berge, trois morceaux assez volumineux

(1) Né à Gray ou peut-être à Dole vers 1510, mort en 1580.

Digitized by Google

de pierre de Sampans, dont deux avaient été soigneusement polis sur deux de leurs faces.

Essayons d'interprèter ces découvertes.

D'abord l'existence d'un prieuré en cet endroit est bien problématique. Que de fois ne nous a-t-on pas signalé, dans les campagnes de la région, des restes de constructions que nos villageois pensaient être ceux d'un couvent et qui étaient tout autre chose ! (1).

Ensuite la présence de grands fragments de pilastres cannelés implique l'existence en ce lieu d'un monument, sinon important, du moins décoré avec une certaine richesse, qu'on ne peut attribuer qu'à l'époque gallo-romaine. Sur sa destination on ne peut faire que des hypothèses. La plus vraisemblable semble être celle d'un sanctuaire érigé à la divinité de la source voisine, ainsi qu'il était souvent pratiqué en Gaule (2).

Quant à la dalle rectangulaire portant une inscription et un sujet gravé, elle ne saurait — si toutefois la description de Gollut est exacte — être considérée ainsi que le pensent Normand et Rousset (3), comme une stèle funéraire gallo-romaine, cela pour plusieurs raisons dont une seule suffit, la forme dans laquelle est libellée l'épitaphe.

On a voulu aussi voir dans cette pierre la tombe d'une abbesse du couvent dont on a parlé. Elle ne pourrait, dans ce cas, remonter plus haut que

(1) La légende d'un couvent de nonnes englouti dans le Doubs s'est conservée jusqu'à nos jours ; mais l'emplacement de ce monastère a depuis lors été transporté à 300 m. en aval de l'écluse de la Prise d'eau, endroit qu'on nomme *Creux des Nonnes*.

(2) On peut citer plus de 45 sources et cours d'eau de France ayant été divinisés (Cf. Renel, *les Religions de la Gaule avant le christianisme*, p. 391-406).

(3) Normand, *Suppl. à la Dissert.*, p. 78.— Rousset, *Dict. des comm. du Jura*, II, 408.

Digitized by Google

le v[e] siècle, époque où s'établirent en Séquanie, les premiers monastères ; mais alors comment justifier la présence, sur la dalle funéraire de cette religieuse, d'un éléphant avec son « chastelet » ? Nous ne nous chargeons pas de résoudre le problème.

A la fin du XVI[e] siècle sont de plus relevées, en cet endroit, des monnaies dont un Claudius et un Victorin, possédées par GOLLUT. En 1699, on recueille encore, d'après le jésuite DUNOD (1), trois pièces : de Trajan, de Constantin et de Maximien.

Enfin les fouilles que nous avons pratiquées autour de la fontaine, en août 1903, avec la collaboration de M. FÈVRET, ont fourni un fragment d'amphore.

Un autre fragment a été trouvé à 200 mètres de là dans un jardin, au bas de la ruelle du Bouc.

Continuons à nous diriger vers le sud-ouest en suivant la route nationale. Au point kilométrique 21,67, nous avons à notre droite une petite maison (Roussillon, propriétaire), distante d'une vingtaine de mètres de la route. Sur son emplacement et dans le terrain adjacent, au nord et à l'est (lieu dit *les Perrons*, F, 567) ont été trouvées des sépultures mérovingiennes. Nous ne faisons qu'indiquer ce cimetière au passage — point de repère que nous utiliserons bientôt — sauf à entrer dans des détails à son sujet dans le chapitre suivant.

A 120 mètres au-delà (point kilom. 21,55), quittons la route et prenons la direction nord. A une distance de 33 mètres, dans un champ (*les Perrons*, F, 574), nous sommes sur l'emplacement d'une ruine de monument romain. Au commencement du XVI[e] siècle, cet endroit se nommait *Es Granges de Saint-Ylie* ; vers 1563, lorsque le monument fut mis à découvert, on l'appela le Perron, puis les Perrons. GOLLUT l'a vu et voici ce qu'il en écrit : « La ville estoit de plus longue

(1) *Les Méprises des auteurs de la critique d'Antre*, 149.

Digitized by Google

extendue, du costé des arénes, qu'elle n'est maintenant, et se épanchoit oultre le lieu que nous appelons les Perrons, là où (en un perron, duquel encor la soubase se void au jourd'huy) les rois et les princes de Bourgougne, haïans chassés les Romains, faisaient faire quelques tournois... »

En 1699, il fut de nouveau mis au jour. Le P. Dunod (1) ne manque pas de nous dire : « C'est un autel des payens [en quoi il avait raison] sur lequel il y avoit une statuë d'un Faux-Dieu, la statuë est perduë, mais le pied d'Estal y reste, on l'a déterré, près de l'autel... » (2)

Lorsqu'en 1739 furent effectuées des rectifications de la route royale, laquelle se superposait en cet endroit à la voie romaine, il fut, pour la troisième fois, rendu à la lumière (3), puis une quatrième fois en 1843 (4).

Enfin, au mois de février 1911, grâce au plan parcellaire Amoudru (5) qui indique sa position (n° 1012), nous avons pu, à notre tour, l'étudier. Il était enfoui à une profondeur de 30 à 40 centimètres (planche I). Sa forme en plan est celle d'un rectangle de 7 m.,50 de longueur sur 3 m.,80 de largeur, le grand côté orienté sensiblement dans la même direction que la voie romaine. Il se compose de deux assises de gros quartiers de

(1) Dunod (Pierre-Joseph), né à Moirans, en 1657, mort à Besançon en 1725, séjourna à Dole en 1698 et 1699. En récompense « des soings et des peines qu'il prit à l'establissement et conduitte de la maison de Charité » devenu l'Hôpital général, le Conseil de ville, par une délibération du 13 mars 1699, lui accorda une gratification de « deux louis neufs. »

(2) *Les Méprises*, 147.

(3) Normand, *Dissert.*, 69.

(4) *Album dolois*, 12 mars 1843.

(5) Commencé en 1797 et achevé en 1811 ; fait partie des archives de la ville.

Digitized by Google

pierre calcaire taillés grossièrement et assemblés sans mortier de chaux et de sable, ni crampons de fer. L'assise inférieure mesure 0 m.,60 de hauteur, celle qui lui est superposée, 0 m.,40 ; quelques blocs seulement sont déficiants à la première assise, tandis que les deux tiers environ manquent à la seconde.

Ce monument était connu depuis si longtemps, qu'il fallait s'attendre à ne pas rencontrer beaucoup d'objets intéressants au cours des fouilles. Toutefois le peu qui a été recueilli nous permet de le placer avec certitude à l'époque gallo-romaine. Ce peu consiste en un morceau de tuile à rebords, des fragments de céramique rouge lustrée dont l'un présente des ornements en relief (1) qui appartiennent à la Gaule romaine. Notons encore que dans le déblai de la face supérieure ont été relevés des débris de matériaux qui proviennent des carrières de Damparis ou de Saint-Ylie.

Que penser de cette ruine ? Elle est évidemment la substruction d'un petit édifice, et celui-ci ne pouvait pas être une maison d'habitation. Or, les Romains érigeaient fréquemment des temples grands ou petits, en bordure de leurs voies. On peut donc affirmer que nous sommes ici en présence des restes d'un petit sanctuaire, — on dirait aujourd'hui une chapelle, — élevé pendant les deux premiers siècles de la domination de Rome.

Ainsi qu'on l'a vu précédemment, la grande route de Chalon à Besançon n'était pas la seule intéressant le Dole gallo-romain. De vieux chemins gaulois améliorés partaient du quartier d'Arans dans les directions nord et ouest. Au voisinage du point où ils se séparaient, à la naissance de la rue Sugnaux, fut dressée, en 1668, une demi-lune pour protéger la pointe du bastion de

(1) Cette poterie dite arrétine, était une imitation des produits de l'industrie italo-grecque; elle disparut en Gaule après Marc-Aurèle et Commode (JULLIAN, V, 271 et 276).

Digitized by Google

Montroland. Pendant les travaux, dit le P. DUNOD, qui tenait le fait de témoins oculaires, « on trouva un reste de bâtiment dont le pavé étoit à la mosaïque, de petites pièces de marbre de différentes couleurs. » (1)

Pendant la susdite année, dit-il encore à la page suivante, en indiquant la même référence, lorsqu'on travaillait « à la demi-lune qui étoit entre le bastion Impérial et celuy de Montroland » c'est-à-dire à l'entrée de la rue Jantet, sur le parcours du chemin se dirigeant vers Dammartin, « on y trouva quantité de médailles d'argent. » Il signale en même temps, dans le médailler du Collège de Besançon, la présence d'un Othon d'argent « trouvé dans le voisinage de Dole ». NORMAND affirme, d'autre part, que « depuis ce tems, on en a trouvé des milliers et on en trouve tous les jours à Dole et aux environs. » (2) Cet auteur est enclin à l'exagération, méfions-nous (3).

Cl. Xav. GIRAULT, dans ses *Recherches historiques et géographiques sur l'ancienne ville de Dittatium* (4), écrit qu'il possède une petite statue d'Hercule en bronze trouvée dans les vignes auprès de Dole en 1805, et la décrit ainsi : « Elle est d'un décimètre de hauteur et paroît avoir servi à l'ornement de quelque meuble. L'Hercule est absolument nu, les cheveux très épais

(1) *Les Méprises*, 145.

(2) *Suppl. à la Dissert.*, 87, note.

(3) Le P. DUNOD raconte que pendant qu'il était à Dole, aux années 1698 et 1699, les découvertes archéologiques furent si fréquentes que le Magistrat fit imprimer une ordonnance « pour favoriser ces découvertes et pour les achever ». Cette ordonnance dont il donne le texte (*Les Méprises*, p. 149), aurait été délibérée en séance du Conseil de Ville, le 11 juillet 1699. Or, à cette date, le Conseil a, en effet, tenu séance, mais le registre des délibérations ne fait aucune mention de cette ordonnance, et on n'en trouve, par ailleurs, nulle trace dans les archives.

(4) Extrait du *Magasin encyclop.*, mars 1811, p. 8, note 4.

Digitized by Google

rabattus sur le front, la barbe épaisse descendant sur la poitrine, le bras droit levé tient en l'air une massue qu'il porte au-dessus de sa tête ; un serpent s'entortille en grimpant le long de la jambe et de la cuisse gauche. L'autre bras, malheureusement cassé au coude, est dans une position telle qu'on doit croire que la main gauche est destinée à le débarrasser de ce serpent ; peut-être l'a-t-elle déjà saisi, et la massue est levée pour l'assommer ; ce qui le ferait croire, c'est que le regard d'Hercule est tourné vers le serpent. Les épaules seulement sont adossées à la colonne de cuivre ; de sorte qu'on voit détachés les contours des jambes, des cuisses et des reins. Cette petite statue conserve la teinte antique ; je l'ai moi-même dégagée du massif de terre jaunâtre qui la renfermait, et qui faisait, pour ainsi dire, corps avec le métal. » On ne sait ce qu'elle est devenue.

Dans le jardin de Mme About, avenue de Paris, n° 22, se voit un bas-relief en pierre calcaire grise de 1 m.,35 de hauteur, sur lequel est figuré un Apollon debout dans une niche légèrement cylindrique (fig. 20). Le dieu porte en bandoulière un arc et un carquois ; de la main gauche il tient un plectre dont l'extrémité s'appuie sur une lyre aux cordes de laquelle grimpe un serpent ; une draperie est posée sur la cuisse gauche au-dessus du genou ; le côté gauche du bas-relief a été retaillé, de sorte que la jambe et le bras droits du personnage manquent ; entre les jambes et sur le sol est une masse arrondie de forme vague, peut-être les restes d'un griffon. Ce monument a d'abord été vu, avant 1870, dans la propriété d'un entrepreneur au faubourg de la Bedugue. D'où sortait-il ? On ne sait. De là, il fut transporté dans la cour d'un immeuble de la rue de la Sous-Préfecture où M. Billard, père de Mme About, le remarqua et s'en rendit acquéreur.

Digitized by Google

Le musée national de Saint-Germain conserve, sous le n° 18784, une statuette de Jupiter debout, en bronze, de 8 centimètres de hauteur totale. Le style en est barbare. Le dieu est lauré ; la main gauche donnait passage à la hampe d'un sceptre ; l'avant-bras droit manque ; une draperie est posée sur le bras gauche (1). Le musée de Dole en possède un moulage. Ce bronze a été acheté à Dole, — probablement chez un marchand d'antiquités — en 1872, avec douze autres objets. Rien ne nous permet d'affimer qu'il a été trouvé sur le territoire de la ville ; aussi ne le signalons-nous qu'en faisant toutes réserves sur sa provenance.

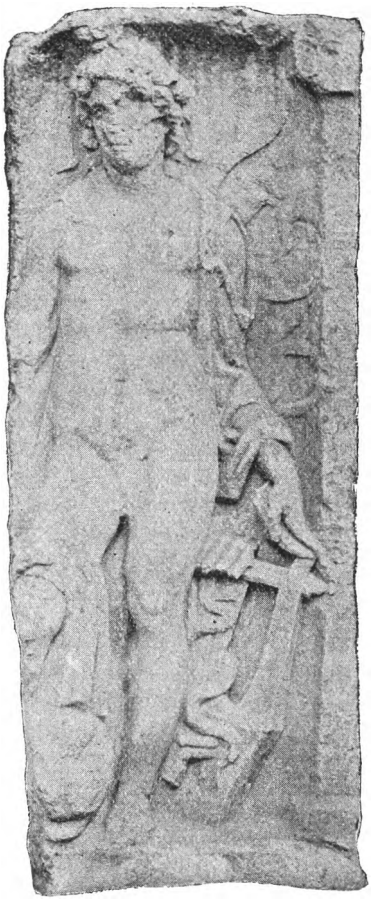

Fig. 20.

Il nous reste à indiquer comme étant gallo-romains *possibles*, les tuileaux à rebords exhumés en 1903, à côté de la source de Gujans et les débris de constructions, pierres, bri-

(1) S. Reinach, *Bronzes figurés de la Gaule romaine*, n° 3.

Digitized by Google

ques, tuiles, que le creusage d'une canalisation électrique, en 1913, a ramenés au jour dans le fossé du chemin de halage du canal à 100 mètres en aval du cul-de-sac qui s'allonge en montant derrière le manège de la caserne Bernard (1).

(1) Nous négligeons à dessin de comprendre, dans le nombre des objets antiques trouvés à Dole, deux statuettes de cuivre, sortant du même moule, lesquelles figurent dans une vitrine du musée d'archéologie. Elles étaient, au milieu du XIXe siècle, en la possession de Pallu, conservateur de la Bibliothèque; d'après lui, elles auraient été découvertes au pied de la colline de Plumont, dans le lieu dit *les Mariquelles*. Il crut d'abord y reconnaître des représentations de Pomone, puis d'une déesse gauloise qu'il nomme *Nehalennia* (ROUSSET, *Dict.*, II, 408 et 514). Or, dans l'*Annuaire du Jura* de 1867 (p. 74), nous lisons ces lignes de Désiré MONNIER, ami de Pallu, qui venait de mourir : « M. Pallu aimait sa ville natale d'une passion si ardente qu'il ne rêvait nuit et jour qu'à son illustration et que pour lui en donner des témoignages, nous ne savons à quelle extrémité il ne se serait pas porté. » Dans l'*Annuaire* de l'année suivante (1868, p. 73), il revient sur la coupable manie de son ami. « On essaya, pour dompter mon incrédulité, de me prouver que Dole... avait dû être le *Didatium* de Ptolémée, ou l'*Amagetobria* de Jules César. *On me mettait, à cet effet, sous les yeux, de petites figurines de cuivre que l'on avait fait oxyder à la hâte et que l'on avait barbouillées de terre.* »

Rien d'étonnant à ce qu'il en ait été fait mention dans le Dictionnaire de ROUSSET, car trente lignes plus bas, le même auteur nous donne ce renseignement : « M. Pallu m'a dit aussi, depuis, avoir fourni à M. ROUSSET force renseignements pour la partie historique de l'article *Dole* dans son *Dictionnaire statistique de la Franche-Comté.* »

L'an dernier, pendant une visite au Musée, le savant ESPÉRANDIEU, qui ignorait d'une façon absolue tous ces détails, qualifia, à première vue, de pièces fausses, les deux statuettes du musée.

Nous avons également passé sous silence la pièce de monnaie de Vespasien trouvée, au dire de Pallu, au pied de la colline de Némont, à la Bedugue, pièce qui a disparu.

Digitized by Google

*
* *

Nos historiens, au chapitre des origines de la Ville, ont situé sur son sol, outre celles que nous venons de mentionner, beaucoup de choses romaines : amphithéâtre, champ de Mars, pont, aqueducs, bains, forum, *castrum*, cimetière. Le moment est venu de produire leurs assertions sur ces différents points et d'en vérifier la valeur.

Louis Gollut a, le premier, signalé l'existence d'arènes à Dole. Sur ce sujet, il s'exprime ainsi : « Et de plus, les lieux d'exercices y estoient dressés à la Romaine, et s'y retreuvoient des arénes et le champ de Mars, et autres telles marques qui resentent l'industrie, l'institution et les exercices des Romains, selon que la première description monstrerat. Car (ainsi que, par quelques tiltres anciens de l'Ecclise Saincte Magdelaine de Besançon et par ceux de monsieur Vurry, mon beau père, j'hay cogneü) devant le très magnifique et Roïal palais, et Chasteau de ladicte ville, estoit largement extendue une très belle et large place (que l'on appelloit les Arénes), qui se extendoient en équale distance du costé où sont maintenant les Cordeliers [aujourd'hui le Palais de Justice], et de l'autre, contre un Prieuré, dressé pour des Religieuses » qui se trouvait « presque à l'endroict de la fontaine des arénes... Et de plus, sur ladicte place, et circuit d'icelle, outre lesdictes demeures de la Noblesse, estoit une ecclise parochiale de S. Jacques, que ledict tiltre appelle, *Sancti Jacobi ad arenas...* »

Les passages que nous venons de citer suggèrent de multiples commentaires.

D'abord le titre qu'invoque Gollut où se trouve mentionnée l'église *sancti Jacobi ad arenas* ne saurait être antérieur à 1182. En effet, le chapitre de Sainte-Magdeleine de Besançon, fondé en 1043, ne posséda

Digitized by Google

des biens sur le territoire de Dole que depuis les donations à lui faites par l'archevêque Hugues III, entre 1092 et 1101, des églises de Saens et de Haens (1). D'autre part, comme la fondation de l'hospice Saint-Jacques des Arènes — *Sancti Jacobi de Harenis*, 1301 — à Besançon par les chanoines de Sainte-Magdeleine ne remonte qu'à 1182 (2), il n'est pas admissible qu'ils en aient érigé un à Dole avant cette date. Il faut donc reporter après 1182, l'établissement non pas d'une église paroissiale, ainsi que l'écrit Gollut, mais, comme à Besançon, d'un hospice avec chapelle attenante.

A cette époque, toutes les chartes étaient rédigées en latin (3). Alors, lorsque celui qui dressait un acte se trouvait en présence d'un nom de lieu ayant une forme populaire, il se trouvait fort embarrassé de traduire en latin le nom roman qu'il entendait prononcer. Pour résoudre la difficulté, il fabriquait lui-même une traduction de fantaisie. C'est pourquoi déclare Cocheris (4), « on ne saurait trop se prémunir contre les formes du moyen âge postérieures au x^e^ siècle ».

Le mot *Arans* servant aujourd'hui à désigner la fontaine qui se montre sur la rive droite du Doubs en aval de Dole, se rencontre au moyen âge et depuis sous les formes *Aarans*, *Harans*, *Arens* et surtout Arans qui a prévalu. Jusqu'au mois d'août 1839 où, sur l'intervention malencontreuse du bibliothécaire Pallu, le Conseil municipal changea le nom de *rue d'Arans* en *rue des Arènes*, on se servait couramment des locutions *quartier d'Arans* pour dénommer le quartier de la Ville

(1) Saint-Martin et Azans.

(2) *Mémoires de la Soc. d'Em. du Doubs,* 1885, p. 139.

(3) « Le plus ancien texte français conservé aux Archives du Doubs et probablement dans les divers dépôts de la Franche-Comté » est une charte de 1227. (*Cartulaire des Comtes de Bourgogne* dans *Acad. de Besançon,* t. VIII, 20, note 1).

(4) *Origine et formation des noms de lieux,* p. 183.

Digitized by Google

situé à l'ouest des rues Bauzonnet et du Mont-Roland, et *Croix d'Arans*, pour la partie du territoire comprise entre la route de Chalon et le Doubs jusqu'à la fontaine. Dans nos archives, il n'en va jamais autrement, et il y a cinquante ans, les vieux Dolois avaient encore conservé l'ancien usage ; les historiens de Dole, épousant les vues de GOLLUT, avaient seuls adopté la dénomination nouvelle.

De ce qui précède, il résulte que le rédacteur du titre de Sainte-Magdeleine, ne connaissant pas d'équivalent latin au mot Arans, l'a traduit par *arenae*, d'où *Sancti Jacobi ad arenas*, ce dont GOLLUT ne s'est aucunement douté.

Notre vieil historien fut ainsi incité à placer des arènes à Dole ; son imagination lui a fait voir, non un amphithéâtre, comme à d'autres venus plus tard, mais une grande place carrée bordée d'édifices somptueux, qui s'étendait du couvent des Cordeliers jusqu'à la fontaine d'Arans, soit sur une longueur de un kilomètre à vol d'oiseau, et sur un terrain inégal, coupé de deux ravins dont l'un profond.

Cela n'est rien ; voici bien autre chose.

Pendant son séjour à Dole, en 1698 et 1699, le jésuite DUNOD se livra à des recherches archéologiques dans la Ville et aux environs. Il en publia les résultats dans *les Méprises des auteurs de la Critique d'Antre*, ouvrage destiné à répondre aux critiques bien méritées qu'avait provoquées son identification de l'*Aventicum* de Ptolémée avec les ruines d'Antre près de Villars d'Héria. Sa manie invétérée de voir toujours et partout des débris de l'époque gallo-romaine lui en fit trouver beaucoup à Dole. Il découvrit notamment, non une arène, au sens primitif du mot, mais les ruines d'un vaste amphithéâtre.

Ce monument, d'après lui (p. 151), s'élevait sur l'em-

Digitized by Google

placement du couvent des Cordeliers ; il « étoit à moitié taillé dans le roc du côté de l'Hôtel-Dieu ; il tenoit dès les Carmes déchauts [place du Vieux-Château], jusqu'à l'ancienne Maison de Ville [rue d'Arans, n° 28], et dès l'Hôtel Dieu jusqu'au-dessus de la rue d'Arans, contre les murailles de la Ville. » Au-dessous des Cordeliers, on voyait encore douze caves pour les bêtes le long de la rue de Beauregard [r. de l'Hôtel-Dieu], la plupart entières et taillées dans le roc. En 1699, on fit creuser dans le petit jardin des Cordeliers : à vingt-cinq pieds de profondeur, « on trouva enfin les débris de ce bâtiment, sur le roc taillé en ovale.... Il y a encore des voutes de cet amphitéâtre dans toutes les maisons de la ruë d'Arans ». On ne donnait pas seulement là des combats de bêtes fauves, mais aussi des naumachies : « les aqueducs qui y portaient l'eau sont rompus et perdus ; il n'en reste qu'un bout sous terre, au milieu de la rue d'Arans qui va contre la grande porte des Cordeliers, il est taillé deux pieds dans le roc, avec trois arcades, qui sont apparemment des portes pour arrêter l'eau et fermer l'aqueduc. »

Pour qui connaît bien la topographie et les vieilles bâtisses de notre ville, les absurdités que renferme cet alinéa sautent aux yeux. Nous allons néanmoins les faire apparaître clairement pour les étrangers et pour les Dolois qui auraient pu ajouter foi aux dires de l'auteur.

Les amphithéâtres étaient bâtis en plaine et parfois adossés à une élévation, l'arène — est-il besoin de le dire ? — restant dans tous les cas établie en plan horizontal. Or à Dole, le lieu assigné par Dunod à une telle construction est loin de répondre à cette condition. La cote d'altitude devant le Palais de justice, d'après le plan Budin, est 22,90 ; le roc formant l'aire de la cave située sous l'aile du Palais parallèle à la rue Bauzonnet

Digitized by Google

se trouve à 6 m. 50 au-dessous ; le petit jardin où fut pratiqué la fouille de vingt-cinq pieds (8 m. 13) correspond à l'altitude 17 m. 38, ce qui donne pour cote du fond de la fouille, 9,25, soit 13 m. 65 de moins qu'au portail.

Nous avons visité les fameuses caves des bêtes de la rue de l'Hôtel-Dieu. L'auteur a eu soin de nous avertir que « il faut des yeux sçavants et connaisseurs pour en pénétrer le premier dessein et pour en connoître les premiers usages » parce « qu'on les a accommodé pour s'en servir à différents usages. » Notre œil n'est-il ni savant, ni connaisseur ? En tous cas notre bon vouloir et notre application continue ne nous ont montré que ce qui est visible sous d'autres maisons de la ville : vulgaires caves taillées dans le roc, et aussi appentis adossés à la terrasse du Palais de justice, limités latéralement par une épargne du rocher en forme de mur, jusqu'à une hauteur atteignant 0 m. 80. Pareille utilisation du rocher se constate dans trois maisons de la rue Bauzonnet, à droite en montant, ainsi qu'à la rue Granvelle.

Comment au fond de la fouille du jardin des Cordeliers, laquelle ne pouvait se prolonger sur une grande longueur, a-t-on pu juger que l'entaille du rocher avait la forme ovale, puisque la courbe composant l'entier périmètre de l'amphitéâtre, devait, selon les données de Dunod, avoir une longueur de près de sept cents mètres ?

Que dire des voûtes de l'amphithéâtre existantes « dans toutes les maisons de la rue d'Arans ? » Ces voûtes qui subsistent dans les caves se succèdent comme les maisons alignées sur la rue ; elles ne peuvent donc pas avoir appartenu à un édifice de forme elliptique.

Dans presque toutes les localités qui ont possédé

Digitized by Google

d'importants monuments romains, on retrouve, soit sur leur emplacement, soit dans les maisons construites avec des matériaux en provenant, des morceaux de sculptures, des inscriptions ; il en est ainsi par exemple, à Besançon, Mandeure et Luxeuil en Franche-Comté. Qu'a-t-on trouvé à Dole de semblable au quartier d'Arans, sur le prétendu emplacement de l'amphithéâtre ? Rien, rien.

Quant à l'existence d'aqueducs desservant les arènes, il est à peine besoin d'en faire remarquer l'impossibilité à une époque où l'hydraulique était dans l'enfance : toutes les sources de la région de Dole assez abondantes pour être captées se trouvent à un niveau sensiblement inférieur à celui de la rue d'Arans près du Palais de justice (1).

Enfin, sans jeu de mots, voici qui dépasse la mesure :

Dunod dit que l'amphithéâtre s'étendait d'une part depuis le couvent des Carmes à l'ancien Hôtel-de-Ville et d'autre part de l'Hôtel-Dieu jusqu'au-dessus de la rue d'Arans contre les murailles de la Ville. Or, le premier intervalle mesure en ligne droite 200 mètres, et le second, 240 mètres. Prenons ces 240 mètres pour longueur du grand axe de l'ellipse qui est la figure en plan présentée par tous les amphithéâtres. Sachant que le rapport du petit axe au grand axe varie entre 3/4 et 7/8, si nous retenons la plus petite de ces deux fractions, c'est-à-dire 3/4, pour le calcul de la longueur du petit axe, nous obtiendrons pour celui-ci 180 mètres. Conséquences : au nord, notre amphithéâtre aurait débordé la voie romaine et eût été plus grand que celui de Besançon auquel on attribue 133 m. et 100 m. d'axes, que celui de Poitiers, le plus important de la Gaule, avec

(1) La fontaine de Gujans sourd approximativement à 19 mètres au-dessous.

Digitized by Google

155 m.,8 et 130 m.,5, que le Colisée de Rome, 188 m. et 156 m. !

La cause est entendue : au lecteur de juger (1).

Il me paraît superflu, après ce qui vient d'être dit, d'expliquer pourquoi nous n'adoptons pas l'appellation officielle de rue des Arènes pour désigner notre rue d'Arans.

Après avoir décrit les arénes, GOLLUT parle du Champ de Mars établi dans le voisinage, au Pré Marnoz (Jardin Philippe), afin que « à la romaine, la jeunesse fut adextrée et tous les jours exercée ». Or la presqu'île du Jardin Philippe, sinon en totalité, du moins en grande partie n'existait pas à l'époque. En effet, il y a quelque quinze ans, lorsqu'on fora le puisard central d'où part la canalisation qui amène l'eau d'alimentation de la ville dans le château d'eau, il fut, au cours de l'opération, ramené à la surface de la profondeur de six mètres, c'est-à-dire d'un niveau inférieur à celui du lit du Doubs au voisinage, des tuileaux à rebords polis comme des galets, en même temps que des sables et des graviers. La transformation en galets de ces tuileaux qui peuvent appartenir tout aussi bien au moyen âge qu'au gallo-romain indique qu'ils furent soumis à des charriages répétés avant de parvenir au point d'où ils furent extraits, point qui appartenait alors au lit de la rivière.

NORMAND (2) contredit GOLLUT et semble vouloir nous gratifier ailleurs de plusieurs champs de Mars : « Outre les arènes, il paraît qu'il y avoit les Champs de Mars, que nous connoissons aujourd'hui sous le nom de Commarts, *Campi Martis* (on disoit souvent *compi* pour *campi*) ; et non sous celui de Prels Marno, comme

(1) Nos historiens ont tous répété et parfois textuellement le conte de DUNOD, sauf NORMAND qui place les arènes en dehors de la ville.

(2) *Dissert.*, 79.

Digitized by Google

Gollut l'a prétendu. » Ce que valent les considérations linguistiques des auteurs de cette époque, on le sait assez pour que nous nous dispensions d'une réfutation (1).

Le pont romain de Dole a une histoire en partie double.

La première mention d'un pont de l'époque gallo-romaine se trouve dans *les Méprises* de Dunod (p. 148). A l'époque où écrivait cet auteur, le pont dont nous voyons aujourd'hui les ruines était encore en usage (2); mais ce n'était point, d'après lui, là que se faisait la traversée du Doubs au temps de la domination de Rome. « L'ancien pont de Didatium pour passer le Doubs... n'étoit point où il est maintenant ; ce pont étoit un peu plus bas, où l'on voit encore les anciennes piles et les fondements. On ne sçait point la raison pourquoy on l'a changé, ny pourquoy on a fait une nouvelle dépense pour rebâtir entièrement le pont plus haut ; car les piles de l'ancien pont sont de gros quartiers, et paroissent plus fortes que celles du nouveau. »

Ce passage nous aurait sans doute intrigué fort longtemps, si l'historien-médecin Normand n'était venu nous tirer d'embarras. Après l'avoir reproduit textuellement (3), il ajoute, en caractères italiques : « *elles sont de forme octogone ovale.* » Ces six mots furent pour nous un trait de lumière, ainsi qu'on va le voir.

Le moulin qui s'élève sur la rive droite du Doubs entre le pont ruiné et le grand pont a remplacé un

(1) La plus ancienne forme connue de Commards est *Commerre* (1473).

(2) Il s'écroula pendant la nuit entre le 1er et le 4 janvier 1741.

(3) *Supplément à la Dissert.*, 91.

Digitized by Google

moulin à bateaux situé à petite distance du bord de la rivière. Dans les premiers jours de février 1603, le barrage qui amenait l'eau sur la roue de ce moulin fut emporté par une crue. A la suite de cet accident, le Conseil de Ville décida de faire reconstruire le barrage et en même temps d'établir deux nouveaux moulins à bateaux entre celui qui existait déjà et le pont en amont (1). Le 7 avril, deux maîtres maçons de Gray, Nicolas Barbier et Humbert Argenton, dressent un devis des travaux accompagné d'un croquis sur lequel se dessinent, le barrage, le pont, le moulin ancien avec sa roue motrice et, à peu près au milieu de la distance qui sépare ce moulin du pont, trois piles dans les intervalles desquels sont figurées deux roues pour faire mouvoir les moulins projetés. Ces trois piles sont rectangulaires avec des becs triangulaires tant en amont qu'en aval, ce qui donne en plan, pour chacune d'elles, la figure d'un hexagone très allongé que NOBMAND, peu ferré sur la géométrie, appelle octogone ovale. Au-dessus du dessin des piles se lit la mention : « Les piles des molins que Messieurs desirent de faire proche le molin à bateau. » (2). Des moulins qu'on établissait en 1603, il ne restait à la fin du siècle que les piles, d'où la confusion.

Telle est la première partie de l'histoire du pont romain. Passons à la seconde.

Le pont de Dole, tel que GOLLUT l'a vu et décrit dans son ouvrage, avait une longueur de 480 mètres environ sur 5 mètres de largeur et s'allongeait de la Grande Fontaine jusque près de l'hospice du Saint-Esprit sur-le-Pont (rue des Templiers, maison Raffour). Il comprenait dix-sept arches divisées en trois groupes séparés par des terre-pleins.

(1) Arch. Dole, 78, *Délib.*, février, mars, avril 1603,
(2) Arch. Dole, 591.

Digitized by Google

C'est à ce pont que Rousset (1), sous l'inspiration de Pallu, applique le qualificatif de romain ; mais il lui accorde seulement huit arches et un terre-plein, ignorant que la construction du bastion du Pont en 1561 a englobé à l'intérieur des murailles les sept premières arches à partir de la Grande Fontaine et qu'il en restait dix en dehors.

Il n'est pas admissible que le sus-dit pont appartienne à l'époque gallo-romaine pour les raisons suivantes :

1° « Les Romains n'ont pas construit dans les Gaules autant de ponts qu'on est tenté de le croire. Sauf sur le Rhin, ils furent chez nous assez timides en ce genre d'entreprises..... Dans l'intérieur du pays, il n'y eut pas, à cet égard, un réel progrès sur l'époque de l'indépendance..... Point de pont ni à Bordeaux sur la Garonne, ni à Tarascon sur le Rhône..... A ces lieux de traversée, les plus importants de la France entière, il fallait s'arrêter, fréter bac ou barque. Même dans les villes aux fleuves moins larges, il n'y a, en fait de pont, que l'indispensable. Devant de moindres rivières, on n'a pas renoncé au passage à gué : on se borne à prolonger la route sous l'eau, en pavant l'endroit guéable. » (2). Sur le Doubs, traversé par la voie de Chalon à Besançon, nous voyons les vestiges d'un pont de pierre à Pontoux et le pont de Battant à Besançon ; tandis que deux routes importantes, elles aussi, venant l'une de Dijon, l'autre de Langres se dirigeant respectivement sur Pontarlier et Genève, franchissaient la rivière à Gevry et à Molay où l'on ne remarque aucune trace de pont. Au XVIe siècle, la passage de Gevry se faisait en utilisant un gué encore pratiqué il y a cinquante ans. Entre Molay et le hameau de Port-

(1) *Dict.*, II, 409 et 593.
(2) C. Jullian, V, 118.

Digitized by Google

Aubert qui lui fait face sur l'autre rive, Rousset dit (IV, 235) que du pavage subsiste encore dans le lit de la rivière. Le chemin qui établissait une communication directe entre Dole et les deux voies dont nous venons de parler avait moins d'importance que celles-ci ; il serait donc bien étrange que la traversée du Doubs se soit effectuée ici par un pont de pierre.

2° Dans les ponts romains les avant-becs sont généralement triangulaires et les arrière-becs demi-circulaires. Or à Dole les avant-becs et arrière-becs sont tous triangulaires, à l'exception — et ceci est un contresens — de l'avant-bec de la première pile près de la Grande Fontaine qui est en demi-cercle. De plus, ni le choix des matériaux employés, ni l'appareil ne décèlent une construction romaine.

3° Des dragages pour la pose de nouvelles turbines ont eu lieu, en 1898 et en 1915, aux Grands Moulins, c'est-à-dire près des premières arches du côté de la Ville. Ces travaux ont ramené à la lumière un grand nombre d'objets de toute nature, monnaies, médailles, clefs, armes, outils, etc..... (1). Des centaines nous ont passé dans les mains. A l'exception d'un seul, l'intaille décrite plus haut, provenant vraisemblablement du bastion des Bénits, aucun n'était antérieur au XII^e siècle, et pourtant l'approfondissement fut poussé jusque dans la couche stérile.

Des considérations qui précèdent, il résulte avec évidence qu'aucun pont romain en pierre n'a existé à Dole.

Gollut signale un aqueduc au-dessus de la fontaine de Gujans qui « servoit pour conduire les eaux dedans la ville ». Le P. Dunod (p. 152), outre celui dont il a été

(1) Une vitrine du musée renferme une collection de ces objets.

Digitized by Google

question précédemment lequel déversait ses eaux dans le prétendu amphithéâtre, en mentionne un second « le long des Carmes par où l'eau s'écouloit quand on n'en avoit plus besoin dans l'amphithéâtre. » NORMAND ne fait que recopier les auteurs précédents, mais fait communiquer les conduits entre eux (1). La documentation de Pallu permet à ROUSSET (II, 409 et 596) d'ajouter : « l'aqueduc partant de la fontaine de Gujans..... jetait divers embranchements qui se prolongeaient jusqu'aux Perrons » et « il existe encore des fragments de l'aqueduc au bas du jardin des Tilleuls. »

Nous avons fait déjà remarquer, qu'avec les moyens dont on disposait à l'époque gallo-romaine, une adduction d'eau sur la falaise où s'élève la ville était chose absolument impossible (2). Nous avons pu voir « l'aqueduc » près des Carmes (rue Maillard), au cours de travaux de voirie ; ce n'est autre chose qu'un modeste égoût abandonné qui évacuait les eaux usées des maisons de la rue d'Arans, dans le canal des Tanneurs, en traversant le jardin de l'Hôtel-Dieu. On peut, par un petit escalier prenant naissance à un angle de la terrasse des Tilleuls pénétrer dans le fragment du soi-disant aqueduc qui se trouve au bas. Pallu ne s'est aucunement douté qu'il était là en présence de la galerie d'écoute de l'ancien bastion des Bénits.

DUNOD raconte (p. 148) qu'en 1699, on découvrit — on, c'est lui-même — des bains publics en deux endroits. Les uns se situaient près du bastion du Pont. « Il en

(1) *Dissert.*, 73.

(2) En 1592, année où GOLLUT était vicomte-mayeur de Dole et ses *Mémoires* à l'impression, une tentative fut faite pour amener les eaux de Gujans sur la place de l'Eglise ; inutile de dire qu'elle échoua. Autres tentatives en 1593, 1594, 1596 (Arch. Dole, 78, *Délib.*).

Digitized by Google

reste, dit-il, encore deux bains en débris et comme en l'air entre la branche du Doubs qui coule le long de ce bastion et la grosse muraille appelée la *Lampinette* (1). Tous ceux qui ne connoissent rien à ces sortes d'antiquités regardent ces bains sans y rien comprendre et sans vouloir en être instruits. » Ces bains, d'après lui, étaient alimentés par la Grande Fontaine et non par le Doubs qu'il supposait passer du côté du couvent des Minimes. Cette hypothèse entraîne cette invraisemblance : le canal d'amenée devait traverser le bief de Gujans ! L'endroit où il place ces bains se trouve sur le trajet du pont qui s'en allait, on s'en souvient, de l'hospice du Saint-Esprit à la Grande Fontaine. Or, après la construction du bastion, lequel chevauchait le pont et barrait l'entrée de la ville du côté de la rivière, on transféra la porte, du voisinage de la fontaine près du flanc droit de l'ouvrage nouveau, et un large fossé fut creusé sur le pourtour qui devait être rempli par l'eau du Doubs, opération qui nécessita la rupture du pont. Ce que Dunod prenait pour des bains, c'étaient les débris de la partie du pont attenante à la portion qu'on avait dû faire sauter pour le passage du fossé. Après l'amphithéâtre et le pont romain, il n'y a plus lieu de s'étonner.

Les autres bains publics se trouvaient « sur le Doubs au-dessous de la fontaine d'Arans dont l'eau y étoit portée par des aqueducs. » Encore une invraisemblance. « Le Doux a transporté une partie des fondements et des restes de ces bains..... Il y reste encore sur le bord de la rivière deux petits bains avec fondements et murailles. » Gollut dont Dunod invoque le témoignage mentionne deux petits aqueducs, mais non des bains, ce qui n'est pas pour dissiper notre scepticisme.

(1) Encore visible, mais diminuée d'épaisseur, parallèlement au Doubs, en amont du moulin du Pont.

Digitized by Google

Ces imaginations de Dunod se retrouveront chez tous les historiens de Dole qui viendront après lui.

Normand (1), sans prétendre comme le P. Dunod, (p. 152) que Dole s'étendait de la fontaine de Gujans jusqu'à la colonne milliaire de Choisey (2), c'est-à-dire sur une longueur de sept kilomètres (!), admet cependant qu'elle faisait figure d'une grande et belle ville au temps des Romains, et comme il était alors interdit d'inhumer les morts dans les agglomérations, il n'hésite pas à placer le cimetière de la ville jusqu'au lieu dit *En Beauregard*, à la limite des territoires de Choisey et de Damparis, où l'on avait découvert, d'après lui, des tombeaux avec un important mobilier. En ce faisant, il oubliait que, deux ans auparavant, dans sa première dissertation sur l'antiquité de Dole (p. 31), il écrivait qu'à Beauregard « on a trouvé des squelettes, des ossements en quantité, des tombeaux, des médailles, des lames de fer couvertes de feuilles d'argent avec des desseins [plaques de ceinturons burgondes] qui ne sont, ni du goût romain, ni d'un goût plus moderne. »

Pallu — toujours lui ! — fait, sans plus de façons, placer par Rousset (II, 409) ledit cimetière dans notre ville même « proche la rue de Beauregard » aujourd'hui de l'Hôtel-Dieu. Il ignorait qu'en 1649, le Magistrat de Dole, qui avait ordonné de détruire une partie de l'enceinte du cimetière joignant l'église de Notre-Dame, avait fait transporter la terre et les ossements des morts dans un terrain situé précisément *en Beau-*

(1) *Suppl*t, 99.

(2) Encore une illusion de Dunod qui prit la base d'une croix pour le support d'une pierre milliaire. Cette croix, redressée au XVIIIe siècle, se trouve au bord sud de la route nationale n° 73, à la descente sur Bon Repos

Digitized by Google

regard, lequel est aujourd'hui enclos dans le jardin de l'Hôtel-Dieu (1).

Comme à toute bonne ville romaine, il fallait à Dole un *forum*. Pallu se chargea de trouver son emplacement. Il l'établit dans la rue du Vieux-Marché (auj. rue Arney). Et veut-on savoir pour quelle raison ? Parce qu'elle portait ce nom « à une époque où les marchés s'y tenaient encore. » (2).

N'oublions pas la citadelle. « Besançon et Dole étaient divisés en deux parties principales, appelées l'une la Ville Haute et l'autre la Ville Basse. La ville Haute de Dole formée sur l'emplacement du camp, lorsque les légions l'eurent abandonné, occupait le sommet de la colline de Plumont et sa pente méridionale, appelée aujourd'hui les Perrons qui s'étendait alors jusqu'à la rivière du Doubs. Une épaisse ceinture de murailles dont on reconnaît encore les traces, fermait le *castrum*.» (3). Voyez-vous cette ville haute qui s'étend jusqu'au Doubs ? Quant à « l'épaisse ceinture de murailles » ce sont tout simplement des *murgers*.

Puisque Plumont vient de nous occuper, le lecteur sera peut-être satisfait de connaître l'étymologie de ce nom. Il faudrait plutôt dire les étymologies, car nos aïeux en ont été prodigues à son égard. L'un pense que Plumont dérive de *mons Plutoni*, mont de Pluton ; un autre de *mons Pluti*, mont de Plutus ; enfin, un troisième croit qu'il est ainsi nommé à cause de sa stérilité.

Nous nous permettons d'en proposer une, à notre tour. La plus ancienne forme connue de Plumont est *Plainmont* (xv[e] siècle). *Plain*, vieux mot français, signifie *plat* ; Plumont est donc l'équivalent de Mont plat, ce qui convient bien à sa configuration.

(1) Arch. Jura, *Collégiale de Dole*, G, 256.
(2) Rousset, II, 407.
(3) *Idem*, II, 408.

Digitized by Google

Aimez-vous les étymologies ? Nos historiens en ont mis partout.

Némont vient de *Nemosus* ou de *mons Neptuni*, mont de Neptune ; Boichot, de *Boscus*, séjour des druides ; Montciel, de *mons Coelius* ; Mont Palo (Espalou au xv^e^ s.), de *mons Palladi*, mont de Pallas ; Gujans, de *Jani gurges*, parce que là s'élevait un temple de Janus ; le creux de Blaine ou de Belaine était consacré à *Belenus* (Apollon), etc.

Mais laissons là ces fariboles pour revenir aux choses sérieuses.

* * *

Maintenant que nous avons éliminé du domaine archéologique dolois le produit des cervaux trop imaginatifs de nos historiens, nous pouvons nous rendre compte, sans trop craindre d'errer, de ce que pouvait être au gallo-romain la bourgade qui sera Dole.

Et d'abord quelle était son étendue en longueur ? On sait que, pendant la domination romaine et même plus tard sous les Mérovingiens, les inhumations étaient pratiquées en dehors des agglomérations. C'est pour cette raison qu'on rencontre souvent des cimetières de ces époques en bordure des vieux chemins, à proximité de nos villages, comme par exemple à Tavaux, à Saint-Aubin, à Champdivers, à Menotey. Il en est de même à Dole. Nous avons cotoyé en suivant la voie romaine, au faubourg des Commards, un cimetière gallo-romain prolongé vers Brevans par un mérovingien, ainsi qu'une seconde nécropole mérovingienne au lieu dit *les Perrons*. D'autre part, nous n'avons constaté aucune ruine d'habitation entre ce dernier et la naissance de l'ancien chemin de Foucherans, pas plus que de la terrasse des Tilleuls à la rue Général-Malet. Ces deux points, chemin de Foucherans et terrasse des

Digitized by Google

Tilleuls, distants de 1.700 mètres environ peuvent donc être considérés comme les limites extrêmes de l'agglomération.

En largeur, nous ne pouvons vers le nord dépasser les ruines de l'habitation à mosaïque, vers l'entrée de la rue Sugnaux, et dans la direction sud, le Doubs.

Il ne faut pas penser que dans l'espace délimité par ces jalons, les constructions aient été denses. Les plus nombreuses se trouvaient évidemment sur la grande voie, très fréquentée, mais espacées comme autrefois elles le furent au grand village ruiné de Dammartin (1) — sur deux kilomètres — et comme elles le sont aujourd'hui à Tavaux — sur 1.800 mètres. Là se situaient les tavernes, les écuries pour chevaux de relais, les bâtiments abritant les fourrages, ceux des boutiques d'artisans, charrons, forgerons, selliers, pour la réparation des véhicules et des pièces de harnachement. Autour de la maison à la mosaïque, modeste *villa rustica*, semble-t-il, se groupaient les logis des gens du maître, les étables, les greniers, les fenils, les celliers. Il est loisible de supposer que, comme plus tard au moyen âge, des cabanes de bateliers et de pêcheurs s'abritaient déjà au pied de la terrasse de l'église de Notre Dame, près de la Grande Fontaine, où s'effectuait la traversée du bief de Gujans et de la rivière. Partout ailleurs, ainsi qu'à la *Croix d'Arans*, les demeures, presque toutes humbles, devaient être éparpillées. Il ne faudrait pas non plus s'exagérer l importance des monuments religieux qui ont été signalés au cours de cette étude. Celui de la fontaine d'Arans était, croyons-nous, d'aussi modestes dimensions que celui des Perrons ; quant au troisième : la grande quantité

(1) Les historiens franc-comtois qui ont parlé des ruines de Dammartin se sont plu à les considérer comme celles d'une ville ; nous avons pu nous assurer qu'il n'en est rien.

Digitized by Google

d'ex-voto retrouvés dans la propriété du n° 3 de la rue Dusillet permet de croire qu'ici l'édifice, apparemment très fréquenté, possédait plus d'ampleur que les deux autres.

En résumé, nous sommes ici en présence, non d'une ville comme l'ont proclamé nos historiens, mais d'un long village, un *vicus*, moins considérable que celui de Dammartin et comparable au Tavaux actuel.

Nombre d'historiens et de géographes, du XVI^e^ siècle jusqu'à nos jours, et en particulier tous les historiens dolois ont identifié le *Dittation* du géographe grec Ptolémée avec Dole.

Cet auteur, qui vivait au deuxième siècle, dans sa géographie, mentionne comme faisant partie de la Séquanie quatre villes : *Dittation*, Besançon, Nyon et Avenches (ces deux dernières appartenaient à l'Helvétie), et il en donne, comme pour les autres villes dont il cite les noms, les coordonnées. Nous ne connaissons l'ouvrage de Ptolémée que par l'intermédiaire de copistes, sujets à des erreurs, qui ne sont pas toujours d'accord ni sur les latitudes, ni sur les longitudes. C'est ainsi que pour la latitude de *Dittation*, on trouve, suivant les manuscrits, les nombres 45°40' et 46°40' pour les latitudes, 25°10' et 25°30' pour les longitudes.

Et encore. La latitude de Dole, d'après l'*Annuaire du Bureau des Longitudes*, est de 47°5'33" N., nombre qui excède le premier de ceux de Ptolémée de 1°25'33' et le second de 2°25'33". Le méridien choisi par Ptolémée pour origine des longitudes est à 23°30' environ à l'ouest du méridien de Paris. De la sorte, toute localité situé à l'est de ce dernier devrait avoir dans Ptolémée une longitude supérieure de 23°30' à celle qui est donnée par l'*Annuaire*. Or, il est loin d'en être ainsi. Pour Rome, par exemple, la longitude dans le système de Ptolémée est de 36°40',

Digitized by Google

et celle de l'*Annuaire*, 10°7'33", ce qui fait que le premier nombre surpasse le second de 26°32'57", soit environ 3°2' en trop. Il serait facile de multiplier les exemples.

On ne peut donc faire fond sur les données de Ptolémée pour rechercher la position exacte des localités qui ne peuvent être identifiées au moyen de textes d'autres auteurs. Tel est le cas pour *Dittation* dont le nom ne se rencontre que dans Ptolémée. N'empêche que beaucoup de gens, géographes, historiens, archéologues, magistrats, prêtres et même littérateurs se sont complu à rechercher l'emplacement de *Dittation*. Ils sont arrivés à ce résultat remarquable, de le situer — à notre connaissance — dans dix-sept lieux différents dont neuf appartenant à la Franche-Comté. Au nombre de ceux-ci, nous ne citerons avec Dole que Rochefort, Dammartin et Annoire. Tous quatre n'ont pas eu figure de ville sous la domination romaine ; mettons-les hors de cause. Faisons davantage : résignons-nous à toujours ignorer où fut *Dittation*, si tant est que cette ville ait jamais existé.

Ce n'est point la seule identification proposée pour Dole.

La *Table de Peutinger*, carte manuscrite sur parchemin des voies de l'empire romain (1) indique sur le chemin de Chalon à Besançon deux stations (*mansiones*), *Pons Dubis* et *Crusinia*. Tous les savants sont aujourd'hui d'accord pour fixer la première au village de Pontoux, près de Verdun-sur-le-Doubs où se voient les ruines d'un pont sur le trajet de la voie (2).

(1) Œuvre d'un copiste anonyme désigné sous le nom de « le moine de Colmar » qui vivait en 1265. Elle tire son nom de Conrad Peutinger qui en était possesseur au XVII^e siècle. La Table, dressée à l'époque d'Auguste, reçut des additions successives jusqu'au V^e siècle. Editée pour la première fois en 1598.

(2) L'établissement d'une station à Pontoux s'imposait, ce point étant un nœud de routes.

Digitized by Google

Quant à la seconde : à la fin du XVIII[e] siècle, après la découverte par le marquis de MONTRICHARD d'un camp romain à Moulin-Rouge (territ. de Lavans) (1), l'identification *Crusinia* = Orchamps, généralement adoptée, est abandonnée, pour *Crusinia* = Moulin-Rouge ; mais Ernest DESJARDINS, qui avait adopté Moulin-Rouge en 1869 (2), l'abandonna en 1893 pour Dole (3), proposé par LONGNON en 1884 (4). On ignore les raisons qui ont déterminé ces auteurs à opérer cette mutation ; c'est ce qui nous a engagé à examiner à notre tour la question attentivement et sans idée préconçue.

La Table, entre Chalon (*Cabillonum*) et Besançon (*Vesontio*), porte les indications suivantes en lieues gauloises (2222[m]) :

Chalon à Pontoux..... XIIII (31 km. 111) ;
Pontoux à *Crusinia*.... XVIIII (42 km. 222) ;
Crusinia à Besançon... XV (33 km. 333) ;

soit au total 48 lieues ou 106 km. 7, ce qui représente à environ 1.500 mètres près par défaut, la distance qui sépare le pont de la Saône à Chalon du pont de Battant à Besançon par la voie romaine dont le tracé est bien connu (5).

Comme il a été constaté que sont erronés les nombres indiquant les distances entre certaines stations bien repérées, les indications numériques données par la Table ne peuvent toujours servir à déterminer de façon précise l'emplacement d'une station ; c'est ainsi que dans le cas qui nous occupe Pontoux serait situé à 31 kilomètres de Chalon, tandis qu'il n'en est éloigné

(1) CAYLUS, *Rec. d'antiquités*, V, 302, pl. CVII.
(2) *Table de Peutinger*, 34.
(3) *Géog. polit. et adm. de la Gaule rom.*, IV, 143.
(4) *Atlas hist. de la France* (1884), texte, p. 27.
(5) J. FEUVRIER et P. Brune, *op. cit.*

Digitized by Google

que de 27. On est alors, dans les cas douteux, obligé de recourir à d'autres sources d'information, notamment à l'archéologie. C'est ce qui va être fait.

Nous avons exposé en détail ce que l'on sait du passé gallo-romain de Dole, nous n'y reviendrons pas. Voyons maintenant ce qu'il en est pour Moulin-Rouge.

La voie romaine venant d'Audelange à travers champs rejoint la route nationale au point kilométrique 33, près de la station du chemin de fer, à Moulin-Rouge. Entre le bâtiment de la station et la route, fut mis au jour en 1857 un intéressant cimetière du IVe siècle dont le musée de Besançon conserve le mobilier (1). En face, dans la propriété close, à droite de la route, on aurait, nous a-t-on dit, découvert quelques sépultures mérovingiennes. Cet endroit domine l'étroite et profonde coupure que le ruisseau d'Arne a pratiquée dans la falaise rocheuse de la rive droite du Doubs. La voie, en pente rapide, franchit le ruisseau près du pont actuel, remonte ensuite en biais sur la rive gauche où elle pénètre dans l'enceinte fortifiée découverte par MONTRICHARD, laquelle fut considérée comme un ouvrage militaire des Romains. C'est cette découverte qui a été l'unique raison invoquée par les savants de l'époque pour déplacer *Crusinia* d'Orchamps — où ne se voit aucun reste gallo-romain — à Moulin-Rouge.

Or, les fouilles que nous avons effectuées dans le prétendu camp romain, en 1903, ont prouvé surabondamment qu'on avait affaire à une enceinte en pierres jetées de l'époque néolithique (2).

L'enceinte de Moulin-Rouge n'étant pas gallo-romaine, quels sont les arguments qui peuvent encore incliner à placer aux abords de l'usine la station de *Crusinia* ?

(1) CASTAN, *Notice sur Crusinia* (avec plan inexact), dans *Soc. d'Em. du Doubs*, 1857, p. 316-339.

(2) J. FEUVRIER, *Enceintes, loc. cit.*

Digitized by Google

Abstraction faite des objets préhistoriques relevés dans l'enceinte, il y a lieu de signaler avec celle du cimetière de la rive droite de l'Arne, les découvertes suivantes :

1° Marquiset (II, 365), littérateur plutôt qu'historien, écrivait en 1842 : « au nord et à l'ouest de la colline au sommet de laquelle, il [le camp romain] était assis, existait autrefois un marais vaste et profond.... On a tiré de ce marais, à diverses époques, un grand nombre d'armes et d'ustensiles romains [?], tels que cimeterres, fers de lances, fers de cheval, etc. »

2° Castan qui reproduit ce renseignement ajoute qu'en 1815, un cantonnier exhuma « à quelques mètres du camp » un autel gallo-romain dédié aux Déesses Mères (1) et un poids en plomb muni d'un anneau.

3° Dans notre étude sur l'enceinte de Moulin-Rouge, parue en 1913, nous écrivions : « L'époque gallo-romaine ne m'a fourni qu'un échantillon de poterie provenant d'un grand vase ; il a été relevé à 50 mètres au sud de la voie romaine. A l'angle sud-ouest de l'enceinte et à 200 mètres de la voie, j'ai découvert quelques vestiges, — morceaux de briques et tuileaux à rebords, — d'une modeste construction avec lesquels voisinaient de faibles débris de vases qui peuvent, à mon estime, aussi bien appartenir, de même que le bâtiment, au mérovingien qu'au gallo-romain. »

Les ruines de ce bâtiment en pierre, de peu d'importance et d'âge indéterminé, sont les seules qui aient été constatées jusqu'ici sur la rive gauche de l'Arne. Sur l'autre rive, il ne pouvait y avoir d'habitation à proximité, la présence du cimetière impliquant l'éloignement de maisons, éloignement qui pouvait atteindre plus d'un mille (1481 m.,48) (2).

(1) Au musée des Antiquités de Besançon.
(2) C. Jullian, V, 78.

Digitized by Google

Cette quasi carence est bien faite pour déconcerter, si l'on a admis que *Crusinia* se soit érigée en ce lieu où les bons matériaux rocheux qui s'y trouvent à pied d'œuvre, auraient dû imposer des constructions en pierre dont on retrouverait des restes. Notons enfin, ce qui ne manque pas d'importance, qu'aucune trouvaille de monnaies à Moulin-Rouge n'a, jusqu'ici, été signalée.

Après avoir examiné et pesé tous les éléments susceptibles d'entraîner l'esprit vers une solution du problème posé, on est obligé de s'avouer que l'identification *Crusinia* = Moulin-Rouge offre moins de vraisemblance que celle de *Crusinia* = Dole, et l'on ne s'étonnera pas qu'Ern. Desjardins se soit rallié à cette dernière, proposée par Longnon.

Au cours de notre étude, nous avons rencontré des autels et des temples du paganisme, mais aucun édifice chrétien, bien que la doctrine du Christ ait été prêchée dans la Séquanie par les saints Ferréol et Ferjeux (1) dès la fin du IIe siècle. Les progrès du christianisme furent d'abord lents, même dans les villes, où s'exerça surtout l'apostolat des disciples des deux martyrs bisontins, puisque beaucoup d'habitants de Besançon, pendant plus d'un siècle encore, continuèrent à suivre les pratiques du polythéisme ; dans les campagnes, les adeptes de la nouvelle religion n'avaient que de rares lieux de culte. Le christianisme ne triompha définitivement qu'aux derniers temps du régime romain (2).

Au milieu du IIIe siècle, à la faveur de l'anarchie militaire qui règnait dans l'Empire, les Barbares prirent l'habitude de passer le Rhin pour venir porter la dévas-

(1) Martyrisés à Besançon vers 212.

(2) Richard, *Histoire du dioc. de Besançon*, I, ch. Ier. — L. Febvre, *La Franche-Comté*, 28, dans *Les Régions de la France*.

Digitized by Google

tation en Gaule. La Séquanie fut, parmi les provinces, l'une de celles qui eurent le plus à souffrir. C'est de cette époque, probablement, que datent les ruines d'édifices qui, si nombreuses, se voient encore un peu partout dans les campagnes de notre région. L'insurrection des Bagaudes, colons et esclaves soulevés par la misère, vint achever de ruiner et dépeupler la contrée. Lorsque Constance Chlore eut repoussé les Germains et réprimé la guerre civile, il se servit (vers 293) des peuples vaincus pour repeupler certaines régions désertes et remettre en culture les terres laissées en friche. La peuplade des Chamaves qui devait, au dire de Tacite, occuper le territoire du Rhin inférieur, au partage du fleuve, entre l'Yssel et la Lippe, fut, par son ordre, transportée dans la portion de la Séquanie qui s'étend sur la rive gauche de la Saône, de Gray à Verdun, et dans laquelle se trouve compris Dole. Le nom des Chamaves apparaît pour la première fois dans un document de 721 sous les formes *pagus Commaviorum* et *pagus Amavorum* (1), subdivision territoriale de notre province, et s'est perpétué dans le surnom de Saint-Vivant-en-Amaous (comm. de Biarne) et dans Val d'Amour (2).

Au moment où le monde romain, sous les coups redoublés des Barbares, va se désagréger, une seule autorité est encore reconnue en Séquanie, celle de l'évêque de Besançon ; et lorsque, dans la seconde moitié du v[e] siècle, les guerriers burgondes entrent

(3) On trouve plus tard les formes *pagus Amaeorum* (746), *pagus Amaorum* (787), *pagus Amausensis* (866).

(4) Th. Perrenot, *Topog. hist. du comté de Bourgogne* dans *Bull. des Franc-Comtois de Marseille*, 1909, p. 50-55. Cet auteur suppose ailleurs que le nom de notre faubourg des Commards a peut-être la même origine. De ceci nous ne nous portons pas garant.

Digitized by Google

dans la Province, c'est presque en sauveurs que les accueillent nos populations épuisées (1).

IV.

LE MOYEN AGE.

D'où venaient les Burgondes ? D'après les savants d'Outre-Rhin, ce peuple aurait été de race germanique. Il n'en est rien. Pendant la période hallstattienne, les Burgondes sont établis dans l'île de Bornholm (2) dont la civilisation offre alors le même développement que dans le reste de la Scandinavie. On ne les voit apparaître en Poméranie que vers 250 avant notre ère, puis se rapprocher peu à peu du Rhin au voisinage duquel ils vivent au début du v[e] siècle (3). En 435 ou 436, vaincus et dispersés par les Huns, ils abandonnent la vallée du Rhin pour aller s'établir dans la Savoie que les Romains leur donnent à condition de partager les terres avec les habitants.

De là, ils se répandent dans le bassin du Rhône et même dans la partie supérieure de celui de la Seine. En 470, Lyon tombe en leur pouvoir, et Langres en 487. C'est donc entre ces deux dates qu'il faut fixer leur établissement dans la Séquanie qui devient alors partie

(1) L. Febvre, *Op. cit.*, 29. — G. Gazier, *La Franche-Comté*, 42, dans *Les Provinces françaises*.

(2) Le plus ancien nom connu de cette île, est *Burgundarholmr*, île de Burgonde.

(3) Au sujet de l'origine scandinave des Burgondes, consulter dans le *II[e] Congrès préhistorique de France* (Vannes, 1906), p. 281-288, l'importante communication de M. Stjerna, prof. à l'Univ. d'Upsal et *Bull. de l'Acad. de Besançon*, 1918, p. 245-250.

Digitized by Google

intégrante du premier royaume de Bourgogne ou de Burgondie, sous le roi Gondebaud. La Burgondie se maintient jusqu'en 534, date où elle est conquise par les fils de Clovis.

Pendant la période mérovingienne, notre province fut tantôt incorporée à l'un des royaumes résultant des partages qui eurent lieu après Clovis, tantôt soumise au roi unique des Francs. Après divers remaniements de l'empire de Charlemagne, l'ancienne Séquanie, sauf à en être distraite aux VIII^e^ et IX^e^ siècles, pour faire partie des royaumes éphémères de Lotharingie, de Provence et de Bourgogne transjurane, est rattachée à l'empire d'Occident. « La domination germanique imposée aux terres bourguignonnes fut toutefois des plus indirectes, le royaume étant décomposé en une multitude de petites souverainetés qui ne se rattachèrent à l'Empire que par la formalité de l'hommage féodal. » (1).

Après ce coup d'œil rapide sur l'époque que nous allons aborder, époque fort obscure de l'histoire de la Franche-Comté (2) — laquelle ne nous fournira guère, au début, pour le petit coin de terre qui nous intéresse, que des documents empruntés à l'archéologie — revenons aux Burgondes.

Les nouveaux venus, installés pacifiquement à côté des propriétaires gallo-romains dont une partie des terres leur fut attribuée, étaient « les plus civilisés d'entre les Barbares. » Ils se distinguaient par leur industrie et surtout par leur habileté dans le travail des métaux — du fer, en particulier — et du bois. Le poète SIDOINE APOLLINAIRE, un délicat, nous les dépeint (3)

(1) CASTAN, *Notice hist. sur la Franche-Comté,* 25.

(2) Pour les renseignements généraux, Cf. CLERC, *Essai sur l'hist. de la F.-C.*, I (2^e^ édit.).

(3) *Epist., Ad Catulinum,* Collect. Nisard, 264.

Digitized by Google

comme de solides gaillards de sept pieds de haut, aux longs cheveux graissés de beurre rance, amis des repas copieux après lesquels, empestant l'air par des odeurs d'ail et d'ognon, ils chantaient à gorge déployée. Le poète exagère certainement, quant à leur taille. Les hommes de sept pieds romains (2 m. 07) de haut devaient être l'exception. Au cours des fouilles que nous avons effectuées dans des cimetières de l'arrondissement, nous n'avons pas rencontré de squelettes d'hommes atteignant deux mètres. Le musée de Dole conserve trois sarcophages en pierre provenant de Saint-Loup, Augerans et Rainans : les deux premiers mesurent 1 m. 80 de longueur intérieure et le dernier 1,75. A l'importante nécropole de Bourogne (13 km. sud de Belfort), magistralement fouillée par MM. Lablotier et F. Scheurer, la moyenne des tailles de 102 squelettes d'hommes était précisément comprise entre ces deux dimensions.

C'est en interrogeant le mobilier des sépultures que nous pouvons être instruits — non toutefois complètement — de l'état matériel de leur civilisation.

Dans les cimetières burgondes de notre région, le squelette se trouve le plus souvent cloisonné dans un espace rectangulaire formé de pierres plates, nommées *laves* dans le pays, posées de chant, sur lesquelles reposent horizontalement de pareilles dalles brutes ; parfois les pierres dressées sont remplacées par de petits murs en pierres sèches. On rencontre aussi assez souvent des sépultures en sarcophages taillés dans un calcaire tendre. Toutefois dans les localités éloignées des gisements de pierre calcaire, comme à Chaussin, les corps ont été inhumés à même la terre. Les squelettes sont en grande majorité orientés, la tête du côté du N.-O. et les pieds vers le S.-E.

Les sépultures d'hommes renferment surtout des

Digitized by Google

armes de fer (épées longues et larges, scramasaxes, grandes lances, haches, pointes de flèches) dont quelques-unes proviennent de l'industrie franque, telles les francisques ; on y trouve aussi de petits instruments (couteaux, perçoirs, poinçons, forces, pinces à épiler, peignes, clefs, briquets, silex) ; de grandes plaques-boucles de ceinturon avec incrustations d'argent offrant des dessins d'ornements ; des boucles en bronze et en potin ; des passe-courroies et des passe-lacets, terminaisons de courroies et de lacets destinés à retenir les vêtements ; des boutons de métal servant d'ornements.

Dans les sépultures de femmes, outre la plupart des petits objets qu'on rencontre dans celles des hommes, ce sont: boucles de ceinture de bronze, de fer plaqué d'argent; boucles d'oreilles en argent, bronze ou potin ; fibules en bronze, rarement en or ; bagues le plus souvent en bronze, quelquefois incrustées d'or et d'argent, avec chaton et pierre incluse ; colliers de grains soit en terre cuite coloriée, soit en verre ; bracelets en potin ou formés de grosses perles de verre; chaînettes en bronze ; en général, rareté des bijoux en métaux précieux.

Dans la plupart des unes et des autres, un récipient est déposé aux pieds du squelette ; le plus souvent il est en terre grise ou brune non vernissée, en forme de jatte, de cruche, de vase à panse sans anse surmonté d'un col cylindrique de grand diamètre ; d'autres fois il est en verre sous les aspects de coupe, de verre apode ou caliciforme.

Les musées de la Province — en particulier ceux de Dole et de la Société belfortaine d'Emulation — possèdent d'intéressantes collections de cette époque (1).

(1) Pour plus de détails sur l'industrie burgonde, Cf : Barrière-Flavy, *les Arts industriels des peuples barbares de la Gaule* ; Vaissier, *Antiquités burgondes au M. de Besançon*

Digitized by Google

De l'habitation, le plus souvent en bois (1), des meubles qu'elle renfermait, des instruments agricoles, des outils des gens de métier nous ne savons rien de bien précis.

Que dire maintenant du Dole d'alors ?

Nous avons vu dans le précédent chapitre, en même temps que des ruines authentiques d'habitations remontant au gallo-romain, des débris de maisons avec tuileaux à rebords que nous n'avons osé rapporter au temps de la domination de Rome. Il est bien possible, même probable, que, parmi ces restes, il en est qui appartiennent au mérovingien ; mais cette probabilité ne nous suffit pas, nous aurions besoin d'une certitude.

Au début, de même qu'au terme de notre promenade sur le parcours de la voie romaine qui traverse Dole, il vous a été indiqué l'emplacement de deux cimetières mérovingiens : l'un, en face du point kilométrique 21,67, au lieu dit les Perrons (F. 567), dans la propriété Roussillon ; l'autre au faubourg des Commards, au sud de la rue Général-Malet et de son prolongement.

De celui des Perrons, il est déjà fait mention dans Gollut. Cet historien le situe dans le lieu dit, au XVI^e^ siècle, *les Chapelles* (nous verrons pourquoi cette appellation), sur le flanc sud de Plumont. « Et n'y hat pas longtemps, ajoute-t-il, que l'on treuvat deux corps, d'une très grande longueur, avec une espée fort large, qui estoient en un seul cercueil. » La taille des squelettes, les dimensions de l'épée, la présence de deux corps dans le même « cercueil » — circonstance

(*Soc. Em. Doubs*, 1896) ; J. Feuvrier et L. Fèvret. *les Cimetières burgondes de Chaussin et de Wriange* (*Soc. Em. Jura*, 1903) ; Lablotier et Scheurer, *Fouilles du cimet. barb. de Bourogne.*

(1) Les maisons des paysans étaient encore en bois, au XI^e^ siècle, en pleine ville de Besançon (Clerc, I, 272).

Digitized by Google

qui se présente parfois et que nous avons pu vérifier dans les nécropoles de Chevigny et de Wriange — démontrent avec évidence que ces sépultures sont mérovingiennes. Une seconde preuve nous est fournie par la découverte, en 1905, au même endroit, de sépultures de la même époque. La construction de la maison Roussillon et les plantations d'arbres dans le terrain qui s'étend en arrière entraînèrent la mise au jour, à la profondeur de 0 m. 60, ce qui est l'ordinaire, de squelettes enclos dans des caissons semblables à ceux que nous avons décrits ci-dessus. Dans l'une des sépultures, fut recueilli un couteau ayant 0 m. 12 de longueur de lame (fig. 21). Il est conservé au Musée à côté de l'ardillon d'une plaque-boucle de même provenance, donnée en 1846 par le statuaire Desgros. Perpendiculairement à la route, les sépultures paraissent prendre fin à 60 mètres de la maison. On n'a aucun renseignement sur l'autre dimension du cimetière ; mais comme les nécropoles bordant les voies — et la nôtre est du nombre — ont leur plus grande longueur dans le sens de celles-ci, on peut affirmer que le cimetière s'étend sur les propriétés voisines.

FIG. 21

Le musée de Dole possède une longue épée encore munie de son pommeau de bronze (lame = 0 m. 91, soie et pommeau = 0,125), trouvée en 1840, dans une propriété, à l'extrémité de la rue Général-Malet, côté sud. C'est le plus ancien document que nous possédions du cimetière mérovingien des Commards.

En 1882, les travaux de creusage d'une tranchée pour la construction de la voie ferrée de Dole à Poligny mirent au jour, un peu plus loin, au lieu dit *Champs de l'Hôpital* (section C) à environ 50 mètres au sud du

Digitized by Google

pont de l'extrémité de la rue Général-Malet, à une profondeur d'environ 0 m. 40, cinq ou six sépultures formées comme à l'ordinaire de laves posées de chant avec dalles de recouvrement. Les squelettes étaient accompagnés d'un mobilier dont une partie fut dispersée par les ouvriers, notamment une bague avec chaton. Les autres objets ont été cédés au musée de la Ville. Ce sont : un sabre ou scramasaxe (long., 0 m. 55) ; trois lances (long , 0 m. 365, 0 m. 32, 0 m. 17) ; une pointe de flèche (0 m. 05) ; une francisque, deux petites plaques-boucles en fer ; les fragments de deux autres avec bossettes de bronze ; deux vases en terre grise (fig. 22), à panses carénées et à hauts et larges cols ; deux autres en mauvais état, en forme de gobelets tronconiques renversés, et enfin un mors de cheval.

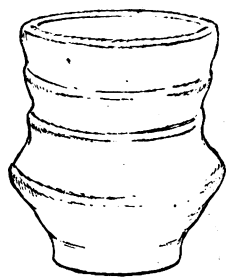

Fig. 22.

En 1906, à 80 mètres à l'est et à la même distance de l'ancienne voie romaine (même lieu dit, C, 99), dans un champ en culture, furent rencontrées de nouvelles sépultures qui ont rendu un scramasaxe, un vase de terre grise et une plaque-boucle de ceinturon sur laquelle apparaissaient des incrustations d'argent. On ne sait ce que ces objets sont devenus.

Encore plus à l'est, des travaux auraient, dit-on, révélé d'autres inhumations.

De tout cela, il résulte que nous sommes en présence d'une nécropole très allongée en bordure de la voie romaine, qui ne doit pas être sans une certaine importance.

Nous voilà maintenant fixés au sujet de l'habitat pendant la période mérovingienne. Les demeures de

Digitized by Google

nos ancêtres occupaient alors vraisemblablement le même espace qu'aux temps gallo-romains, et peut-être même s'étendaient-elles dans la rue Basse-des-Commards, jusqu'à la fontaine de Gujans où l'on a trouvé des tuileaux à rebords.

Après l'arrivée des Burgondes dans la contrée, les églises rurales, rares auparavant, se multiplient. Erigées en dehors des lieux fermés, souvent sur des hauteurs, elles sont peu spacieuses ; un cimetière les entoure, et à côté, se trouve l'humble habitation du prêtre desservant. Autour de Dole, les églises d'Haibe (Rochefort), de Mont-Roland (1), de Notre-Dame de Chaux (Saint Aubin) remontent à l'époque mérovingienne ainsi qu'en font foi les sarcophages trouvés au pourtour ou à l'intérieur. Il en est de même de la primitive église de Dole. Gollut la place, sans preuve, sous l'invocation de saint Etienne et pense, avec raison, qu'elle devait être située « au lieu... que nous appelons encore en nostre temps, les Chapelles » (aujourd'hui faisant partie des Perrons), emplacement d'un des deux cimetières décrits plus haut. En effet, outre des « bierres de pierre », il dit qu'on « y hat treuvé des vestiges de murailles, des pavemens » ; de là le nom attribué primitivement au lieu dit. On ne saurait douter que là, entouré d'un cimetière, dominant la vallée, s'élevait,

(1) Roland est le nom d'un ancien possesseur, lequel n'a rien de commun, si ce n'est le nom, avec le neveu de Charlemagne. A titre de curiosité, voici d'autres étymologies. Chevalier (*Hist. de Poligny*, I, 143, note) dit « Le nom de ce lieu, écrit en 1302 Morolain,..... vient probablement de ce que le terrain sec et pierreux y est propre à produire naturellement des mûres sauvages. *Morum*, mûre. » De son côté, Marquiset (II, 356) : « *Morolin* en langue celtique vient de *ro*, rivière et de *lin*, bois... *Roland* signifie aussi terre rouge, et cette montagne en est formée. »

Digitized by Google

au voisinage d'un temple païen et, comme il convenait, en dehors de l'agglomération, un modeste édifice, le premier qui ait été consacré au culte chrétien sur le territoire de notre ville. Pour fixer avec quelque précision la date de sa construction, les renseignements font complètement défaut. Nous verrons pourquoi et comment il fut abandonné à la fin du XI^e^ siècle.

Lorsque les Burgondes vinrent occuper la Séquanie, ils gardèrent, tout au moins dans l'ordre ecclésiastique, les divisions territoriales existantes sous l'administration romaine ; c'est ainsi qu'à la *civitas Vesontionensis* et à la *civitas Aventicensis* correspondirent les diocèses de Besançon et d'Avenches ; mais au VII^e^ siècle, on voit apparaître des noms de territoires moins vastes ; d'après la *Chronique* de FRÉDÉGAIRE, des patrices gouvernaient les pays au-delà et en deça du Jura. Au début du VIII^e^ siècle, à l'extrême fin de la monarchie franque, on constate la division de la *civitas Vesontionensis* en cinq *pagi* ou cantons, parmi lesquels le *pagus Amavorum* ou canton d'Amaous, qui eut, croit-on, Dole pour chef-lieu; ce qui indiquerait que sa population surpassait celle des autres localités du canton. Au IX^e^ siècle, les *pagi* prirent le nom de comtés ; notre *pagus* fut continué par le comté d'Amaous, *comitatus Amous* (839).

Au milieu de ce même siècle s'implanta dans notre province le régime féodal. Les comtes jusque-là révocables quand le pouvoir central n'était pas satisfait de leurs services devinrent propriétaires des territoires qu'ils administraient. De souverain le monarque fut réduit au rôle de suzerain.

Un peu plus tard, en 886, les Normands, partis des bords de l'Océan pénétrèrent sous la conduite d'Hasting dans le Comté de Bourgogne dont celui d'Amaous

Digitized by Google

faisait partie. Partout sur leur passage, ils semèrent la dévastation, incendiant les habitations, massacrant les habitants. Dans cette incursion, le petit monastère de Saint-Vivant aux portes de Dole (à 7 km. N.-O), fondé quelques années auparavant par Agilmar, évêque de Clermont, et où il avait fait transporter les reliques de ce saint fut détruite (1). On peut penser qu'en même temps Dole ne fut pas épargné.

Le x^e^ siècle, « siècle de fer », disent nos vieux annalistes, trouve nos comtés en proie à l'anarchie : les seigneurs changeant souvent de maîtres finissent par n'en reconnaître aucun, la force devient leur unique loi. Pour comble, les Hongrois qui avaient passé le Rhin à Worms entrent dans le Comté qu'ils ravagent du nord au sud : Luxeuil, Besançon, deviennent leur proie (2). Il est présumable que Dole éprouva pareille infortune.

Pendant ces temps profondément troublés par les invasions et les guerres entre les féodaux, ceux-ci multiplièrent les lieux fortifiés déjà nombreux : utilisant les défenses naturelles ainsi que les enceintes abandonnées des époques antérieures, ils ceignirent un peu partout nos bourgs de solides murailles et couronnèrent nos monts de châteaux-forts. C'est à ce moment, pensons-nous, qu'une armature de pierre vint transformer Dole en une petite forteresse.

Au milieu du x^e^ siècle, quoique sûrement d'une existence bien antérieure, apparaît la division de la province ecclésiastique de Besançon en cinq archidiaconés correspondants aux *pagi* (3) ; celui d'Amaous eut son siège à Dole ainsi qu'on le constate par une charte de

(1) Dom Plancher, *Hist. de Bourgogne.* — Le monastère fut rebâti vers 890.

(2) Clerc, *op. cit.*, I, 220.

(3) « J'ai vu l'original d'une charte de 947, signée par cinq archidiacres. » (Clerc, I, 281, note).

Digitized by Google

l'archevêque Guillaume 1er de l'an 1110 — *archidiaconatus de Dola* — et une bulle du pape Calixte II de 1123 — *archidiaconatus de Dola et de Amos* (1).

Il faut venir jusqu'à la fin du premier millénaire pour trouver dans les textes la mention du nom de Dole. Dans la vie de GARNIER, prévôt de l'abbaye de Saint-Etienne de Dijon, on lit ce passage dans lequel Raynard, père d'Odon, chevalier. donne à cet abbaye un meix à Crissey, près de Dole : *Ultra Dollam super Dubium fluvium, dedit, Raynardus, pater Odonis, miles de Divione, sancto Stephano, ad Criceium, mansum cum hominibus illum culturantibus, nulli jus vel grationem sive consuetudinem debentem* (2). L'usage déjà adopté de désigner un lieu peu connu par un lieu voisin plus remarquable montre que Dole faisait déjà figure de localité importante.

*
* *

Au début du XIe siècle, le gouvernement du pays était entre les mains d'Otte-Guillaume, le premier de nos comtes héréditaires. Ce prince ambitieux et entreprenant abolit le nom de comte, le réservant pour lui seul et sa descendance. A la tête des anciennes circons-

(1) PERSAN, *Rech. hist. sur Dole*, p. 362 et 365.

(2) PÉRARD, *Recueil de pièces de l'histoire de Bourgogne*, p. 128. La pièce n'est pas datée, mais selon toute apparence elle remonte aux environs de l'an 1000.

La forme *Dolla*, ainsi que deux autres, *Dolum* et *Dolah*, que nous retrouverons au XIIe siècle,ont été employés par des auteurs étrangers au pays ; dans les chartes franc-comtoises, on ne trouve jamais que les formes *Dola* et Dole.

A ce sujet, nous protestons une fois de plus contre l'emploi *absolument injustifiable* d'un accent circonflexe sur l'o de Dole, par les administrations de l'Etat, les compagnies de chemins de fer, les imprimeries parisiennes et, à leur exemple, par nombre de particuliers.

Digitized by Google

criptions, il ne laissa subsister que des vicomtes qui furent ses vassaux.

A partir de la fin du règne de son petit-fils et second successeur, Guillaume le Grand ou Tête-Hardie (1057-1087), le nom de Dole se rencontre de plus en plus souvent dans les documents. Il nous est donné d'abord par une charte de l'archevêque Hugues II de 1083, dans laquelle nous voyons l'église de Dole, celle des Perrons, dont nous avons parlé précédemment, en possession du comte Guillaume. Le fait peut paraître singulier, mais de pareils cas n'étaient point rares alors. A la faveur des désordres qui remplirent le siècle précédent, les seigneurs s'étaient emparés d'un grand nombre de monastères et d'églises paroissiales. De celles-ci, mal entretenues, ils percevaient les revenus des fonds de terre et les dîmes, ne laissant aux prêtres qui les desservaient que les oblations des fidèles. L'archevêque résolut de remédier à cette situation anormale, en même temps qu'humiliante pour son clergé. Sollicité par Bernard, abbé de Saint-Pierre de Baume, il permit à ce religieux de retirer ces églises des mains des laïques et de les acquérir en tel nombre qu'il pourrait, moyennant la promesse qu'elles demeureraient à son monastère. Bernard réussit à se faire céder plusieurs églises entre autres celle de Dole qu'il acquit, après 1067 et avant 1083, du comte Guillaume avec le consentement du prêtre Richard qui la desservait, *nec non Dolensum capellam, quam acquisivit a Willermo comite, presbytero Richardo laudante* (1), acquisition confirmée par Hugues II en 1083. Ne nous étonons pas de voir, dans ce texte, dénommer *capella*, chapelle, l'église de Dole. D'après les anciens canonistes, ce nom s'ap-

(1) Guillaume, *Hist. des sires de Salins*, I, preuves, p. 27. — Persan, *Op. cit.*, p. 357. — *Soc. d'Em. du Jura*, 1871-72, p. 120.

Digitized by Google

pliquait à des édifices du culte, même églises paroissiales, dont les prêtres desservants n'avaient pas la propriété. C'était ici le cas.

Aussitôt après, l'abbé de Baume envoya à Dole quelques-uns de ses religieux pour y fonder un prieuré et y bâtir une église nouvelle qui serait, comme l'ancienne, située hors des murs, non plus à l'ouest, mais à l'est. Pour expliquer cette érection, les historiens de Dole ont supposé, non sans beaucoup de vraisemblance, que l'édifice primitif était en état de délabrement. Ce ne fut cependant pas la raison majeure de cette détermination. En cette fin du XI[e] siècle, Dole était entourée d'une muraille qui n'englobait — nous le montrerons — que les maisons assises sur la colline du Vieux-Château, entre la caserne Bernard et la naissance des rues du Mont-Roland et Bauzonnet ; le reste de la population, et ce n'était peut-être pas la portion la moins nombreuse, habitait principalement à l'est des murs, au long du grand chemin de Besançon et de celui qui conduisait au Doubs, ainsi que sous la colline où s'érige actuellement l'église. La clôture des portes de la petite forteresse pendant la nuit, et, en ces temps troublés, fréquemment dans la journée, interdisait toute communication entre la partie est de la région suburbaine et la vieille église à l'ouest, car aucun chemin de l'une à l'autre n'y conduisait par les dehors de l'enceinte. On comprend alors pourquoi les Dolois de l'Est, délaissant l'église des Perrons, allaient suivre les offices à l'autel, *altare*, d'Azans.

En 1092, l'archevêque Hugues III fait donation aux chanoines du chapitre de Sainte-Marie-Magdeleine de Besançon, en même temps que celui de Boussières (Doubs), de l'autel de Saint-Martin de Sayens près de Dole : *concedimus eidem prædictæ ecclesiæ etiam aliud altare apud Sayens, juxta*

Digitized by Google

castellum Dolam (1). Vers le même temps — on ne sait pas exactement à quelle date, mais avant 1100 — ce prélat confère aux mêmes chanoines l'autel d'Azans. Une charte de son successeur Hugues IV dit Ponce, de l'an 1101, confirme les donations faites par son prédécesseur des autels de Boussières, de Saint-Martin de Saens, de Saint-Germain d'Azans et de leurs dépendances : *confirmamus autem antedictæ ecclesiæ altaria, de Bosseris, de Saens et de Haens, cum appendicis suis* (2).

Sayens ou Saens était un hameau situé au pied de Plumont, sur l'ancien chemin de Champvans, prolongement de la rue Sugnaux, au point de départ du chemin des Noches allant à Foucherans. L'édicule, consacré à Saint Martin, entouré d'un cimetière, occupait un terrain à l'angle ouest formé par les deux chemins (section de Plumont, F, 28), terrain planté en vigne au XIX^e^ siècle, sur lequel s'élève aujourd'hui une maison de culture. Rousset (III, 141) dit que l'église de saint-Martin s'éleva sur les ruines d'un temple païen et avant lui Gollut a prétendu qu'elle fut consacrée par Saint Martin. Ce sont là de pures fables. En effet, dans tous les cimetières mérovégiens, même dans ceux, comme celui de Neublans, où se font encore de nos jours des inhumations, on trouve à la surface du sol les débris des vases, en terre grise le plus souvent, qui avaient été déposés près des corps. Or, il y a trente ans, on pouvait encore, à Saint-Martin, relever sur le terrain des ossements ou plutôt des fragments d'ossements de morts ; mais au cours de nos investigations nous n'avons jamais aperçu le moindre morceau de vase. L'église Saint-Martin fut donc

(1) Monnier, *Dissert. sur Azans*, Preuves 1. — Persan, 358. — Le mot *altare* était alors employé pour désigner une église succursale (V. Dufresne du Cange, *Glossarium*).

(2) Monnier, *Op. cit.*, Preuves, 4. — Persan, 360.

Digitized by Google

édifiée postérieurement à l'époque mérovingienne. Et d'autre part, comme les érections d'autels ou églises succursales, sur le territoire des grandes paroisses, en faveur des fidèles empêchés par la distance de fréquenter facilement l'église principale, ne purent se faire qu'à partir du milieu du IXe siècle, ainsi qu'on le voit par un capitulaire de Charles le Chauve de l'an 844, il faut reporter après cette date la construction de l'église de Saens.

Elle était fréquentée, au moyen âge, par les habitants de Foucherans et des hameaux de Truchenne, de Saens

FIG. 23.

et des Mars, ces deux derniers disparus. Abandonnée à la fin du XVIe siècle par ceux de Foucherans, qui élevaient une église dans leur village, elle tomba peu à peu en ruines (1). Le dessin que nous en donnons (fig. 23) est tiré d'un document de 1614, faisant partie des archives de la Ville (n° 327).

Pour les mêmes raisons que celles qui viennent d'être

(1) Arch. Dole, 78, *Délib.*, 14 mai 1591.

Digitized by Google

données, on peut affirmer que l'église d'Azans n'est pas plus ancienne que celle de Saint-Martin. Elle fut élevée dans une enclave détachée du territoire de Dole, de 29 hectares, dont tous les meix, en 1382, étaient encore mainmortables. Avant 1092, les habitants de Dole en partie, ceux de Crissey, Villette et Goux venaient y assister aux offices.

Revenons à l'église de Dole. Lorsque la construction en fut achevée et que les bénédictins de Saint-Pierre de Baume voulurent la faire consacrer, ainsi que le cimetière attenant, les chanoines de Sainte-Marie-Magdeleine s'y opposèrent, objectant que la neuve église se trouvait sur un territoire dont les habitants étaient paroissiens de l'église d'Azans. Pour assurer leurs droits, ils obtiennent, en 1109, de l'archevêque Guillaume Ier, confirmation nouvelle de la possession des églises de Saint-Martin, de Saens et de Saint-Germain d'Azans, puis le 8 mars 1120, du pape Calixte II, une bulle qui leur assure les mêmes possessions. De son côté Albéric, abbé de Baume, avait sollicité et obtenu, en 1111, de l'archevêque Guillaume d'Arguel, confirmation de la possession de plusieurs églises et en particulier de celles de Mont-Roland et de Dole (1).

Depuis nombre d'années, le différend était pendant et menaçait de s'éterniser lorsque l'archevêque Anseric, résolu à y mettre un terme, convoque devant lui les parties. Le 10 juin 1120, il leur soumet ses propositions qui sont acceptées. Les chanoines consentent à laisser consacrer l'église et le cimetière dans lequel les moines leur cèderont un emplacement propre à bâtir une maison. Ceux-ci pourront enterrer librement qui ils

(1) Arch. Jura, *Baume*, A, 11 (original). — Monnier, Preuves, 6 et 13. — Persan, 361 et 363.

Digitized by Google

voudront dans ce cimetière ; mais les rétributions pour les sépultures qui y seront faites seront partagées par égales parts entre les chanoines et les moines, de même que les offrandes présentées pendant l'année du deuil, pour le soulagement de l'âme du défunt. Les *confessions*, oblations que faisaient autrefois les fidèles avant de se confesser, ne seront partagées qu'après la mort ou le départ du prêtre Richard. Les Bénédictins recevront les autres paroissiens des Chanoines qui habitent hors de Dole, selon le droit canon, et jouiront de leurs offrandes. Les dîmes de la terre de Sainte-Marie-Magdeleine et de Saint-Pierre appartiendront aux Moines ainsi que toutes les autres oblations de l'église de Dole. Le prêtre desservant cette église sera institué par l'abbé de Baume, mais il jurera fidélité aux Chanoines et conjointement ils concourront à lui procurer, de la main de l'archevêque, le pouvoir paroissial (1).

Il est évident, d'après les termes de la charte d'Anseric, que l'église d'Azans n'a pu, comme l'a cru Gollut et comme l'ont affirmé l'avocat Dunod et après lui Rousset et Puffeney, être l'ancienne église paroissiale de Dole jusqu'en l'an 1120 (2), puisqu'il est fait mention dans ce concordat du dernier titulaire de l'ancienne paroisse, des dîmes de cette même paroisse et de son territoire.

Parmi les historiens franc-comtois qui, dans leurs ouvrages, se sont occupés des églises de Dole, beaucoup ont pensé que l'église nouvelle, aussi bien que celle des Perrons, avait été dédiée à saint Etienne.

(1) Monnier, Preuves, 9. — Persan, 364.

(2) Dunod, *Hist. des Séquanois*, 107. — Rousset, II, 515. — Puffeney, *Hist. de Dole*, 46. — Dunod de Charnage (François-Ignace), professeur royal à l'Université de Besançon, mort en 1751, était le neveu du Jésuite.

Digitized by Google

Leur opinion s'appuie sur les diplômes des empereurs Frédéric Barberousse et Henri VI, datés respectivement des années 1157 et 1186 (1), lesquels confirment à l'abbaye de Baume toutes ses possessions. Dans l'un et l'autre, on lit au milieu d'une longue énumération de propriétés de l'abbaye, ce passage : *ecclesiam sancti Stephani Pontarli et Dolæ.* Ils ont cru que devant *Dolæ*, il fallait sous-entendre non seulement *ecclesiam* mais aussi *Sancti Stephani.* D'autre part, des érudits contemporains sont d'un avis contraire. Quoi qu'il en soit, l'édifice des Perrons ayant été délaissé depuis 1120, les diplômes de 1157 et 1186 ne peuvent l'intéresser, et par suite, rien ne permet d'affirmer que celui-ci ait été placé sous l'invocation du Protomartyr.

L'église de 1120 ne se construisit pas sur l'emplacement occupé par celle que nous voyons aujourd'hui. On sait par les documents des archives de la Ville qui concernent l'église de Notre-Dame, que pour construire les chapelles latérales de son flanc gauche, on fut obligé de démolir une partie de l'ancien édifice qui tombait en ruines. Quant au prieuré des Bénédictins, il était situé dans un meix absorbé en totalité par l'établissement de l'église et de son cimetière ; ce bâtiment, en grande partie ruiné lors du sac de la Ville en 1479, n'avait pas été relevé.

Malgré ce que dit Gollut, Dole n'a jamais possédé qu'une paroisse. Notre vieil historien cite comme ayant été en même temps paroissiales, l'église des Perrons, celle qui la remplaça en 1120, qu'il dénomme à tort Notre-Dame, et celle de Saint-Jacques. Or, cette dernière n'était que la chapelle de l'hospice de ce nom.

Le moyen âge vit s'élever en bordure des grands

(1) Arch. Jura, *Baume*, A, 1 et 2.

Digitized by Google

chemins, de nombreux hospices ouverts par des religieux pour des religieux étrangers, les pèlerins, les voyageurs, les infirmes. C'étaient de modestes bâtiments s'accotant d'une chapelle souvent accompagnée d'un petit cimetière. Ces demeures hospitalières se situaient hors de l'enceinte, mais à petite distance des villes et bourgs fortifiés, afin d'être accessibles à toute heure de la nuit aussi bien que du jour.

Comme Besançon, comme Chalon, Dole — ainsi que nous l'avons mentionné en démontrant la non existence d'arènes dans notre ville — posséda, après 1182, un hospice de Saint-Jacques dressé par les chanoines de Sainte-Marie-Magdeleine pour recevoir, de même que ceux de ces villes, les voyageurs et les pèlerins de Rome, de Jérusalem et de Compostelle.

Gollut pense que l'église Saint-Jacques se trouvait au carrefour formé par les rues d'Arans, du Mont-Roland et Bauzonnet, celle-ci dénommée très anciennement de Saint-Jacques, et il appuie sa manière de voir des deux arguments suivants : « Il n'y hat point trop longtemps » qu'un autel (oratoire) alors dressé contre le bâtiment de l'Université (rue d'Arans, n° 32) était auparavant au milieu de la rue ; de plus, en creusant pour faire « un conduict » en ladite rue, on trouva « des corps... qui havoient là estés mis en sépulture. » La rue d'Arans est, on le sait, établie sur le parcours de la voie romaine de Chalon à Besançon ; mais comme les chemins construits par les Romains avaient une largeur qui n'excédait pas sept mètres et que la rue d'Arans au carrefour mesure douze mètres, il en résulte que l'ancienne voie appuyée, comme nous l'avons dit ailleurs, sur le côté des numéros pairs, n'occupait que la moitié environ de la rue en ce point. De là, nous pouvons conclure avec Gollut que l'hospice de Saint-Jacques se situait sur la partie non occupée par la

Digitized by Google

voie « qui est présentement en rue, oultre ses autres espaces. »

Cet hospice n'était pas le seul existant à Dole au XII^e^ siècle. Dans la première moitié de ce siècle, entre 1130 et 1134, l'abbaye de Citeaux y avait fondé pour ses religieux, un hospice sous le vocable de Notre-Dame, situé comme le précédent en dehors de la fortification. Son emplacement est occupé aujourd'hui par les bâtiments situés au nord de la rue du Collège, lesquels font partie du Collège de l'Arc (1).

Ce n'est pas en 1134, comme le veut ROUSSET (II, 545) que fut établi l'hospice du Saint-Esprit-sur-le-Pont. Les premiers établissements de ce nom furent fondés à Rome et à Montpellier, à la fin du XII^e^ siècle (vers 1197). Besançon eut le sien en 1207 ; Dole probablement à la même époque.

Deux chartes sans date, mais dont la rédaction se situe avec certitude entre 1157 et 1171, nous montrent l'existence à Dole d'une chapelle de Saint-Georges. Ces documents établissent un accord entre Guigue, abbé de Baume, et Ebrard, doyen de Sainte-Marie-Magdeleine de Besançon, au sujet du partage des revenus de ladite chapelle (*capella* dans l'un des textes et *ecclesia* dans l'autre). Les bénéfices devaient se diviser également entre les Moines et les Chanoines, à l'exception des oblations revenant de droit au chapelain qui la desservait. Parmi les témoins de ces deux actes, on voit figurer Manerius, doyen de Dole et Fulcherius, prieur (2). Notre premier historien, GOLLUT, ne fait que la mentionner comme ancienne, sans plus ; l'abbé MONNIER, dans sa *Dissertation sur le village d'Azans*, se contente de donner aux preuves le texte de l'une des chartes farci de fautes de lecture.

(1) ROUSSET, II, 519. — J. FEUVRIER, *Un Collège franc-comtois au XVI^e^ siècle.*

(2) Arch. Doubs, *Sainte-Magdeleine*, cart. III.

Digitized by Google

Faut-il identifier cette église avec celle dont parle Rousset (II, 530), qu'il dit avoir été fondée par Pierre de Hurba, chanoine de Beaune, le 28 mai 1390 ? La question est délicate ; nous avons, d'une part, deux documents authentiques de la seconde moitié du XII^e^ siècle et, d'autre part, nous ignorons tout de la pièce sur laquelle l'auteur appuie son assertion. On peut admettre qu'il s'agit, en 1390, non d'un établissement nouveau, mais du relèvement d'un précédent qui aurait été détruit. C'est, semble-t-il, la seule solution raisonnable du problème. En 1424, la Ville céda l'édifice à l'Université pour y faire ses offices et des leçons de théologie ; en 1579, elle fut abandonnée à la Confrérie de la Croix ; aujourd'hui, maison particulière, Grande-Rue, n° 11.

Remontons à l'époque de la consécration de l'église paroissiale. En 1124, quatre ans après cet acte, se produisit à Dole un événement rapporté dans la *Relation des miracles de saint Prudent*, par Thiébaud, moine de Bèze, qui vivait au XII^e^ siècle. Il s'agit d'un mort rappelé à la vie par l'intercession du saint (1). « Que réellement le Maître de la Nature, dirons-nous avec l'auteur d'un mémoire pour les prêtres familiers de la ville de Dole, ait commandé à la mort d'abandonner sa proie ou que ce ne soit là qu'un de ces miracles imaginés mal à propos par la piété, pour étayer une religion qui n'a pas besoin de la main des hommes, nous ne nous engageons point dans cette discussion » (2). Nous ne voyons dans cette relation qu'un document qui nous fournit des renseignements sur l'état de la

(1) Cette relation a été publiée par Labbe, dans *Nova Bibiotheca*, Paris, 1657, t. II, p. 628. Le miracle de Dole se trouve à la page 634.

(2) *Mémoire pour les prêtres familiers natifs de la ville de Dole contre le Chapitre de la même ville* (par Philipon de la Magdeleine), Dole, Tonnet, 1774

Digitized by Google

Ville en cette année 1124. Le moine de Bèze dit que le miracle s'est produit dans un lieu très habité — *neque in humili, sed in celeberrimo gestum est loco*, — qu'il trouverait trois cents témoins du prodige, — *trecentos producerem testes*, — que la personne dont il parle était recommandable par son rang, sa naissance, ses richesses. Des pleureuses font entendre à sa mort, leurs cris et leurs gémissements ; le prêtre — *presbyter* — appelé pour ses obsèques, est accompagné de clercs — *clerici* — qui paraissent former avec lui un clergé dont il est le chef. Pour désigner la Ville, l'auteur emploie les mots *castrum* et *castellum* qui indiquent qu'elle était fortifiée (1) et appelle ses habitants *oppidani*.

Les pages qui précèdent mettent à néant les assertions de Dunod, qui prétend, dans son *Histoire des Séquanois* (p. 107-109), qu'à Dole « il n'y avoit pas même une église paroissiale, car la mère église de cette ville étoit dans le village d'Azans, et il n'y avoit qu'un petit prieuré mentionné dans une lettre d'Hadrien IV, de l'an 1155, sous la qualité d'*obedientia de Dola* » ; que Dole n'était pas un lieu pour faire une ville forte ; que le château se réduisait à une maison de campagne, une *villa*, et que la ville ne se bâtit que sous les comtes de Bourgogne, après Othon IV, « car, sur la fin du treizième siècle, ce n'était encore qu'un château. »

*
* *

Dès la fin du XI^e^ siècle, les comtes de Bourgogne paraissent avoir fait de fréquents séjours à Dole, peut-

(1) *Castellum* est souvent associé au nom de Dole dans les chartes ; mais bien que ce mot soit un diminutif de *castrum*, le moyen âge n'admettait pas un sens différent, pour chacun de ces mots, et l'on nommait indifféremment *castrum* ou *castellum*, les mêmes villes fortes, les mêmes enceintes fortifiées (Longnon, *Géog. de la Gaule*, p. 15).

Digitized by Google

être même y avaient-ils fixé leur résidence ordinaire ; mais on ne peut l'affirmer que pour Raymond, deuxième fils de Guillaume Tête-Hardie, qui posséda le comté d'Amaous du vivant de son père jusqu'en 1080, année de son départ pour l'Espagne où l'appelait Alphonse IV, roi de Castille, en guerre contre les Sarrasins (1), et aussi pour Rainaud III (1127-1148). Le premier, dans une charte sans date, dans laquelle il se qualifie comte de Bourgogne, concède au monastère de Saint-Bénigne de Dijon un terrain en nature de terres et de bois, situé près de son château-fort de la Loye, avec toutes les aisances qui consistent en pâturages, eaux et bois, ainsi que la dîme sur tout le territoire. A cet acte assistait, avec d'autres témoins, Odilon Crassus, de Dole. Le second, par une première charte de 1133, confirme aux religieux de Saint-Bénigne la jouissance pleine et entière de tout ce que le comte Raymond leur avait donné pour la fondation d'un prieuré à la Loye et cela, à la demande instante du prieur Guy venu le trouver à Dole— *apud Dolæ castrum.* Cet acte donné en ce lieu, en la boutique de Caradus — *in logia Caradi* — (2), porte parmi les noms des témoins, celui d'Etienne, de Dole, maître d'hôtel. Par une seconde charte sans date, Rainaud accorde à ceux de ces religieux qui seront à la Loye, le droit de pêche dans la Loue et la Clauge. Elle fut rédigée comme les précédentes dans le *castrum* de Dole, et au nombre des témoins figurent le prévôt, Guy de Jouhe, Vuicard, maître-queux et les deux frères d'Hugues, doyen de Dole (3).

Nous avons vu qu'à l'époque gallo-romaine la voie venant de l'Helvétie par Pontarlier, Salins, La Loye,

(1) Clerc, *op. cit.*, I, 308.

(2) Nom d'un étranger au pays; doit être celui d'un marchand lombard ou juif.

(3) Pérard, *op. cit.*, 198, 229, 230. — Persan, *op. cit.*, 369, 370.

Digitized by Google

Gevry, Tavaux, où elle bifurquait sur Dijon et sur Langres était, par une voie secondaire partant de Villette, reliée à Dole, et que de là elle se poursuivait sur Dijon par Monnières, le sud de Sampans — où elle porte encore le nom de *Chemin de Champagne*, — et Auxonne. Sur ces chemins circulaient, au XII^e^ siècle, dans l'un et l'autre sens, les marchandises — étoffes, merceries, denrées, fers, cuirs, chevaux, animaux de boucherie — de trafiquants juifs et lombards qui fréquentaient les foires et marchés de la Bourgogne, de la Champagne, de l'Ile-de-France, de l'Allemagne, des Flandres ; des péages établis par nos comtes s'y échelonnaient. C'est ainsi qu'un péage existait à Dole, comme le montre une charte de Rainaud III datée de 1135 (1).

Lorsque nous avons prouvé qu'aucun pont en pierre n'avait existé en ce lieu pendant la domination romaine, nous avons fait remarquer que les objets relevés dans les dragages de 1898 et 1915, ne remontent pas au-delà du XII^e^ siècle. C'est donc à cette époque qu'il faut placer la construction dont nous voyons actuellement les restes.

Comme le passage du Doubs à Gevry devenait impraticable lorsque les eaux étaient hautes et inondaient la plaine, ce qui advenait assez fréquemment, les marchands délaissèrent peu à peu le trajet par Gevry et Tavaux pour celui par Dole où la traversée de la rivière pouvait s'effectuer en toute saison. Ce changement d'itinéraire ne laissa pas d'avoir une influence marquée sur l'accroissement d'importance de la future capitale du comté de Bourgogne.

Sous Rainaud III, un grand nombre de monastères furent fondés par son influence, dans le Comté ; citons dans la région, les abbayes d'Acey et de Rosières, le

(1). PÉRARD, 109. — PERSAN, 371.

Digitized by Google

couvent des Bernardines d'Ounans, le prieuré de Courtefontaine et l'hospice de Citeaux à Dole. Rousset (III, 84) dit, sans en fournir la preuve, que la commanderie du Temple, près de Dole, fut également fondée par lui, entre 1132 et 1134 et que Bernard de Dramelay, devenu plus tard grand-maître de l'ordre du Temple, en était le commandeur en 1134.

Fig. 24.

Rainaud mourut, croit-on, le 12 février 1148. Il fut inhumé dans l'église de Saint-Etienne de Besançon, lieu de sépulture des comtes de Bourgogne. Son tombeau était encore visible avant 1674, année de la destruction de l'église. Nous en donnons ci-contre une reproduction (fig. 24) d'après un dessin de Jules Chiflet (Bibl. de Besançon, *ms. Chiflet*, n° 2).

Sa fille unique, Béatrix, héritière du Comté, crut trouver un appui dans son oncle Guillaume, comte de Mâcon; mais son espoir fut trompé. Ce prince ambitieux, qui songeait à devenir comte de Bourgogne, bien loin de la protéger, l'enferma dans une tour et résolut de l'y faire mourir (1). Le lieu de détention de Béatrix fut, dit-on, le château de Montmirey ; cela n'a pu être, attendu qu'au XII[e] siècle la sei-

(1) Clerc (I, 341), d'après le chroniqueur Albéric des Trois-Fontaines, moine cistersien du XIII[e] siècle. — Gollut (353), mal informé, écrivait à la fin du XVI[e] siècle, que Guillaume « la nourrit avec singulière prudence et bone affection jusques à ce qu'elle fut maryée avec Barberousse. »

Digitized by Google

gneurie de Montmirey ne faisait point partie du domaine des comtes de Bourgogne.

Soutenu par les principaux seigneurs du pays, Guillaume se déclara consul des Bourguignons et fit battre monnaie à Lons-le-Saunier. L'usurpateur comptait, pour se maintenir, sur l'impuissance de l'Empire; mais il n'avait pas prévu que bientôt, en 1152, monterait sur le trône impérial un prince jeune et intrépide qui ne rêvait rien de moins que d'établir la suprématie de l'Allemagne sur l'Europe occidentale, nous avons nommé Frédéric Barberousse.

Un de ses premiers actes fut de rattacher à l'Empire une province qui jadis en avait dépendu et, depuis quelque temps, se considérait comme indépendante. Il envahit le comté de Bourgogne qu'il soumit, délivra Béatrix, et la remit en possession de son patrimoine.

Après sa première expédition en Italie, à la fin de laquelle il se fait couronner empereur à Rome, il rentre en Allemagne et, en juin 1156, séduit par sa beauté, il épouse, à Wurtzbourg, la fille de Rainaud III. L'année suivante, il vient à Besançon où il se proclame roi de Bourgogne.

Dès lors on peut signaler des séjours du couple impérial au château de Dole.

Ce château était situé dans une position agréable, sur le bord d'un abrupt rocher d'où la vue s'étend au loin dans la campagne, et au pied duquel le Doubs roule ses eaux claires. Pour préciser, ajoutons que son emplacement se trouve dans le terrain planté d'arbres en bordure de la rue du Vieux-Château, entre le bord du plateau et le bâtiment *j* de la caserne Bernard, affecté au logement d'infirmiers militaires de la 7e section (section H, 952, du plan cadastral).

A quelle époque faut-il faire remonter cette construction? Rousset, qui tombe dans le ridicule en acceptant

Digitized by Google

toutes les suggestions de Pallu, écrit sérieusement que la grande tour du château existait au temps de la domination romaine et qu'après la chute de l'Empire les chefs burgondes s'y logèrent (1). L'historien DUNOD, s'appuyant sur ce passage de la *Chronique de Vézelay* d'HUGUES de POITIERS (2), *Fredericus autem imperator aedificaverat sibi palatium mirae amplitudinis in loco qui dicitur Dolah* ; soutient au contraire que le château a été édifié par Barberousse, qu'auparavant il n'y avait à Dole qu'une maison de campagne et que ce n'est qu'au XIII[e] siècle que se bâtit la ville (3). D'autres historiens pensent avec raison que le château existait déjà sous Rainaud III puisque l'on possède deux chartes données au *castrum* de Dole et que le fameux Bernard de Dramelay, grand-maître des Templiers en 1149, était au château de Dole en 1133 (4).

Nous croyons, pour notre part, malgré le texte d'HUGUES de POITIERS, un étranger à la province, que Frédéric ne fit qu'agrandir ou peut-être reconstruire le château ; que la construction de la primitive maison-forte de Dole, si elle n'est pas contemporaine de l'établissement d'une enceinte fortifiée, doit lui être antérieure. Nous avons dit précédemment que c'est aux temps si troublés du X[e] siècle que semble devoir être placée l'érection d'une muraille de pierre, protectrice de la bourgade doloise ; c'est donc au plus tard à la fin du premier millénaire qu'il convient de situer celle d'un château-fort.

Nous ne pouvons, en constatant l'analogie de situation de cet édifice et des forteresses féodales élevées sur des

(1) II, 438.

(2) *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, XII, 330.

(3) DUNOD, 108-109.

(4) CLERC, I, 335.

Digitized by Google

mottes dont certaines sont d'origine préromaine, et en nous rappelant qu'auprès de là se fixèrent les humbles cabanes des premiers habitants de Dole, nous empêcher de penser que c'est sur une de ces mottes que fut dressé le château.

Gollut et Rousset, donnant l'essor à leur imagination, ont décrit, avec leur exagération habituelle, la magnificence de cette résidence impériale et les pompes dont elle était devenue le théâtre. Voici ce que l'on peut dire de façon positive à ce sujet.

On sait, par un texte de l'an 1323, que le mariage d'Isabeau, fille de Jeanne de Bourgogne et de Philippe V dit le Long, avec Guy, dauphin de Vienne, fut célébré à Dole et la bénédiction nuptiale donnée dans la grande tour de pierre du château — *in magna turre lapidea de Dola* —, par Vitalis archevêque de Besançon, le mardi après la Pentecôte (1). Cette tour était bien réellement fort grande, ainsi qu'on va voir ; dans le Jura, nous n'avons aucun autre exemple de donjon atteignant de pareilles dimensions. Sur un plan à l'échelle daté de 1617 (2) est figurée la tour du château sous forme d'un carré de 9 toises le Comte 2/3 de côté (24 m.,16) avec des murs d'une épaisseur de 11 pieds le Comte (3 m.,93). Des peintures, des gravures, des dessins inédits du XVII[e] siècle représentent en élévation ce qui restait alors du château de Dole. La vue cavalière, gravée sur cuivre, du siège de 1636, par Nicolas Labbé, paraît nous le représenter fidèlement (3). A la gorge du bastion Maximilien ou du Vieux-Château se

(1) Ch. Duvernoy, *Gollut*, édit. d'Arbois, col. 656.

(2) Arch. Dole, 1192.

(3) Des édifices de cette époque encore debout actuellement et dont l'aspect extérieur n'a pas subi de modifications ont été rendus par l'auteur avec exactitude, ce qui nous incline à conclure qu'il en a été de même pour les autres.

Digitized by Google

dresse une massive et haute construction en pierre privée de son toit : c'est le donjon de notre château (fig. 25). La face sud-est, sur la rivière, entièrement visible, est endommagée à l'angle sud ; trois bandeaux à forts reliefs la divisent en quatre étages dans chacun desquels s'ouvrent trois baies. La face nord-est, regardant la Ville, semble intacte, tandis que les deux autres paraissent à moitié ruinées (1). Sur les dépendances du château au temps de Frédéric Barberousse nous ne savons absolument rien ; tout ce qui a été écrit sur ce sujet est de pure invention.

FIG. 25

Le premier séjour de l'Empereur en Bourgogne paraît avoir eu lieu dans l'automne de 1157; on le voit à à Dole, venant de Besançon, le 3 novembre, à Montbarrey le 14, et à Arbois du 16 au 18. Pierre, archevêque de Tarentaise, canonisé peu de temps après sa mort, était de la suite du monarque (2).

(1) Il fut mis à mal par l'armée de Louis XI après la prise et le sac de la ville en 1479. D'après le plan cadastral AMOUDRU et l'historien MARQUISET, on en voyait encore *quelques restes couverts de mousse*, dans la première moitié du XIXe siècle. Le dessin lithographié inséré dans le volume des *Mémoires de l'Académie de Besançon* de l'année 1834, qui est censé représenter les ruines à cette date, ne saurait être tenu pour fidèle.

(2) DUVERNOY, *op. cit.*, col. 1828 et note.— CLERC (I,361) prétend, de son côté, que ce prélat ne vint à Dole qu'en 1166.

GOLLUT, en deux endroits de ses *Mémoires historiques* (p. 201 et 355), avance que Frédéric Barberousse, par une charte donnée à Dole, *datum in nostro castro Dolae*, que l'auteur date la première fois de l'an 1145 et la seconde de 1157, accorde à l'archevêque et au chapitre de Besançon le droit de frapper monnaie ; or, comme selon DUNOD (*Hist. des Comtes de Bourgogne*, II, 77), c'est de Charles le Chauve que l'Eglise de Besançon tenait ce droit, l'Empereur ne pouvait l'accorder, mais seulement le confirmer ; on s'explique ainsi que cet auteur dans son

Digitized by Google

En 1162, Barberousse, qui avait pris parti pour l'antipape Victor contre Alexandre III, afin de mettre fin au schisme qui désolait la chrétienté, prend la résolution d'inviter le roi de France Louis VII à une entrevue à Saint-Jean-de-Losne. Dans ce but, il envoie de Dole des lettres de convocation à tous les évêques d'Allemagne et de Bourgogne en indiquant pour jour de la tenue du colloque celui de la Décollation de saint Jean-Baptiste (29 août 1162) (1).

On retrouve Frédéric à Dole en 1166. Il y donne le 26 juillet un acte en faveur d'Odon, comte de Champagne, par lequel il lui permet de tenir en fief, sa vie durant, Quingey, Liesle, Lombard et leurs dépendances, et érige en fief, pour lui et ses descendants légitimes, la terre de Champvans, près de Dole. La rédaction et la signature de l'acte est faite en présence d'une nombreuse assistance composée d'évêques, abbés, ducs, comtes et autres seigneurs de Bourgogne et d'Allemagne (2).

A son retour d'Arles où il s'était rendu, en juillet 1178, accompagné de sa femme et de princes de l'Empire, il s'arrête à Dole. On y constate sa présence le 8 septembre ; le 10, il est à Besançon, revient à Dole le 13 et, vers le 20, retourne à Besançon. Le 13 septembre, il juge le différend entre l'abbaye de Baume-les-Nonnes et Martel de Maillé qui s'était approprié des hommes et des terres de ce monastère (3).

Histoire des Séquanois (p. 308) ait dit que la charte de Dole était une confirmation. Or, plus tard le même Dunod (II, 177) déclare qu'il existe aux archives du Chapitre un diplôme de Frédéric daté de 1153, donné à Besançon (et non à Dole) qui « aprouve nommément le droit dont ce chapitre jouissait de battre monoie par moité et par indivis avec l'archevêque ». Tout cela est bien déconcertant.

(1) Persan, 371-379.— Clerc, I, 352-356.

(2) Chevalier, *Mém. hist. sur Poligny*, I, 323.

(3) Clerc, I, 374.— Duvernoy, col., 1831.

Digitized by Google

Béatrix est à Dole en juillet 1181 : elle conclut au Temple, le 24 de ce mois, un traité d'association avec le monastère de Romainmotier. En 1183, par un accord avec l'archevêque de Besançon, elle reconnaît que le château de Vesoul est du fief *rendable* de son église. Au mois d'octobre de la même année, des documents de l'époque nous la montrent à Dole, dans la forêt de Chaux, près de la Vieille-Loye, à Saint-Renobert au voisinage de Quingey (1).

Deux ans plus tard, le 15 novembre 1185, Béatrix mourait à Spire où elle fut enterrée, et non pas au prieuré de Jouhe, comme semble vouloir le faire croire une inscription en capitales romaines qui date tout au plus du XVII[e] siècle. Au portail de la cathédrale de Freisingen (Bavière) se voit encore aujourd'hui une statue en pierre qui représente cette illustre doloise.

Ainsi que le montrent d'assez nombreux passages de textes anciens, les instruments de la domination de Frédéric en Bourgogne furent ses légats et sa cour impériale. Les légats, officiers choisis par lui, avaient la charge de surveiller et de dénoncer les entreprises et les usurpations des seigneurs, de juger les affaires faciles et de renvoyer les plus importantes devant la cour impériale. Celle ci constituait le tribunal suprême devant lequel comparaissaient même les plus hauts barons. Elle avait son siège à Dole, se composait de quelques-uns d'entre eux, l'Empereur lui-même lorsqu'il se trouvait dans le pays la présidait (2) et, en son absence, l'un de ses légats. Pendant son séjour dans notre ville, il était entouré de nombreux vassaux, et

(1) DUVERNOY, col. 1831. — ROUSSET (II, 441) sans désignation de sources, indique comme ayant séjourné à Dole, en 1168, Barberousse et, en 1173, sa femme.

(2) *Dum nos apud Dolam pro tribunali sederemus*, passage d'une charte recueillie par PERRECIOT.

Digitized by Google

comme comme l'histoire le rapporte, les rois, tels ceux de Danemark et de Bohême, venaient à genoux faire hommages de leurs Etats et recevoir de lui leur couronne (1).

Au château de Dole, entre temps, se donnaient des jeux, des fêtes auxquels trouvères et ménestrels apportaient le tribut de leur gaieté et de leurs talents. Parmi ceux-ci, nous pouvons citer Hue de Braye-Selve (Broye-lez-Pesmes) dont le nom nous est donné par ce fragment du roman de *Guillaume de Dole* :

De Braye-Selve vers Oignon
I vint Hues a cele cort,
L'empereres le tint mol cort,
Que li apreist une dance
Que firent pucelles de France
A l'ormel devant Tremilly,
Où l'on a meint bon plet basti (2).

Le donjon dont nous avons donné les dimensions et décrit l'aspect au cours du XVII^e^ siècle, n'entrait que comme élément dans le système défensif de la forteresse de Dole. C'est cet ensemble que nous allons maintenant essayer de représenter.

L'église paroissiale de 1120 s'élevait, a-t-on vu, en dehors de l'enceinte, comme aussi les hospices de Saint-Jacques et de Citeaux ; notons encore que les vieux chemins dirigés vers le Nord et le Nord-Ouest, qui étaient ceux de Gray, du Mont-Roland, de Dijon, de Champvans, avaient tous leur point de départ au quartier d'Arans. De ces remarques, il apparaît que la muraille n'englobait de la ville que la partie qui se trouve sur la colline du Vieux-Château, c'est-à-dire à l'ouest des rues Bauzonnet et du Mont-Roland.

(1) Clerc, I, 378-379 et notes.
(2) Clerc, I, 380 et note 5.

Digitized by Google

Précisons. Du donjon le rempart se dirigeait vers l'angle de la rue de l'Hôtel-Dieu et de la rue Bauzonnet. Ce front, défendu naturellement par l'escarpement du rocher et le bief de Gujans (canal des Tanneurs) qui coule au pied, n'avait sans doute pas reçu d'importants travaux de protection. De là, la muraille bordant, à sa partie supérieure, le flanc ouest du ravin des Vieilles-Boucheries, allait aboutir auprès de l'hospice Saint-Jacques, au point où la rue Bauzonnet vient tomber sur la rue d'Arans laquelle commençait pour lors en cet endroit (1). Une porte s'y ouvrait pour le chemin de Besançon à Chalon (2). L'enceinte se prolongeait ensuite à peu près dans l'alignement des trois premières maisons de gauche (numéros pairs) de la rue du Mont-Roland, jusque devant la dernière maison du même côté (n° 24). La rue du Mont-Roland, qui existait déjà comme telle au XV^e^ siècle — sous le nom de rue de Séans —, époque où les rues des villes étaient en général très étroites, présente au contraire une largeur qui nous surprend, vingt et un mètres au débouché de la rue du Collège. L'anomalie s'explique si l'on tient compte qu'au XII^e^ siècle elle était occupée à la fois par le rempart et par les amorces des chemins dont nous avons parlé ci-dessus. De la rue du Mont-Roland la muraille, prenant la direction du sud-ouest, allait contourner les immeubles en bordure du champ de foire, passait entre la caserne David (bastion d'Arans au XVI^e^ siècle) et le n° 74 de la rue d'Arans ; après quoi, une seconde porte dite d'Arans, donnait entrée dans la ville ; puis l'enceinte se continuait en ligne droite jusqu'au château qu'elle envelop-

(1) Toute la partie de la rue, dite actuellement et abusivement des Arènes, comprise entre le bas de la rue du Mont-Roland et la rue de Besançon a porté jusqu'en 1839 les noms de rue des Cordiers (XVI^e^ siècle) puis, de rue Cordière (XVIII^e^ siècle).

(2) En 1276, après l'extension du périmètre de la fortification, on dénommait l'endroit, « près de la viez porte ».

Digitized by Google

pait. Des tours flanquaient inévitablement les deux portes, et d'autres s'espaçaient sur le périmètre de la ceinture ; mais, sur les emplacements de celles-ci, on ne peut faire que des hypothèses.

L'espace renfermé dans la clôture comprenait donc la rue d'Arans entre la rue Bauzonnet et la caserne Bernard, les rues Maillard, du Vieux-Château, de l'Hôtel-Dieu, des Prisons, Jacques-de-Molay, Jean-de-Vienne, l'impasse des Carmélites et le côté ouest des rues Bauzonnet et du Mont-Roland. Le nombre des maisons englobées égalait, s'il ne surpassait pas, celui des maisons d'aujourd'hui, parce qu'au moyen âge les habitations avaient à l'ordinaire des dimensions restreintes et que la construction des couvents et autres grands immeubles élevés depuis ont fait disparaître quantité de ces petits logis.

Les habitants de Dole de la partie *intra muros* étaient qualifiés de *francs d'Arans*, d'où l'on conclut que ceux de la ville *extra muros* étaient mainmortables. Ils ne furent, en effet, affranchis qu'en 1274.

Ici s'arrête notre tâche. Avec la fin du XII^e^ siècle, Dole entre définitivement dans l'histoire : l'archéologie qui avait guidé nos premiers pas a cédé peu à peu la place aux documents d'archives lesquels, suffisamment abondants désormais, permettront de suivre avec continuité les destinées de la ville. Demain elle possèdera une enceinte neuve et plus vaste ; bientôt après, elle obtiendra une charte de franchises, et au XIV^e^ siècle, dotée par nos comtes souverains de nouvelles institutions, elle deviendra la capitale de la Franche-Comté de Bourgogne.

Digitized by Google

EMILE LONGIN.

Un entretien

DE

L'infante Isabelle-Claire-Eugénie

(1631)

Digitized by Google

Digitized by Google

UN ENTRETIEN

DE

L'infante Isabelle-Claire-Eugénie

J'ai raconté comment en 1631 l'infante Isabelle-Claire-Eugénie (1), gouvernante des Pays-Bas, avait chargé son chapelain (2) d'aller chercher au comté de Bourgogne la petite Marie de Ray (3), qu'elle voulait mettre au nombre de ses menines pour empêcher qu'on la mariât plus tard en France (4). Cette mission fut du reste révoquée presque aussitôt que donnée, la baronne de Ray (5) ayant obtenu de prendre sa fille avec elle aux

(1) Isabelle-Claire-Eugénie d'Autriche, infante d'Espagne, souveraine, puis, après la mort de l'archiduc Albert, son époux, gouvernante des Pays-Bas et du comté de Bourgogne, fille de Philippe II, roi d'Espagne, et d'Élisabeth de Valois, sa troisième femme (12 août 1566-1er décembre 1633).

(2) Philippe Chifflet, chapelain de l'oratoire de l'infante Isabelle-Claire-Eugénie, chanoine de l'église métropolitaine de Besançon et prieur de Bellefontaine, fils de Jean Chifflet, docteur en médecine, et de Marguerite Poutier, sa première femme (10 mai 1597-11 janvier 1657).

(3) Fille de Claude-François, baron de Ray, et de Béatrix de Grammont, dame de Conflandey, Marie de Ray était née le 2 mai 1623.

(4) *Un mariage au dix-septième siècle : Marie de Ray*, dans les *Mémoires* de la Société d'émulation du Jura, année 1920, p. 1.

(5) Béatrix de Grammont, dame de Conflandey, en religion sœur Marie-Victoria, veuve de Claude-François, baron de Ray, fille de Claude-Gabriel de Grammont et d'Anne-Françoise de Laubespin, était entrée chez les Annonciades de Dole en 1625

Digitized by Google

Annonciades de Dole, et Philippe Chifflet dut regagner Bruxelles sans emmener l'enfant.

Il n'entrait pas dans le cadre de mon étude de rapporter en quels termes le bon ecclésiastique rendit compte à sa maîtresse de son voyage. Si je le fais aujourd'hui, c'est qu'il me paraît à propos de montrer quel intérêt la fille de Philippe II portait aux sujets qui devaient se vanter un jour de n'avoir jamais fait passer à son père une mauvaise nuit (1). Dans les deux volumes que madame la comtesse de Villermont à consacrés à la sainte princesse (2), elle n'a guère envisagé le rôle de celle-ci que par rapport aux Pays-Bas : elle aurait dû faire connaître la large part qu'elle eut avec l'archiduc Albert (3), son époux, à la renaissance de la vie religieuse parmi nous ; elle aurait pu aussi rappeler la place que les nobles bourguignons tenaient à la cour de Bruxelles ; un François de Rye (4), un Ferdinand d'An-

(1) J. Chifflet, *Mémoires*, dans les *Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté*, t. VI, p. 105.

(2) *L'infante Isabelle, gouvernante des Pays-Bas.*— Tamines, 1912, 2 vol. in-8 de XXIII-471 et 632 pages, 2 portraits. Après la lecture de ce livre, dans lequel l'auteur a su éviter, comme le constate M. Godefroid Kurth, « ce ton dévotieux et cette onction fade qui rendent illisibles tant d'ouvrages hagiographiques », il n'est personne qui ne souscrive au jugement du savant historien belge : « Comment ne pas l'aimer, cette charmante archiduchesse, qui est bien la plus noble et la plus gracieuse figure de femme qui ait paru dans notre histoire ? »

(3) Albert, archiduc d'Autriche, cardinal archevêque de Tolède, gouverneur, puis souverain des Pays-Bas et du comté de Bourgogne, fils de Maximilien II, empereur, et de Marie d'Autriche (13 novembre 1559-13 juillet 1621).

(4) François de Rye de la Palud, archevêque de Césarée, premier aumônier de l'infante Isabelle-Claire-Eugénie, haut doyen de l'église métropolitaine de Besançon, abbé d'Acey et de Persine, fils de Philibert de Rye de la Palud, général d'artillerie pour S. M. Catholique aux Pays-Bas, et de Claudine de Tournon. Coadjuteur de son oncle Ferdinand de Rye, il lui

Digitized by Google

delot (1), pour ne citer qu'eux, n'en étaient-ils pas les premiers dignitaires ?

Voici, sans y changer un mot, l'entretien de l'infante avec son chapelain au retour de ce dernier (2).

« Le 3 de l'an, S. A. m'envoya en Bourgogne pour aller quérir Mademoiselle de Ray avec train et carroce, ainsy que je l'ay notté particulièrement en l'estat de mon voyage en un petit livre long (3).

« Le 16 mars, je retournay à Bruxelles et le mardy 18 je fus rendre conte à S. A. de ma négociation ainsy qu'elle sortoit de disner. Elle me demanda si seur (4) Marie Victoria (5) estoit bien contante et la comtesse de Champlite (6) aussy, comme on amusoit dans le cloistre la petite de Ray, si sa mère procuroit de Rome une permission pour la tenir dedans (7). Je respondis que seur Marie se louoit grandement de la bonté de S.

succéda comme archevêque de Besançon, mais mourut à Bruxelles, le 17 avril 1637 avant d'avoir pu prendre possession de son siège.

(1) Ferdinand le Blanc, dit d'Andelot, premier maître d'hôtel de l'infante Isabelle-Claire-Eugénie, gouverneur de Gray et colonel d'Amont, fils de Jean-Baptiste d'Andelot, gentilhomme de la bouche de Philippe II, roi d'Espagne, mestre de camp général des armées de S. M. Catholique aux Pays-Bas, bailli de Dole, et de Marguerite le Blanc, dame d'Ollans.

(2) *Mss. Chifflet*, t. XCVI, fol. 185.

(3) Ce petit livre ne s'est pas retrouvé dans les manuscrits de la collection Chifflet.

(4) Boyvin écrit le mot *sœur* comme le prieur de Bellefontaine.

(5) C'est le nom que la baronne de Ray avait pris en entrant chez les Annonciades de Dole.

(6) Magdeleine de Bauffremont, veuve de Clériadus de Vergy, comte de Champlitte, gouverneur du comté de Bourgogne, fille de Claude de Bauffremont, baron de Sennecey, seigneur de Châtenois, Givry, etc., lieutenant de roi en Bourgogne, bailli et capitaine de Chalon, et de Marie de Brichanteau.

(7) Elle n'avait qu'une permission de l'archevêque de Besançon, du 2 janvier 1631.

Digitized by Google

A. qui luy permettoit de tenir sa fille au cloistre ; que la comtesse de Champlite estoit demeurée contante à la réception des responses de S. A. ; que la petite de Ray s'amusoit à faire de petits bâtimens et qu'il y avoit des seurs coadjutrices qui n'estant pas obligées au cœur (1) l'entretenoient ; que pour la dispense de Rome je ne doubtois point que seur Marie ne la procurast, au cas où elle luy fust nécessaire.

« Elle me demanda en oultre si j'avois veu l'archevesque de Besançon (2), comment il se portoit et s'il estoit bien contant de l'administration qu'on lui avoit donnée du gouvernement de Bourgongne (3). Je dis que je l'avois esté visiter, qu'il se portoit très bien et qu'il tesmoingnoit d'estre très contant.

« De plus S. A. me demanda si le président (4) estoit mort avant ma sortie de Bourgongne (5), si je l'avois veu et s'il estoit mort bien viel. Je respondis que je l'avois veu, qu'il estoit mort dez ma sortie et qu'il m'avoit dit qu'il n'avoit que 75 ans. S. A. répliqua que

(1) Chœur.

(2) Ferdinand de Longwy, dit de Rye, archevêque de Besançon et prince du Saint-Empire, abbé de Saint-Claude et de Cherlieu, prieur de Saint-Marcel, d'Arbois et de Gigny, maître des requêtes au parlement de Dole, fils de Gérard de Rye de la Palud, seigneur de Balançon, et de Louise de Longwy, marquise de Treffort, dame de Vuillafans (1556-20 août 1636).

(3) Après la mort du comte de Champlitte, Ferdinand de Rye avait été commis au gouvernement du comté de Bourgogne avec le parlement. V. L'infante Isabelle-Claire-Eugénie à l'archevêque de Besançon, Bruxelles, 10 décembre 1630. — *Mss. Chifflet*, t. LIV, fol. 95.

(4) Adrien Thomassin, seigneur de Mercey, président du parlement de Dole, fils de Nicolas Thomassin, seigneur de Villeparois et de Mercey, et de Bénigne de Vaux.

(5) Le président de Mercey était mort le 9 mars 1631. V. Boyvin à Philippe Chifflet, Dole, 10 mars 1631. — *Ibid.*, t. CIV, fol. 294.

Digitized by Google

les viellards aymoient bien se faire un peu plus jeunes et que le président avoit plus de 75 ans.

« Elle s'enquist aussy par quel chemin j'estois retourné, si j'avois eu mauvais temps, qu'elle m'avoit plaint au départ à cause du temps très fascheux qu'il faisoit. Plus si j'avois eu quelque mauvais rencontre (1) et si j'estois retourné en compagnie. Je respondis que les chevaux avoient souffert du mauvais chemin, et non moy, qui n'avois trouvé aucune incommodité à son service ; que je n'avois eu aucun mauvais rencontre, ni personne qui m'eust rien demandé, et que j'estois venu avec l'abbé de Bellevaux (2), fils du fut baron de Belvoir (3), très brave homme et très zélé à son royal service. Elle me demanda sur cela si le comte de Champlite (4) estoit en possession de l'hoirie de son oncle (5)

(1) Au dix-septième siècle, on faisait fréquemment *rencontre* du masculin. En 1668, Marguerite Buffet le disait encore dans ses *Observations* des deux genres. E. Littré, *Dictionnaire de la langue française*, t. IV, p. 1608.

(2) Jean-Baptiste de Cusance, abbé de Bellevaux, prieur de la Ferté-sur-Aube et du Moutherot, grand archidiacre de Besançon, fils de Vandelin-Simon de Cusance, baron de Belvoir et de Saint-Julien, et de Béatrix de Vergy.

(3) Vandelin-Simon de Cusance, baron de Belvoir et de Saint-Julien, fils de Claude de Cusance, baron de Belvoir, et de Philiberte de Lugny, baronne de Ruffey et de Montigny.

(4) Clériadus de Vergy, dit de Cusance, comte de Champlitte, fils de Claude-François de Cusance, baron de Belvoir et de Saint-Julien, mestre de camp d'un terce bourguignon, et d'Ernestine de Witthem, marquise de Berghes. Ce jeune seigneur mourut à Gray, le 14 septembre 1635, comme il allait épouser Marie de Ray. Cf. E. Longin, *Caroline d'Autriche et Béatrix de Cusance*, p. 81; Id., *Un mariage au dix-septième siècle : Marie de Ray*, p. 36.

(5) Clériadus de Vergy, comte de Champlitte, baron et seigneur de Vaudrey, Arc, Morey, Mantoche, Leffond, etc., gouverneur et capitaine général du comté de Bourgogne, chevalier de la Toison d'or, fils de François de Vergy, comte de Cham-

Digitized by Google

et sa mère (1) de l'usufruict. Je respondis qu'ouy. S'il estoit grand. Je dis qu'il avoit de 12 à 13 ans (2).

« Plus qu'est-ce qu'on disoit en Bourgongne des affaires d'Italie et en France des mouvements présents. Je respondis qu'en nostre pays on n'a pas de grandes nouvelles et qu'en France on n'osoit parler, tant le cardinal de Richelieu estoit puissant (3).

Après cela je donnay à S. A. plusieurs cueillères de buys (4) que Madame de Chasteau Rouillau (5) m'avoit

plitte, baron et seigneur de Fouvent, Autrey, Morey, Flagy, la Rochelle, Arc, Mantoche, etc., gouverneur et lieutenant général du comté de Bourgogne, chevalier de la Toison d'or, et de Renée de Ray, sa seconde femme.

Clériadus de Cusance ne fut mis que deux ans plus tard en possession de l'héritage de son oncle, dont il avait relevé le nom et les armes. V. Boyvin à Jean-Jacques Chifflet, Dole, 12 juin 1633. — *Mss. Chifflet*, t. CII, fol. 145.

(1) Ernestine de Witthem, marquise de Berghes, veuve de Claude-François de Cusance, baron de Belvoir et de Saint-Julien, fille de Jean de Witthem, marquis de Berghes, comte de Walhain, baron de Beersele, grand veneur de Brabant, et de Marguerite de Mérode.

(2) Il avait, en réalité, dix-sept ans, étant né le 29 novembre 1613.

(3) Philippe Chifflet se rencontre ici avec l'historien franc-comtois qui a écrit : « Sous le cardinal, toute parole libre donnoit soubçon et tout soubçon estoit mortel. » Girardot de Nozeroy, *Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgongne*, p. 83.

(4) Ces cuillers venaient sans doute de Saint-Claude, où depuis longtemps on travaillait le buis. « Incolæ... ex buxo et aliis radicibus quæstum non minimum capiunt, quibus cochlearia, fistulas, tubas, classica, precatorios globulos et alia conficiunt, quæ inde ad exteriores terras exportantur. » Gilbert Cousin, *Brevis ac dilucidà Burgundiæ superioris, quæ Comitatus nomine censetur, descriptio*, p. 116.

(5) Anne-Nicole d'Andelot, veuve d'Antoine Mouchet, seigneur de Châteaurouillaud, fille de Jean-Baptiste d'Andelot, gentilhomme de la bouche de Philippe II, roi d'Espagne, mestre

Digitized by Google

données, quantité d'*Agnus Dei,* plusieurs boettes de bassin à cave en ovale, des toupies de corne et autres choses, mesme des images du S. Suaire (1) sur du satin, brodées autour, toutes lesquelles choses S. A. receut de bonne volonté et me dit qu'elle les envoyeroit en Espagne et que je l'avois chargée de raretez. Entre icelles il y avoit un *Agnus Dei* de corne de buffe (2) venant de Milan avec une petite chaîne d'or au bout, lequel Madame de Ray m'avoit donné. S. A. me le rendit et dit qu'elle vouloit que je le gardasse pour mémoire du voyage de Bourgongne. Elle me demanda si la dame de Chasteau Rouillaud estoit sourde. Je dis qu'ouy. Et enfin elle me dit qu'elle estoit satisfaicte de mon voyage et que je l'avois contantée. Après, comme elle me dit qu'elle croyoit que tout le parlement se vouloit laisser mourir (3), je pris la hardiesse de luy recommander instamment l'advocat Lulier (4), mon beau-frère (5),

de camp général des armées de S. M. Catholique aux Pays-Bas, bailli de Dole, et de Marguerite le Blanc, dame d'Ollans (1562-29 novembre 1635). C'était à Mme de Châteaurouillaud que la petite baronne de Ray devait être confiée pendant le voyage. E. Longin, *Une veuve franc-comtoise : Mme de Châteaurouillaud (1562-1635)*, dans les *Mémoires* de la Société d'émulation du Jura, année 1915, p. 75.

(1) Sur les images du Saint-Suaire, dont on fit des présents jusqu'à la Révolution, cf. J. Gauthier, *Notes iconographiques sur le Saint-Suaire de Besançon*, dans le *Bulletin* de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, année 1883, p. 288.

(2) Buffle.

(3) Trois membres de la cour de Dole étaient effectivement morts à l'automne précédent : Claude Clerc, le 23 septembre, Antoine Bereur, le 27 septembre, et Pierre Sachault, le 27 octobre.

(4) Claude-François Lulier, docteur ès droits, fils de Guillaume Lulier, docteur ès droits, et d'Isabeau Dard, sa seconde femme, devait mourir président du parlement de Dole le 28 avril 1660.

(5) Peu de temps après avoir perdu sa femme Marguerite Poutier, le père de Philippe Chifflet avait épousé en secondes

Digitized by Google

nommé de touts unanimement (1) à la place du fut conseiller de Mutigney (2). »

Tel est l'entretien que le prieur de Bellefontaine eut avec sa maitresse à son retour de Franche-Comté : il se peut que je m'abuse, mais il ne me semble pas sans intérêt de faire voir avec quelle aménité la bonne infante

noces la mère de Claude Lulier. C'est à quoi Antoine Brun faisait allusion, lorsqu'il écrivait au prieur de Bellefontaine : « Vous aurés desjà sceu comme mon cousin Lulier et moy sommes nommés; je ne sçay si cette imaginaire fraternité vous empeschera d'estre pour moy; je ne pense pas; du moins vous ne devés pas estre contre et il me seroit bien dur que le meilleur amy que j'ay au monde fût le continuel persécuteur de ma fortune. Vous m'avés desjà faict assés de mal en m'empeschant d'estre lieutenant d'Amont et donnant deux empeschemens à mr de Menoux. Vous avés dequoy me réparer maintenant cette ruine; si toutefois vostre humeur vous porte à perdre entièrement vostre pauvre dom Antonio, faictes luy du moins bonne guerre. » Brun à Philippe Chifflet, Dole, 19 mars 1631. — *Mss. Chifflet*, t. CI, fol. 508.

(1) « Il (Lulier) a un singulier et rare avantage, c'est d'avoir esté nommé de tous comme vous verrez. » Boyvin à Philippe Chifflet, Dole, 10 mars 1631. — *Ibid.*, t. CIV, fol. 293.

On sait qu'en cas de vacance d'un siège à la cour, celui du président excepté, le parlement proposait trois candidats à l'agrément du roi. Dans la circonstance présente, les suffrages donnés avaient été les suivants : « Ainsy se treuvent comprins en cette nomination ledit advocat Lulier pour le premier nommé, ayant heu toutes les voix; le second est le docteur Doroz, qui en at heu dix, et le troisième est ledit docteur Brun, qui en at aussy heu dix, mais comme plus jeune advocat il at esté le dernier. » La cour à Philippe IV, Dole, 10 mars 1631. — *Ibid*, t. LIV, fol. 100 v°.

(2) François Mairot, seigneur de Mutigney, conseiller au parlement de Dole, fils de Jean Mairot, seigneur de Mutigney, et d'Anne David, sa première femme. Lampinet, *Bibliothèque séquanoise*, t. VI, fol. 143 v°, et Dunod, *Mémoires pour servir à l'histoire du comté de Bourgogne*, p. 656, le font mourir le 14 mars 1631 ; il mourut, en réalité, le 4. Cf. J. Feuvrier, *Feuillets de garde : les Mairot*, p. 16.

Digitized by Google

traitait les gens de sa maison ; la douce gaieté qui faisait le fond de son caractère transparaît dans sa remarque au sujet du magistrat dolois qui cherchait à se faire passer pour moins vieux qu'il n'était. Ce n'est pas la seule conversation que Philippe Chifflet rapporte : il montre ailleurs la gouvernante des Pays-Bas s'informant avec sollicitude de l'arrivée de sa belle-sœur (1), de ses neveux (2) et de sa nièce (3) à Bruxelles (4), mais nulle part il n'est autant question de notre province et l'on n'aura pas vu sans surprise les produits de l'industrie de nos montagnes destinés à prendre le chemin de Madrid à titre de raretés (5).

E. L.

(1) Jeanne-Baptiste Malbouhans, épouse de Jean-Jacques Chifflet, médecin de la chambre de Philippe IV, roi d'Espagne, fille de François-Jules Malbouhans, seigneur de la Montoillote, docteur ès droits, et de Françoise Bannelier, avait rejoint son époux aux Pays-Bas le 15 janvier 1630. Elle mourut à Bruxelles le 27 mai 1635.

(2) Jules et Jean Chifflet. Le premier devint chanoine de Besançon, prieur de Dampierre, abbé de Balerne et conseiller clerc au parlement de Dole ; ses mémoires forment les tomes V et VI des *Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté* ; son portrait, en costume de chancelier de l'ordre de la Toison d'or, est au musée de Besançon. Le second fut chanoine de Tournai et aumônier de D. Juan d'Autriche, gouverneur des Pays-Bas.

(3) Jeanne-Antoinette Chifflet, sœur des précédents, prit plus tard le voile à la Visitation de Dole sous le nom de sœur Jeanne-Angélique.

(4) *Mss. Chifflet*, t. XCVI, fol. 174 ; A. Castan, *Les origines et la date du Saint-Ildefonse de Rubens*, Pièces justificatives, VI, dans les *Mémoires* de la Société d'émulation du Doubs, année 1884, p. 82.

(5) Sur la libéralité sans bornes de l'infante, cf. E. Longin, *Contribution à l'histoire de l'infante Isabelle-Claire-Eugénie*, dans le *Bulletin* de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône, année 1908, p. 393.

Digitized by Google

Digitized by Google

J. COURTOT.

L'ÉVOLUTION

DE

L'ARCHITECTURE A DOLE

du sac de Dole au début du XVII^{e} siècle

Digitized by Google

Digitized by Google

L'ÉVOLUTION DE L'ARCHITECTURE A DOLE

du sac de 1479 au début du XVII[e] siècle [1]

Il est inutile de rappeler combien le développement artistique de notre province a été entravé par les guerres et les invasions qui l'ont ravagée. La ville de Dole, telle que nous la voyons actuellement n'est, en somme, pas antérieure à la lente reconstruction qui suivit le sac de 1479. Que subsistait-il après ce sac? Il est difficile d'en juger d'après les textes ; car, si la plus grande sauvagerie régna à ce moment, du moins les moyens de destruction étaient infiniment moins puissants qu'aujourd'hui. Il faudrait un travail délicat d'interprétation psychologique des documents pour savoir ce qui put résister à l'incendie. On sait que le bois fut d'abord très employé pour la reconstruction ; mais sans doute de nombreux murs furent réemployés dans la suite, et

(1) Je n'indique pas les références aux ouvrages traitant de Dole auxquels j'ai dû bien souvent recourir, surtout pour des renseignements de dates, ouvrages classiques et que chacun connait. Aussi m'a-t-il paru inutile de les citer dans cette note qui a surtout pour objet d'étudier l'évolution de l'architecture d'après les monuments eux-mêmes. Je me borde à donner dans les notes, avec certaines explications, des références aux maisons et édifices qui m'ont servi d'exemples et de points de repère.

Mais je ne veux pas manquer de signaler tout ce que je dois, en dehors même de ses ouvrages, à M. Julien Feuvrier, archiviste de la ville et conservateur du musée archéologique de Dole, qui m'a toujours guidé de son expérience et de ses conseils. Qu'il veuille bien trouver ici l'expression de ma plus vive gratitude.

Digitized by Google

il est impossible de dire actuellement si tel encadrement de baie, d'un style déjà en usage avant 1479, est ou non antérieur à cette date ; car nous savons avec quel retard les formes décoratives en usage dans d'autres pays étaient adoptées dans notre province.

Lors du sac de 1479, les Français épargnèrent le couvent des Cordeliers; mais de complets remaniements des bâtiments conventuels au XVI^e^ et au XVIII^e^ siècle ne nous ont presque rien laissé des constructions primitives. La chapelle elle-même, si son plan et sans doute ses murs sont antérieurs au sac, fut, croit-on, consacrée à nouveau vers la fin du XV^e^ siècle (1), ce qui indiquerait de grandes réparations. En outre, ses voûtes présentent, par le profil de leurs nervures et le décor de leurs amortissements, tous les caractères du milieu du XVI^e^ siècle.

La maison qui porte actuellement le n° 7 de la rue de Besançon, fut aussi épargnée, car Charles d'Amboise y logea. Cependant on remarque au rez-de-chaussée des voûtes du XVI^e^ siècle, et les fenêtres de l'escalier ont un profil qu'on ne trouve guère employé avant 1575.

Dole ne possède donc, en somme, rien qui soit antérieur à la fin du XV^e^ siècle ou au début du XVI^e^. C'est encore ici le plein moyen âge, avec ses corniches au profil mouvementé, aux contrastes puissants créant de fortes ombres. Il n'y a pas de symétrie dans les façades, les axes des baies ne se correspondent point. Pourtant on suit sans peine l'évolution des formes vers un type plus fin. Les colonnettes rondes entourant les baies s'allègent d'un petit filet (2) qui, se développant, les

(1) On en trouverait sans doute trace aux archives de la ville, dans les registres de délibérations, que je n'ai pu malheureusement consulter.

(2) Place Nationale, n° 4 (façade sur la rue Dusillet).

Digitized by Google

transforme en moulures piriformes plus complexes ; les pénétrations à l'accolade et aux angles de ces profils bien taillés créent des ombres fines et précises (1). Les pleins et les vides sont répartis d'une manière mieux équilibrée, les tympans deviennent d'étroits meneaux et les baies se rapprochent par groupes de trois, quatre et même six, côte à côte (2).

Même évolution dans les maisons plus simples habitées par le peuple. Ici encore, on sent se reformer peu à peu d'habiles tailleurs de pierre. La forme des baies change légèrement : d'abord lourde et indécise, à forte accolade, elle s'affine par un tracé plus net, des courbes de plus petit rayon ; les angles supérieurs, d'abord arrondis, deviennent droits, l'accolade disparaît, le profil change. Formé d'abord d'un simple cavet, souvent remplacé par un chanfrein quand l'accolade a disparu, il devient par transition une doucine (3), puis un talon, et l'on a le profil type de la fin du XVI^e^ siècle, qui parait employé de 1575 à 1615 environ (4), d'après diverses maisons à date certaine.

Remarquons d'ailleurs, que l'apparition d'une forme nouvelle n'implique nullement qu'elle supplante l'an-

(1) N° 40, Grande-Rue ; n° 12, rue des Arènes ; n° 24, rue Dusillet ; n° 7, rue Granvelle (dans la cour); rue des Templiers, ancien hospice du St-Esprit.

(2) Quatre baies : n° 17, rue du Parlement (façade sur la rue Granvelle) ; n° 21, rue Dusillet (1592) ; n^os^ 11 et 22, rue du Mont-Roland ; n° 20, rue Pasteur (1579) ; n° 55, rue de Besançon.

Cinq baies : n° 4, place Nationale (façade sur la rue Dusillet) ; n° 55, rue de Besançon.

Quatre, cinq et six baies : n° 36, rue des Arènes.

Assez souvent des meneaux ont été détruits, mais on voit toujours leurs traces.

(3) N° 15, rue du Gouvernement ; n° 17, rue du Collège.

(4) N° 20, rue Pasteur, 1579 ; Collège de l'Arc, bâtiment de 1607 (salle de musique) ; n° 9, rue Carondelet, actuellement presbytère, 1608 ; n° 17, rue Maillard, 1610.

Digitized by Google

cienne ; de fortes traditions de métier, ou même le grand âge d'un maître maçon, peuvent faire conserver extrêmement tard des dispositions depuis longtemps abandonnées par d'autres. Nous en avons peut-être un exemple dans une anomalie difficilement explicable : au n.° 57 de la rue de Besançon, une maison qui présente tous les caractères qu'on serait tenté d'attribuer, au début du XVI^e^ siècle, porte la date de 1625 dans un cartouche qui, lui, est bien de cette époque. Est-ce la trace de réparations entreprises à ce moment ? En tous cas, c'en est la seule.

La période proche de l'an 1500 vit reconstruire des édifices publics dont il ne nous reste à peu près rien : l'Université, les halles, le palais du Parlement où Philibert le Beau fut reçu en 1502. Mais Hugues et Richard Maire y travaillaient encore dans la seconde moitié du XVI^e^ siècle (1).

Il est certain que, pendant presque toute la première moitié de ce siècle, les traditions du moyen-âge subsistèrent intactes. Ce sont des œuvres purement flamboyantes qui nous restent de l'hospice St-Esprit-du-Pont, rue des Templiers, que Marguerite d'Autriche fit restaurer, sinon reconstruire, en 1515, alors que le chantier de Brou était en pleine activité ; ou du collège St-Jérôme,

(1) C'est sans doute à cette période de construction qu'il faut attribuer la porte du palais, transportée et devenue celle de l'Hôtel de Ville. La proportion grêle de ses colonnes et de ses chapiteaux pourrait cependant la faire passer pour une des œuvres les plus précoces de la Renaissance dans notre pays, ce qui est peu probable.

La grande salle du Parlement aurait eu autrefois, d'après MARQUISET, un plafond à caissons richement sculpté d'après les dessins de Serlio ; rien, d'ailleurs, ne vient confirmer cette allégation. Le passage, ou au moins l'influence en Franche-Comté d'un architecte italien de la première Renaissance française, aurait été un fait intéressant. Notons que Serlio se trouvait à Lyon vers 1547.

Digitized by Google

aujourd'hui couvent de la Visitation, dont la construction commença en 1495. Sa chapelle, consacrée en 1520, était très élégante quand la nef était entière et les fenêtres dégagées jusqu'à la base. Elle renferme encore de belles clefs de voûte, d'admirables culs-de-lampe à personnages d'un caractère puissant. Les statues d'apôtres qui la décoraient datent de la même époque et sont maintenant à l'église Notre-Dame ; ce sont des œuvres fortes, d'une belle masse, remarquables surtout par les draperies largement traitées sans trop de mouvement. Une belle porte de style flamboyant subsiste encore dans un vestibule voisin de la chapelle.

L'édifice le plus important de cette époque est naturellement l'église Notre-Dame, dont je ne m'occuperai guère ici, étudiant surtout l'évolution de l'architecture civile. On doit dire cependant que, si cet édifice manque d'élégance (1), — sa construction témoigne d'un effort admirable après tant de ruines, — il a, du moins, été très largement conçu, bien bâti, puisque ses voûtes n'ont pas bougé. Son chœur surtout, très élancé et d'ailleurs sans arcs-boutants, serait fort beau si les fenêtres étaient dégagées jusqu'à leur base comme primitivement et conservaient encore des vitraux anciens. Cette église présente plus d'un caractère commun avec celle de St-Nicolas-du-Port (Meurthe-et-Moselle), bâtie de 1495 à 1545, toute question de richesse d'ornementation mise à part. C'est cette décoration qui manque le plus à Dole : déjà très pauvre à l'extérieur, sauf aux portails du transept où elle participe en partie de la Renaissance, sans vie surtout au porche principal, elle

(1) Ce dont témoignent les voûtes en blocage, les murs extradossés sur les doubleaux de la nef (les panneaux de voûte s'appliquent très mal sur les nervures), et le recoupement des nervures entre elles avant leur pénétration dans un grand nombre de piles.

Digitized by Google

est absente à l'intérieur, étant donnée la suppression totale des chapiteaux, ce qui est la règle dès le XVe siècle. Elle se réduit donc à quelques clefs mal visibles, et, seule, une tête apparaît sous la voûte dans l'angle ouest du croisillon sud du transept.

Dans cette période flamboyante, la sculpture a d'ailleurs dû rester très rare à Dole, sauf les exemples précédents de l'hospice du St-Esprit et surtout des très beaux restes du collège St-Jérôme, qui peuvent probablement être l'œuvre d'artistes étrangers à la ville. Il ne nous reste qu'une niche (1) avec dais et feuillages, d'ailleurs assez pauvrement traitée comme celles du porche ouest de Notre-Dame. Une autre (2) se voit encore dans ce qui reste du bastion Philippe ou Bergère, terminé en 1547, et peut bien dater de la même époque quoique encore tout à fait flamboyante.

Partout ailleurs nous ne voyons qu'œuvres de tailleurs de pierre (ceux-ci, nous l'avons vu, s'étaient vite perfectionnés), mais non de sculpteurs. Et c'est bien conforme aux caractères généraux de l'art gothique à sa dernière évolution dont tout le décor, presque géométrique, était formé de moulures et de bases de plan souvent complexe amenant de très nombreuses pénétrations.

Durant le XVIe siècle se manifeste peu à peu l'influence de la Renaissance, qui transformera complètement le type des façades. Mais c'est très timidement et lentement que cette action se fera sentir dans l'architecture; très tard d'abord, et les premiers travaux exécutés à Dole par Claude Lulier et Denis Lerupt datent, respectivement, de 1545 et de 1556. L'histoire de leurs

(1) N° 31, Grande-Rue (conservée dans une façade du XVIIIe siècle.

(2) Dans une cour de l'école Pasteur, n° 14, rue du Gouvernement.

Digitized by Google

ateliers et de leur influence, qui est presque toute l'histoire de la Renaissance en Franche-Comté, a été entièrement mise au jour par les recherches approfondies d'Auguste Castan, de Jules Gauthier et du chanoine Paul Brune, qui sont la base indispensable de toute étude sur ces sujets. L'on sait par eux que les œuvres de ces artistes ne sont guère au début que des détails isolés d'architecture décorative, destinés le plus souvent à l'intérieur d'édifices religieux : à Dole, la chaire en 1556, en 1562, le jubé des orgues et sans doute la porte sous la tour (1).

(1) L'ordonnance de cette porte est exactement la même que celle du jubé, sauf une seule différence : les profils qui étaient décorés d'oves ou de rais de cœur à l'intérieur, ne le sont plus au dehors, afin de paraître plus robustes. Les chapiteaux sont du même type ; le décor de la plate-bande des arcs, des écoinçons et de la frise, est presque répété. L'on y retrouve encore cette palmette grassement traitée comme un bouquet de feuilles charnues qu'on retrouve à la même époque sur tant d'édifices de Dijon ; — il faut d'ailleurs noter qu'elle est très rare, sinon inconnue, à Besançon. — Les rinceaux sont traités comme des vergettes enchevêtrées, avec des courbes irrégulières qui dénotent une observation juste et très attentive de la nature. Ces rinceaux, qui décorent certains pilastres du jubé (ceux des autres pilastres sont plus stylisés et d'inspiration classique), ainsi que les écoinçons de ce jubé et de la porte ouest de l'église de Dole, sont exactement ceux que l'on retrouve au Palais de Justice de Dijon : sur la façade, bâtie par Hugues Brouhée, où ces rinceaux courent librement à la surface du mur, sans aucun encadrement, et sur la porte sculptée par Hugues Sambin, où ils décorent les grands panneaux.

Ce décor typique de palmettes et de rinceaux légers est bien spécial à notre région. A-t-il été créé, ou plutôt amené, de banal qu'il était, à cette forme originale, par l'atelier des Lerupt ou par les ateliers de Dijon ? Il est difficile de le savoir : il faudrait d'abord avoir les dates exactes de nombreuses maisons particulières pour connaître les plus anciennes. On peut seulement constater qu'à cette époque les ateliers des deux villes ont certains thèmes communs, à côté d'autres qui diffèrent. Les ateliers

Digitized by Google

Quelques années avant, le tombeau des Carondelet qui, par le délicat modelé de ses reliefs et ses fins profils, semble bien être un travail italien, proposait déjà un exemple parfait de l'emploi de formes nouvelles (1). On ne connait d'ailleurs pas l'origine de cette œuvre, on sait seulement qu'elle fut envoyée de Bruges à Dole vers 1542. Toutefois, ce tombeau et les œuvres de l'atelier local des Lerupt, sont des morceaux très adroits, mais sans lien avec l'architecture organique de l'église ; corniches, portails et baies dérivent, nous l'avons vu, des formes du moyen âge plus ou moins évoluées. Il faut cependant faire une exception pour

de Dijon étaient d'ailleurs, pour diverses raisons, infiniment plus actifs que celui de Dole ; des relations très étroites les rattachaient, sans que pour cela chacun perdit son originalité propre. On doit cependant noter, au sujet de cette question d'influences, que, dans le cas particulier, le jubé de Dole est antérieur d'une dizaine d'années à la façade du Palais de Justice de Dijon, bâtie après 1570.

(1) Denis Lerupt semble bien avoir pris ce tombeau comme modèle pour certains détails d'ordonnance du jubé. Ce sont les mêmes entrelacs géométriques en faible relief sur la platebande des arcs pour les accuser (Lerupt les répète aussi à l'intrados), alors que le plus souvent le profil de l'arc rappelle celui de l'architrave plus ou moins simplifié. On retrouve au jubé, identiques, les rangs de perles qui relient les différents plans de de l'architrave et le décor de rais de cœur sur le talon qui la couronne ; de même encore, à la corniche, les oves sur le quart de rond qui en forme la base et les rais de cœur sur la doucine qui l'achève. En plus, Lerupt, innovant, anime le plan vertical du larmier de la corniche par de légers retraits qui évoquent l'idée de modillons ; ceux-ci seraient d'ailleurs déplacés en cet endroit.

Mais ce ne sont là que des détails d'ornementation, et, pour la sculpture décorative du jubé, Lerupt reprend toute sa personnalité. Le décor de la frise et des écoinçons, au lieu d'être formé de figures en bas-relief d'inspiration antique, comme au tombeau des Carondelet, est ici du type original qui est très particulier à la région.

Digitized by Google

quelques détails de sculpture au couronnement du portail nord et pour les remplages des grandes baies du transept, qui présentent déjà quelques formes inspirées de la Renaissance (1).

Une maison détruite à la fin du XIXe siècle pour refaire une sotte façade semblait être antérieure au milieu du XVIe siècle. C'est celle qui fait l'angle de la rue de Besançon et de la rue Attiret et que FRANSQUIN et MARQUISET nous ont décrite. Elle était ornée de six colonnettes en marbre du pays ; à la base trois d'ordre ionique sur un soubassement, leur corniche servant de base à trois autres d'ordre corinthien et composite. Cette maison porte encore sur une pierre saillante la date de 1543 (2). Cette description nous permet d'imaginer cette façade, de composition toute classique, où apparaît déjà une polychromie discrète obtenue par l'emploi des matériaux locaux colorés. Les ateliers des Lulier et des Lerupt en firent grand usage dans toute la seconde moitié du XVIe et jusqu'au XVIIe siècle, employant des pierres rouges, blanches et noires. En plus des œuvres qu'on peut attribuer sûrement à ces ateliers, d'autres comme le portail des Cordeliers (1572), celui du collège de Grammaire (vers 1588), le porche de la

(1) L'église renferme encore quelques belles pierres tombales de ce début de la Renaissance. C'est d'abord celle d'Odon de la Tour et de Louise Vicquot, qui garde en grande partie le type traditionnel, mais où les arcs encadrant les figures sont couronnés d'une sorte de fronton où des arabesques d'un style très pur sont gravées très finement par un artiste habile. Deux autres pierres tombales, celles de Constance de Marenches et de Jeanne Fabri et surtout celle de Marguerite de Marenches, sont au contraire du type original créé par les ateliers de la région, celui de Dijon sans doute. Le relief en est plus grand, et la composition et le modelé sont fortement accentués.

(2) FRANSQUIN et MARQUISET donnent tous deux le millésime 1503. C'est sans doute une erreur de lecture ou plutôt une faute d'impression dans l'ouvrage de FRANSQUIN.

Digitized by Google

chapelle du collège de l'Arc (1601), le portail de la chapelle des Carmélites (XVII^e siècle), sont bâties également de pierres de diverses couleurs (1). D'autres œuvres ont certainement disparu comme le pavement de couleur que le Conseil de ville décida, en 1596, de faire exécuter sous le clocher selon le modèle donné par Hugues Lerupt (2).

Cependant, malgré ces nombreux exemples, l'emploi de la polychromie dans des façades (surtout pour des maisons particulières) est très rare à Dole, beaucoup plus qu'elle ne l'est à Dijon, dans les hôtels du XVI^e siècle, et à Besançon, dans divers hôtels et surtout au Palais de Justice. On ne rencontre pas ici ces tables de pierres de couleur, où sont souvent gravées des inscriptions, et qui animent les murs, formant des champs entre les baies ou au-dessus d'elles. On voit seulement çà et là quelques corniches (3), une porte décorée et des cadres de fenêtres (4) en pierre de Sampans ou en pierre gris-bleu qui tranchent sur le fond plus neutre du mur ou du crépi (5).

C'est au milieu du XVI^e siècle que furent élevées les fortifications de Dole sous la direction de l'ingénieur

(1) La pierre rouge de Sampans domine, même dans des œuvres exposées aux intempéries où les architectes l'employaient quoique gélive ; aussi s'est-elle souvent effritée, ce qui explique pourquoi tant de ces portails ont beaucoup souffert et montrent des profils rongés.

(2) Archives de Dole, 78, délibération du Conseil de ville du 9 août 1596.

(3) N° 15, rue de Besançon.

(4) N° 35, Grande-Rue (1658).

(5) Notons, d'autre part, que l'on peignait sur certaines façades des inscriptions, des ornements, ou même des sujets plus complets, comme au portail du collège de Grammaire, ou sur l'arc et les murs du cloître du collège de l'Arc. La balustrade de la tribune des orgues à l'église Notre-Dame, présente aussi quelques traces de peintures.

Digitized by Google

italien Precipiano, qui arriva en 1541 et mourut à Dole en 1560 ; elles étaient à peu près terminées en 1565. Avec Precipiano et déjà avant lui étaient venu beaucoup d'autres italiens, ingénieurs, imagiers, maçons, qui ont bien pu développer à Dole le goût des décorations à la nouvelle mode. Du décor de ces fortifications il nous reste peu de choses, les portes ayant toutes disparu. Cependant nous avons encore au musée archéologique une statue de Pallas qui décorait le bastion du Vieux-Château et, transporté dans un mur de la rampe du Cours, un bas-relief où se voient deux sirènes, provient sans doute du bastion des Bénits. En outre, une des inscriptions que portaient ces fortifications subsiste en partie dans l'impasse des casernes, gravée en capitales romaines d'un très beau type.

En suivant l'ordre chronologique des constructions à date certaine qui nous restent, nous trouvons dans la seconde moitié du XVIe siècle la petite porte de côté du bâtiment actuel de l'Hôtel de Ville (1). Mais ce n'est encore là qu'un détail, et la forme en gable de son fronton semble la rattacher encore à des traditions anciennes. Cette porte, datée de 1570, est attribuée souvent, sans preuves, à Claude Lulier, d'ailleurs auteur du buste de Charles-Quint qui, accosté de deux génies de pierre encore existants, se trouvait sur la porte d'entrée du palais du Parlement (2).

Çà et là dans la ville divers détails montrent l'usage des profils nouveaux par des artisans qu'on sent encore mal habitués à leur emploi : des niches décorées (3), des encorbellements et de petites fenêtres d'échau-

(1) Il est formé de deux anciennes maisons particulières.

(2) La même qui sert actuellement d'entrée principale à l'Hôtel de Ville.

(3) N° 7, rue de Besançon (dans la cour) ; n° 7, rue Granvelle ; n° 6, rue du Parlement, celle-ci datée de 1597.

Digitized by Google

guettes (1). Mais ce ne sont que des additions à des maisons conçues entièrement dans l'esprit du moyen âge.

En 1572, nous trouvons déjà une œuvre infiniment plus importante ; le portail des Cordeliers, formé de quatre colonnes ioniques élancées portant un fronton ouvert ; il abritait autrefois cinq statues. Les deux génies ailés couchés sur les rampants sont encore l'œuvre probable de Denis Lerupt. C'est déjà un ensemble, restreint mais bien composé, que ce grand portail décoré de fines sculptures ornementales jusque sous l'entablement et flanqué d'une porte basse que surmonte une amusante petite fenêtre étroite en forme de niche et un cartouche malheureusement martelé (2).

Mais la première œuvre d'esprit nouveau qui se suffise entièrement à elle-même est le couronnement du clocher bâti de 1578 à 1583 sur les dessins de Hugues Sambin, le célèbre architecte bourguignon qui éleva bientôt après à Besançon la spirituelle et riche façade du Palais de Justice. Nous ne pouvons bien juger de son œuvre de Dole, mutilée qu'elle fut par le bombardement du prince de Condé en 1636 et détruite en grande partie par l'orage de la nuit du 7 au 8 août de la même année. Quelques gravures et des dessins peu

(1) N° 12, rue du Mont-Roland ; rue des Vieilles-Boucheries, tourelle à l'angle d'une maison dépendant du n° 26 de la Grande-Rue, et dont la cave porte sur une clef de voûte la date de 1549.

(2) Dans le cloître des Cordeliers subsiste une inscription tumulaire de 1561 dans un cartouche en partie martelé et un élégant édicule de 1580 en pierres de diverses couleurs. Des restes de monuments funéraires se voyaient encore dernièrement dans la chapelle et ont été détruits, sans aucune raison, lors de la transformation de cet édifice en cinéma en 1919. De fort intéressantes statues et des bas-reliefs provenant des tombeaux détruits depuis la Révolution sont conservés au musée archéologique,

Digitized by Google

détaillés permettent cependant de se faire une idée de ce curieux étagement de dômes qui allégeait cette tour par ailleurs si lourdement construite par les maîtres maçons bourguignons prédécesseurs de Sambin.

Ce qui reste de ce clocher est encore digne d'un très grand intérêt mais, de par sa situation, difficile à observer. La forte corniche, très décorée, a ses corbeaux sculptés encadrés par deux rangs de modillons ornés ; des têtes et des chimères aux angles de la balustrade accrochent fortement la lumière. L'ensemble, plein de verve, montre une entente parfaite du rôle de la sculpture décorative dans l'architecture. La base du clocher, qui subsiste encore, a de curieuses portes en arc entourées de forts bossages grossièrement sculptés pour être vus de loin, qui sont bien du type si fréquent en Bourgogne au XVI^e siècle (1).

Cette œuvre capitale eut sans doute un grand retentissement et, à partir de cette époque, les œuvres inspirées de l'esprit nouveau se multiplient. Au collège de Grammaire, le clocheton, le portail et les petites chambres au-dessus, constructions ajoutées de 1583 à 1588, sont inspirées de la Renaissance, tandis que les bâtiments élevés à côté en 1576 et 1579, étaient encore bâtis à l'ancienne mode. Et l'on peut admirer l'habileté de l'ordonnance de cette façade qui, de minuscule qu'elle est, paraît normale grâce à l'adroite disposition des baies d'une très juste proportion.

Une fort intéressante maison de cette époque est

(1) On remarque d'ailleurs l'emploi de bossages dans la petite porte de 1570 dont je parlais plus haut, encore au n° 7 de la rue Maillard, au n° 15 de la rue du Collège (1593), au portail démoli de la rue Dusillet. Puis dans le cours du XVII^e siècle, avec de légères transformations, à la porte inférieure du cloître de l'Hôtel-Dieu, au n° 12 de la rue Antoine Brun et au n° 18 de la rue du Mont-Roland, où un décor de bossages forme le cadre des baies.

Digitized by Google

l'ancien hôtel de Laborey (1), non daté, mais sans doute de la fin du XVI^e^ siècle. Au premier étage, le profil des frontons, décorés d'oculi entourés de gracieux rubans, les bandeaux, le décor très classique des pilastres, les têtes d'angelots qui les soutiennent, montrent un artiste soucieux de détails et de proportions délicates. Cependant le rez-de-chaussée est bâti encore à l'ancienne mode, et aux deux étages les axes des baies ne se correspondent point, ceci vient peut-être d'une reprise ; mais au premier étage lui-même les fenêtres sont groupées d'une façon irrégulière, deux d'un côté, trois de l'autre, ce qui occasionne d'ailleurs le motif original des deux frontons qui se pénètrent sur le groupe de trois baies.

C'est de la fin du XVI^e^ siècle que date l'église des Jésuites, dont l'établissement absorba bien vite le collège de Grammaire. Les travaux commencèrent en 1591 et le gros œuvre était terminé en 1599. J'ai peu de chose à dire ici de cette église dont toute la décoration intérieure fut transformée dans la suite (2). C'est une vaste nef avec tribunes, voûtée d'ogives d'un profil commun à cette époque et dont les fenêtres en plein cintre avaient un remplage très simple à un seul meneau dont il reste un témoin. Cet édifice, bien bâti mais simple et sans originalité, n'a aucun caractère particulier à la région (3). Les premiers bâtiments neufs qu'élevèrent les Jésuites pour leur collège ne le furent que vers

(1) N° 24, rue du Mont-Roland.

(2) Le couronnement actuel du clocher est postérieur à cette époque ; un dessin de Martellange, de 1610, nous en montre un plus élancé.

(3) Le porche fut élevé en 1601 et c'est une des œuvres les plus charmantes que nous ayons à Dole. Mais elle se rattache plus au XVII^e^ qu'au XVI^e^ siècle par sa composition très habile et l'heureuse abondance de sa décoration.

Digitized by Google

1607 et sont semblables à toutes les constructions de Dole élevées sans recherche à la même époque (1).

Dans ce dernier quart du XVI^e siècle, on trouve alors dans toute la ville des détails où les formes nouvelles sont adroitement maniées, des niches, l'une notamment dont les pilastres sont décorés d'arabesques de style classique qui rappellent presque exactement celles des pilastres du jubé des orgues (2), des portes décorées (3), souvent mal reliées au reste de la maison ou ajoutées après coup. On voit même des fenêtres de l'ancien type décorées à la mode nouvelle, au n° 21 de la rue Dusillet, par exemple, où, dans le cavet entourant la baie, sont gravées des rosaces et des palmettes. Le linteau porte une inscription et la date de 1592. Dans une autre maison (4), une corniche à simple gorge est encore décorée de palmettes légèrement gravées.

Dans toutes ces œuvres on remarque de fins profils, quelquefois même un peu mièvres pour le rôle qu'ils jouent dans l'ordonnance du bâtiment, mais en somme peu de sculpture. Ce sont de délicats rinceaux ou des feuillages à faible relief, très peu de ronde bosse, de têtes (5) par exemple, comme on en voit tant à Besançon et surtout à Dijon à la même époque. A quoi attribuer cette différence ? A des matériaux moins souples, ou plutôt, sans doute, à des ateliers de sculpteurs moins nombreux et, dans l'ensemble moins habiles. Il en

(1) Le couvent des Capucins, établi en dehors de la ville, fut commencé vers la même époque que l'église du Collège. Mais il ne nous reste rien de sa chapelle.

(2) N° 64, rue de Besançon, dans la cour.

(3) N° 10, rue des Prisons; n° 26, rue des Vieilles-Boucheries; n° 17, rue du Collège.

(4) N° 7, place Nationale.

(5) N° 17, rue du Mont-Roland, dans la cour où les clefs de légères arcades sont décorées de petites têtes d'anges finement sculptées en plein relief.

Digitized by Google

résulte forcément un peu de pauvreté d'aspect ; cependant certaines chutes de fruits, tenant lieu de modillons sous les piédroits des baies (1), sculptées en très faible relief et presque gravées dans la pierre, sont exquises de mesure et pourraient être utilement transposées dans une architecture moderne.

Il y a d'ailleurs à cette pauvreté de sculpture des exceptions brillantes, comme au n° 15 de la rue du Collège, derrière la fontaine, ou au n° 65 de la rue Pasteur, sur la façade regardant le canal, où, dans des portes, des oculi, des écussons et des cartouches, l'on retrouve toute la sève débordante de la sculpture bourguignonne de la Renaissance. Mais ce n'est guère qu'à l'extrême fin du XVI[e] siècle et ces maisons datent respectivement de 1593 et de 1598. C'est encore, au n° 15 de la rue de Besançon, une frise de rinceaux refouillés qui court au-dessus des fenêtres du premier étage (2). Cette maison, dont on ne connait pas la date exacte, pourrait être du début du XVII[e] siècle et ces rinceaux présentent plus d'une analogie avec ceux du porche de l'église du Collège, de 1601.

On voit ainsi se former peu à peu un canon nouveau qui sera repris et développé dans toute la première moitié du XVII[e] siècle. D'abord beaucoup de corniches à corbeaux ou modillons, décorées ou non (3), qui sont

(1) N° 15, rue de Besançon ; n° 17, rue du Mont-Roland, dans la cour ; tourelle au bord du canal, dans le jardin du collège des Orphelins (démolie en partie tout dernièrement).

(2) Aux fenêtres de la cour, ces bandeaux sont d'ailleurs beaucoup moins riches et faits de feuilles de laurier appliquées à plat sur une frise légèrement bombée. Mais l'ensemble de l'ordonnance reste aussi décorative.

(3) N° 14, rue des Arènes ; n° 15, rue de Besançon.

Au début du XVII[e] siècle : n° 28, rue des Arènes, l'ancien Hôtel de Ville à la façade duquel Hugues Lerupt travaille en 1609 ; n° 44, rue des Arènes (partie gauche de la maison) ; n° 7,

Digitized by Google

caractéristiques de l'époque entre 1580 et 1630 environ, et ne se retrouveront, sous une autre forme, qu'à la fin du XVIIIe siècle et au début du XIXe (1). C'est peut-être, d'ailleurs, à l'exemple de la corniche de Sambin, au clocher de Notre-Dame. Si les portes sont encore le plus souvent en arc, les fenêtres ont un linteau droit (2) ; très souvent des modillons à l'aplomb des piédroits soutiennent un appui (3). La baie est entourée d'un cadre fait d'à plats jouant de très près les uns dans les autres (4) avec peu de profils courbes. On trouve aussi très souvent des moulures creusées dans l'épaisseur du mur (5), qui quelquefois constituent tout l'encadre-

rue du Mont-Roland, hôtel de Froissard ; échauguette n° 19, rue du Parlement ; porte inférieure du cloître à l'Hôtel-Dieu ; porte n° 12, rue Antoine Brun.

(1) Nos 41, 48 et 54, rue de Besançon ; nos 8 et 44 (partie droite de la maison), rue des Arènes ; nos 27, 41 et 44, Grande-Rue.

(2) On voit cependant au n° 4 de la rue du Mont-Roland des fenêtres en arc de cercle soutenues au milieu par un étroit meneau. Cette maison, qui a une petite lucarne sculptée, paraît dater du début du XVIIe siècle.

(3) N° 15, rue de Besançon ; n° 17, rue du Mont-Roland (dans la cour).

Au début du XVIIe siècle : nos 4, 7 et 18, rue du Mont-Roland; n° 28, rue Dusillet ; n° 35, Grande-Rue.

(4) Porte n° 7, rue Granvelle ; porte n° 2, rue Attiret.

Au début du XVIIe siècle : échauguette n° 19, rue du Parlement ; petite porte n° 20, rue Pasteur.

Ce type de moulures est évidemment imité du décor des architraves classiques. Nombreuses sont les arcades de portes ou de portails qui ont un profil d'architrave ; de là aux baies à linteau droit, il n'y a qu'un pas. Et c'est l'architrave qui se retourne pour encadrer l'arcade du portail de la chapelle des Carmélites (XVIIe siècle) ; car les portions d'architrave qui, placées un peu plus haut, surmontent les colonnes ioniques, occupent la place de la frise.

(5) N° 15, rue de Besançon ; n° 28, rue des Arènes, ancien Hôtel de Ville.

Digitized by Google

ment (1) et sont caractéristiques de cette époque. Enfin, le plus souvent, un bandeau profilé en corniche couronne les fenêtres (2) qui sont fréquemment groupées par deux, trois et même quatre (3) avec des meneaux très étroits.

L'on voit enfin apparaître des galeries de pierre (4) soutenues par de fortes consoles sculptées, dont les artisans pouvaient trouver les modèles dans les corbeaux de la corniche du clocher. Plusieurs maisons ont aussi des galeries ouvrant sur la cour intérieure par une série d'arcades (5). Le plus curieux exemple de ces galeries se trouve au n° 38 de la rue des Arènes où celle du rez-de-chaussée, dont les arcs reposent sur de fines colonnes toscanes, est surmonté de trois autres galeries, communiquant avec chaque étage. Celle du

(1) Collège de l'Arc : baies du clocheton (vers 1588), arcades du portail de la chapelle (1601), bâtiment de 1620 sur la cour d'honneur ; n° 17, rue du Mont-Roland (dans la cour) ; porte de l'hôtel de Froissard, n° 7, rue du Mont-Roland.

C'est bien souvent une simple rainure très étroite à arêtes vives, qui encadre la baie d'un filet d'ombre.

(2) N° 15, rue de Besançon ; n° 65, rue Pasteur (façade regardant le canal, 1598).

Au début du XVII^e siècle : n° 28, rue Dusillet ; n^os 6, 7 et 18, rue du Mont-Roland ; n° 28, rue des Arènes; n° 35, Grande-Rue; Hôtel-Dieu ; hôtel Béreur (Sous-Préfecture).

(3) N^os 7 et 18, rue du Mont-Roland. La façade du n° 35, Grande-Rue, n'est à chaque étage qu'une suite presque ininterrompue de six fenêtres qui ne laissent que de très étroits trumeaux et meneaux pour soutenir le mur.

(4) Au n° 20, rue Pasteur (à l'angle de la rue Granvelle), et surtout à l'Hôtel-Dieu. Ces deux galeries ont une balustrade de pierre à gros balustres carrés. Au n° 28, rue des Arènes, ancien Hôtel de Ville, dans la cour, une galerie paraît n'avoir pas été terminée.

(5) N° 9, rue Carondelet, actuellement Presbytère ; n° 17, rue du Mont-Roland, dans la cour, où les arcades ont sans doute été murées après coup.

Digitized by Google

premier est voûtée de trois courts berceaux transversaux, dont la poussée est ainsi très bien contrebutée ; l'intervalle entre le second et le troisième étage est garni de bardeaux et la dernière galerie est en charpente.

A la façade des maisons moins ornées, si la corniche n'a pas de modillons, elle a peu de saillie, un profil classique fort simple, inscrit de très près dans une ligne à 45° (1). Elle se réduit même presque complètement à une forte doucine dans les maisons les plus simples de cette époque qui gardent encore la composition des maisons du moyen âge. Le talon, taillé nettement et quelquefois accompagné de listels (2) remplace l'ancien cavet autour des baies et, comme lui, se retourne à angle droit près de la base des piédroits (3). Des bandeaux sous les fenêtres, continus ou limités à l'appui, accusent la division par étages. Si la porte, fréquemment accompagnée d'une imposte, est quelquefois l'occasion d'orner la façade, elle reste le plus souvent semblable aux autres baies. Malgré cette extrême simplicité, ces maisons évitent presque toujours la pauvreté d'aspect grâce à l'heureux percement et aux proportions pleines des baies, grâce aussi au grain de la pierre (4).

Je n'ai étudié que les façades, rien à dire des plans qui, partout, ont été complètement modifiés. Mais on pourrait suivre avec intérêt l'évolution des types d'es-

(1) Collège de l'Arc, bâtiments de 1583-1588 et de 1607 ; nos 18 et 21, rue du Mont-Roland.

(2) Nos 24 et 57, rue Pasteur.

(3) Il descend cependant quelquefois jusqu'à l'appui, comme au no 14, rue des Arènes. Ce retour d'équerre est d'ailleurs à cette époque la règle générale pour tous les profils.

(4) Ces maisons sont extrêmement nombreuses et celle du no 55 de la rue de Besançon est un des meilleurs exemples de ce type.

Digitized by Google

caliers, depuis la tourelle étroite adossée (1) ou encastrée en partie du XV^e^ et XVI^e^ siècle, en passant par les escaliers à murs d'échiffe pleins du XVII^e^ siècle, jusqu'aux escaliers extérieurs entièrement à jour du début du XVIII^e^ et aux belles cages d'escaliers carrées et intérieures de la fin du XVIII^e^ siècle. Et cela avec tous les intermédiaires permettant de suivre l'évolution d'un type à l'autre.

Je n'ai, non plus, pas parlé de la ferronerie du XVI^e^ siècle à laquelle un travail bien dans la technique du métal, suffit à donner de l'intérêt, sans recherche de formes décoratives. A cette époque d'ailleurs, elle se cantonne ici dans un rôle presque strictement utilitaire. On en trouve, de plus, très peu à Dole, rue Granvelle (2) et peut-être au presbytère (3), qui déjà porte sur un cartouche, avec des armes, la date de 1608.

Le XVII^e^ siècle reprendra le type de façades que je décrivais plus haut, employant d'ailleurs à peu près tous les mêmes éléments. Mais ce type sera traité plus largement, avec un parti franc et clair dont l'Hôtel-Dieu, de Jean BOYVIN, et l'hôtel de Froissard, sont les meilleurs exemples.

(1) N° 39, rue Pasteur.

(2) Maison dépendant du n° 19 de la rue du Parlement.

(3) N° 9, rue Carondelet (maison particulière jusqu'au XIX^e^ siècle).

Digitized by Google

LISTE

DES

Membres de la Société d'Émulation du Jura

POUR 1921.

Membres du bureau.

MM.

Le Préfet du Jura, *Président d'honneur.*

Président annuel : Abbé Perrod, aumônier des Lycées, 9, rue du Puits-Salé. 1897.

Vice-Président : Philippe Guichard, homme de lettres, 7, Place de la Liberté. 1866.

Secrétaire-archiviste et Trésorier : Honoré Carrez, directeur d'école honoraire, route de Courbouzon. 1902.

Membres résidant à Lons-le-Saunier.

MM.

Antoine, Edmond, Agent d'assurances, Place Perraud. 1920.

Colonel Baille, Alfred, route de Courbouzon. 1896.

Baille, Pierre, 34, rue Lecourbe. 1892.

Baron, notaire à Lons-le-Saunier, Avenue Gambetta. 1920.

Bertrand, 2, place de la Paix. 1897.

Bey, Edmond, directeur de la Compagnie d'assurances « Le Jura », 33, avenue Gambetta. 1912.

Digitized by Google

MM.

BIDOT, Augustin, architecte, route de Conliège. 1897.

BILLET, Edouard, docteur en médecine, 1, rue de la Préfecture. 1882.

Mme BOUSSEY, rue de Vallière. 1920.

BRUCHON, Emile, conseiller municipal, à Lons-le-Saunier. 1921.

BUTIN, industriel, à Lons-le-Saunier. 1921.

CHRETIN, avoué à Lons-le-Saunier, rue Rouget-de-Lisle. 1920.

DE CHALAIN, rue Sebile, 1920.

DESBREST, Pierre, à Lons-le-Saunier. 1918.

DECLUME, Lucien, imprimeur, Lons-le-Saunier. 1883.

DODANE, professeur au Lycée, route de Courbouzon. 1918.

Le DIRECTEUR de l'Agence des Mines de Blanzy. 1918.

GARNIER, ancien juge au Tribunal de Lons-le-Saunier. 1919.

GENEVOIS, avocat, 18, rue Sebile. 1912.

GENOUD, greffier du Tribunal civil, rue des Cordeliers, 8. 1912.

GENOUD, Robert, rue des Cordeliers, 8. 1917.

GIRARDOT, Louis-Abel, professeur honoraire du Lycée, conservateur du Musée, 28, rue des Salines. 1876.

GIROD, Victor, viticulteur, rue du Commerce. 1920.

Mme GOY, avenue Gambetta. 1920.

Capitaine GRAND, 44e régiment d'infanterie, Lons-le-Saunier, 1921.

GRILLON, professeur en retraite, à Lons-le-Saunier, 1921.

JACQUET, Paul, directeur départemental de la Cie d'assurances, « L'Ancienne Mutuelle de Rouen », 3, rue du Four. 1911.

JOUVET, André, docteur en médecine, rue Rouget-de-Lisle, 1921.

Digitized by Google

MM.

Lachiche, Paul, professeur au Lycée, 6, rue Perrin. 1908.

Lamy, ancien notaire, rue Lafayette, 1921.

Lebrun, Jules, maire, 20, rue Rouget-de-Lisle. 1908.

Ledeuil, professeur au Lycée Rouget-de-Lisle, rue Lafayette, 22. 1920.

Lejay, Albert, chef de service à la Trésorerie générale, 12, rue Richebourg. 1913.

De Leschaux, gouverneur honoraire des Colonies, 1921.

Letorey, Alfred, licencié en droit, 1, place Pasteur. 1912.

Libois, Hippolyte, archiviste du département, 13, place de la Paix. 1882.

Lombard, Léon, professeur au Lycée Rouget-de-Lisle, route de Courbouzon. 1903.

Maders, directeur d'Ecole, rue Saint-Désiré. 1920.

Maitre, Paul, notaire, rue Brichard. 1918.

Marteau, Georges, commandant au 44e d'infanterie, boulevard des Dombes. 1913.

Mercier, Charles, négociant, route de Conliège.

Michel, Eugène, licencié en droit, ancien avocat, 6, place Perraud. 1908.

Monot, Emile, professeur de Première au Lycée, adjoint au maire, 10, place Perraud. 1888.

Moreau, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées. 1920.

Prost, Henri, banquier, 14, rue Rouget-de-Lisle. 1899.

Prost, Maurice, banquier, 14, rue Rouget-de-Lisle. 1891.

Rolland, libraire, 7, Place de la Liberté. 1921.

Robin, sous-intendant militaire en retraite, 11, place de la Paix. 1918.

Thevenot, proviseur du Lycée Rouget-de-Lisle. 1912.

Digitized by Google

MM.

Mme Trouillot, 4, place de la Paix. 1913.

Vagniot, Charles, docteur en médecine, route de Montaigu. 1909.

Viannay, Louis, inspecteur d'assurances, 14, rue des Cordeliers. 1913.

Dr Vogelin, médecin principal de 1re classe, 7, place de la Paix. 1919.

53.

Membres résidant dans le département.

MM.

Aligny (le baron d'), conseiller général, au château de Montmirey-la-Ville. 1911.

Mme Arbez-Gindre, institutrice publique, au Vaudioux. 1911.

Berlier (le comte), à Châtillon-sur-l'Ain. 1886.

Berton, Paul, professeur honoraire de l'Université, à Arbois. 1914.

Besson, Henri, industriel à Dole. 1920.

Boilley, Emile, à Arbois. 1915.

Bonnotte, Edmond, à Saint-Lothain. 1885

Bourgeat, (le chanoine), professeur honoraire à la Faculté catholique de Lille, à Dole. 1885.

Bourguignon, greffier de la justice de paix, à Moirans. 1903.

Bouveret, Jean, avocat à Dole. 1920.

Mme Alfred Brochet, à Dole. 1919.

Brune, Charles, médecin-vétérinaire, à Arbois, 1921.

Challan de Belleval, docteur en médecine, Le Chalet, Impasse Maria, 9, Marseille-St-Gigniez, 1874.

Chaumereau de Saint-André, capitaine en retraite, à Verges. 1920.

Chauvin, Léon, maire de Montain. 1913.

Digitized by Google

MM.

Chevrot, docteur en médecine, à Bletterans. 1896.
Chivré (le vicomte Urbain de), à Arlay. 1908.
Compagnon, Jules, docteur en médecine, à Montmirey-le-Château. 1899.
Mlle Crut, institutrice à Dole. 1920.
Cousança, Ernest, à Saint-Amour. 1900.
Desarbres, instituteur en retraite, à Villevieux. 1913.
Epailly, à Miéry. 1912.
Favre, (le chanoine Eugène), directeur de la Maîtrise à Saint-Claude. 1908.
Feuvrier, Julien, professeur honoraire de l'Université, archiviste de la ville et conservateur du Musée archéologique de Dole, à Dole-la-Bedugue. 1888.
Févret, Louis, conservateur du Musée d'archéologie de Dole, à Azans. 1902.
Gagneur, Désiré, avoué à Dole. 1908.
Gaillard, Alphonse, à Saint-Claude, 41, rue de la Poyat. 1912.
Gaillard, M., instituteur public à Saint-Laurent-la-Roche. 1912.
Gardien, professeur de musique à Dole. 1917.
Girod, Capitaine de Chasseurs à cheval, Villers-Farlay.
Grosjean, Henri, à Clairvaux. 1900.
Grospierre (l'Abbé), compositeur de musique, à Dole. 1919.
Guichard (le chanoine Xavier), curé de Dole. 1904.
Guyon, instituteur public à Pont-du-Navoy. 1908.
Hétier, François, industriel à Arbois. 1902,
Jacques, Joseph, rue Claude-Fouillet, à Besançon. 1908.
Jeantet, Félix, à Saint-Lupicin. 1917.
Jenot, directeur honoraire d'école, à Saint-Amour. 1914.

Digitized by Google

MM.

Joly, Louis, ingénieur agronome, à Montmirey-la-Ville. 1911.

Jovignot, notaire, à Dole. 1920.

Larger, docteur en médecine, à Dole. 1904.

Légerot, docteur en médecine, à Beaufort. 1904.

Lionel, Marie, au Château du Bois-Vernois. 1921.

Maraux (l'abbé André), professeur au Séminaire de Courtefontaine (Jura) par Bians (Doubs). 1904.

Marchandon de la Faye, propriétaire à Château-Chalon.

Maillet, professeur, Chaux-des-Crotenay. 1920.

Malpas, Victor, et Mme Malpas, industriel, à Dole (La Bedugue). 1920.

Colonel Meyer, conseiller général, à Villers-Farlay. 1921.

Meynier (l'abbé), curé d'Arinthod. 1920.

Miodon, Louis, conservateur du Musée de Champagnole. 1908.

Monnier, Léon, publiciste, à Dole. 1914.

Monnier, André, conseiller général, à Baudin.

Montrichard (le comte de), au château de Montmirey-la-Ville.

Palluy, Jean, rue des Arènes, à Dole. 1912.

Pinault, Louis, capitaine en retraite, 27, rue d'Orgemont, à Salins. 1904.

Piroutet, Maurice, professeur au Collège, rue du Pavillon, à Salins. 1902.

Potard, instituteur public, à Charcier. 1913.

Protet, percepteur, à Moirans. 1919.

Rigoulet, instituteur public, à Fort-du-Plasne. 1913.

Robert, ancien magistrat, à Domblans. 1880.

Robert, Paul, à Domblans, 1921.

Digitized by Google

MM.

ROMAND, Louis, docteur en médecine, à Champagnole. 1908.

Mme Marguerite HENRI-ROSIER, rue des Templiers, à Dole. 1911, et M. HENRI-ROSIER, industriel, à Dole. 1920.

REVERCHON, employé de banque, à Morez. 1917.

ROUCHE, docteur en médecine, à Salins. 1915.

Colonel SADI-CARNOT, au château de Syam. 1921.

SARLIN-GRÉVY, à Mont-sous-Vaudrey. 1919.

SAUVIN, Maurice, industriel, à Pont-de Poitte. 1913.

SAULÉ, Albert, docteur en médecine, à Petit-Noir. 1920.

SPINGA, Ingénieur des Arts et Manufactures, à Dole. 1921.

THORAX, Ferdinand, propriétaire, à Saint-Lupicin. 1911.

VENTARD, professeur au Collège, 11, avenue de la Gare, à Dole. 1910.

VERNIER, directeur d'école honoraire, à Poids-de-Fiole. 1891.

VUILLERMET, François, directeur de la *Revue viticole de Franche-Comté et de Bourgogne*, Poligny. 1891.

VUILLOT, avenue de la Gare, à Dole. 1912.

72.

Membres correspondants.

MM.

ALBERT, Joseph, artiste-peintre, à Cuiseaux, (Saône-et-Loire). 1896.

AZAN, Paul, colonel, commandant le 6e régt de Tirailleurs algériens, à Tlemcem (Algérie). 1902.

BÉRARD, Victor, sénateur du Jura, 75, rue Denfert-Rochereau, à Paris. 1890.

BERTHOD, chef de comptabilité à la Banque de France, à Arras. 1908.

Digitized by Google

MM.

Mgr Besson, évêque de Lausanne et Genève, à Fribourg (Suisse). 1910.

Blondeau, Substitut du Commissaire du Gouvernement, près le Tribunal supérieur d'Alsace-Lorraine, à Colmar. 1899.

Bourdon, docteur en médecine, à Etrépagny (Eure). 1908.

Bouvier, Louis-Eugène, membre de l'Institut, professeur au Muséum, 14, avenue Voltaire, à Maisons-Lafitte. 1906.

Brochet, Jérôme, professeur au Lycée Victor-Hugo, à Besançon. 1914.

Brun, Xavier, professeur au Lycée, 5, rue Sainte-Catherine, à Lyon. 1904.

Bruchet, Max, archiviste du département du Nord, à Lille. 1914.

Chapoy, Edmond, avocat, à Marboz (Ain). 1910.

Chaudey, Conservateur des Forêts, à Valence. 1911.

Chavannes (Frédéric de), 10, Avenue de l'Opéra, à Paris (1er). 1919.

Chevaux, Henri, ingénieur des Ponts-et-Chaussées, 38, rue de Patras, à Tunis. 1890.

Clément (l'abbé Octave), Chanoine de Notre-Dame de Paris, 6, rue Guynemer, à Paris (6e). 1890.

Cordier, professeur de dessin, à Louhans. 1914.

Cour, conseiller à la Cour d'appel, à Besançon. 1897.

Courtot, Pierre, 14, Parc de Montretout, à St-Cloud (Seine-et-Oise). 1919.

Courtot, Jean, 14, Parc de Montretout, à St-Cloud (Seine-et-Oise). 1919.

Coutil (de l'Eure), Léon, ancien Président de la Société préhistorique de France. 1915.

Mme David, professeur à l'Ecole normale d'institutrices de Vesoul. 1911.

Digitized by Google

MM.

DESCHER, Marc, publiciste à l'agence Havas, 51, rue Denfert-Rochereau, à Paris (5e). 1914.

FARDET, administrateur colonial, en congé à Saint-Laurent (Jura). 1912.

FEBVRE, Lucien, professeur à la Faculté des lettres de Strasbourg. 1913.

GAURICHON, Joseph, officier d'administration, 58, rue de la Fuye, à Tours. 1913

GAUTHIER, Emile, ingénieur, 67, boulevard de Charonne, à Paris. 1912.

GAUTHIER, Henry, procureur de la République, à Fougères. 1897.

GAUTHIER, Léon, archiviste aux Archives nationales, 1, quai aux Fleurs, Paris. 1913.

GAZIER, Georges, conservateur de la Bibliothèque municipale, 1, rue Gambetta, à Besançon. 1913.

GERMAIN, Léon, président du Tribunal du Puy. 1908.

GONOT, docteur en médecine, à Dole.

GUICHARD (le Dr), médecin-major, à Marrakech (Maroc). 1917.

GUIGAUT, Hippolyte, docteur en droit, à Louhans. 1863.

GUILLAUMOT, maître des requêtes au Conseil d'Etat, 18, place de Vaugirard, à Paris. 1918.

GUYENOT, mécanicien-chef de la marine, 7, boulevard Sainte-Colombe, Saint-Barnabé, à Marseille. 1911.

HUE, Edmond, vice-président de la Société préhistorique de France, 60, rue de la Pompe, à Paris. 1910.

JEAN, inspecteur primaire, à Chalon-sur-Saône. 1912.

JOUSSERANDOT, Louis, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque de la Sorbonne, à Paris. 1914.

LABLOTIER, archéologue, à Bourogne (Haut-Rhin). 1909.

LALOY, Léon, publiciste, 33, avenue des Gobelins, à Paris.

Digitized by Google

MM.

LALOY, Louis, publiciste, 17 *bis*, rue des Capucines, à Bellevue (Seine-et-Oise). 1918.

LAURENT-VIBERT, professeur d'histoire au Lycée Ampère, 15, boulevard du Nord, à Lyon. 1910.

LÉGER, Charles, 49, rue de Paris, à Meudon. 1912.

LEMOISNE, Paul, attaché au cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale, 1, rue de Richelieu, à Paris. 1906.

LONGIN, Emile, ancien magistrat, à Dijon et à Montagney (Hte-Saône). 1897.

LYAUTEY (le général), de l'Académie française, résident général de France au Maroc. 1913.

MAGNIN, Antoine, doyen honoraire de la Faculté des Sciences, à Besançon. 1893.

MAIRE, Victor, Président de la Société d'Emulation de Gray. 1909.

MARTIN, LOUIS, ancien professeur au Collège de Salins. 1914.

MOURAUX, Joseph, professeur au lycée de Dunkerque. 1910.

NOURRY, receveur des finances, à Etampes. 1913.

PICHEGRU, Georges, chef de service à la Banque de France, à Paris.

PERRENOT, Théophile, professeur au Lycée de Marseille. 1909.

PETITCLERC, Paul, géologue, à Vesoul. 1917.

RICHE, Attale, professeur de géologie à la Faculté des Sciences de Lyon.

ROCHE, à Conliège. 1912.

ROLLIER, Louis, docteur ès-sciences, professeur au Polytechnicum de Zurich. 1909.

ROUX, Roger, juge au Tribunal civil de Belfort. 1910.

SCHARDT, Hans, professeur au Polytechnicum de Zurich. 1888.

Digitized by Google

MM.

SIROT, 1, rue des Bons-Enfants, à Dijon. 1902.

STOUFF, professeur à l'Université de Dijon, docteur ès-lettres. 1918.

VERNEREY, Charles, professeur au Lycée Victor-Hugo, 15, rue Fontaine-Ecu, à Besançon. 1909.

VINGTRINIER, avocat à la Cour d'Appel de Lyon. 1884.

VIRÉ, Armand, ancien président de la Société préhistorique de France, 8, rue Lagarde, à Paris. 1896.

65.

Membres résidant à Lons-le-Saunier.....	53
— — dans le département du Jura.	72
— correspondants.....	65
Total.....	190

Digitized by Google

LISTE

DES

Sociétés Savantes et des Revues correspondantes.

Depuis

1819. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.

— Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Aube, à Troyes.

— Société d'agriculture de la Marne, à Châlons-sur-Marne.

1820. Académie de Dijon.

1821. Académie de Mâcon.

— Société d'Emulation de l'Ain, à Bourg.

1837. Société scientifique, agricole et littéraire des Pyrénées Orientales, à Perpignan.

— Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône (Vesoul).

1863. Académie d'Aix, en Provence.

— Académie d'Arras.

— Société d'Emulation d'Abbeville.

— Académie de Metz.

— Comité des Sociétés savantes au Ministère de l'Instruction publique.

— Commission de météorologie de la Haute-Saône, à Vesoul.

— Société académique de Saint-Quentin (Aisne).

— Société archéologique de l'Orléannais, à Orléans.

Digitized by Google

1863. Société d'Emulation de Cambrai.
— Société d'Emulation du Doubs, à Besançon.
— Société d'Emulation des Vosges, à Epinal.
— Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône.
1873. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, à Chambéry.
1874. Société archéologique de Soissons.
— Société d'Emulation de Montbéliard
— Société littéraire et archéologique de Lyon.
1875. Académie Stanislas, Nancy.
— Société belfortaine d'Emulation (Belfort).
— Société d'histoire et d'archéologie de Genève.
— Société philotechnique de Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle).
1881. Académie des sciences et belles-lettres de Lyon.
— Musée Guimet, à Paris.
— Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.
1884. Société d'études des Hautes-Alpes, à Gap.
1887. Société nationale des antiquaires de France, à Paris.
— Société philomatique de Paris.
1909. Archives de la France Monastique, Revue Mabillon (Abbaye de Ligugé à Chevotogne, par Leignan, Belgique).
— Bibliothèque municipale de Besançon.
— Société Grayloise d'Emulation, à Gray.
1910. Bibliothèque municipale de Dole.
— Bibliothèque municipale de Salins (Jura).
— Société d'agriculture, sciences, belles-lettres d'Orléans.
— Société éduenne, à Autun.
— Société historique, archéologique, scientifique et littéraire « Le Bugey », à Belley.

Digitized by Google

1910. Société neuchâteloise de géographie, à Neuchâtel (Suisse).
— Société philomatique vosgienne, à Saint-Dié.
— Société des sciences de Semur (Côte-d'Or).
— Revue bibliographique « Polabiblion », 5, rue Saint-Simon, boulevard Saint-Germain, Paris.
1911. Société d'histoire naturelle et de palethnologie de la Haute-Marne, à Chaumont.
1912. Société des Beaux-Arts, de la Haute-Saône, à Vesoul.
1913. Société Gorini, à Belley.
Société d'archéologie de Beaune (Côte d'Or).
Académie florimontane d'Annecy.
Académie d'agriculture, Paris.
Société des études historiques, Paris.
Société d'histoire du canton de Fribourg (Suisse).
Académie de Nîmes.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages
Procès-verbaux des séances.....	I-XXVII
Emile Monot.— A la découverte du pays natal.....	1
Julien Feuvrier.— Dole : les origines.....	17
Emile Longin. — Un entretien de l'infante Isabelle-Claire-Eugénie.	141
J. Courtot. — L'évolution de l'architecture à Dole, du sac de Dole au début du XVIIe siècle.....	153
Liste des Membres de la Société.....	175
Liste des Sociétés correspondantes	186

Digitized by Google

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE L. DECLUME, LONS-LE-SAUNIER.

Digitized by Google

Digitized by Google

DC
611
.J8
S6
Ser. 10
v. 3-5

Digitized by Google

3 2108 05839 4878

Digitized by Google